



# **Actes de la journée d'étude du CARTEL Intersyndical**

Genève le 27 février 2015  
Maison des Associations

## **DETTE et FISCALITE ENJEUX ET SOLUTIONS**

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ETAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNE**  
AGEEP – FAPCEGM/HEM – FAMCO – SIT – SPG – SPJ - UCESG – UFAC – UPCP  
Case postale 1765 – 1227 Carouge – [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)

## Table des matières

<b>Introduction</b>	p. 3
<b>L'évolution de la dette à Genève</b> Jean-Luc Ferrière	p. 4
<b>La dette publique comme arme de destruction (sociale) massive</b> Catherine Samary Questions à Catherine Samary	p.26 p.55
<b>La réforme de l'imposition des entreprises III :</b> <b>Une machine de guerre contre les salarié-e-s et les services publics</b> Sébastien Guex Questions à Sébastien Guex	p.61 p.68
<b>Débat contradictoire sur la dette et la fiscalité à Genève</b> Michel Ducommun, député solidaritéS, et Ivan Slatkine, député PLR. Modérateur Marc Simeth (FAMCO).	p.70

*Dans un pays où 2% de la population détiennent plus de 95% des richesses, il est temps d'en finir avec l'iniquité fiscale et d'exiger une redistribution des richesses par l'impôt se fondant sur une éthique de l'imposition et non sur la peur...habilement distillée, alors qu'il ne s'agit en réalité que du maintien de privilèges pour et par les nantis dont la fortune aujourd'hui a atteint des sommets jamais égalés.*

## **Introduction**

Proposée par le CARTEL Intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné, cette journée a connu un vif intérêt et a atteint tous ses objectifs grâce à la qualité des intervenants et des thèses abordées dans leur exposé.

Ainsi, Jean-Luc Ferrière a développé de manière rigoureuse et claire l'évolution de la dette genevoise et le choix politique fiscal qui la sous-tend. Catherine Samary dans une approche historique a dégagé les enjeux qui se cachent derrière la dette publique en démontrant avec force et conviction qu'elle est aujourd'hui une arme de destruction sociale massive. Sébastien Guex, prolongeant le discours, dans une intervention remarquable, nous a éclairés sur l'avenir proche (2018) en insistant sur les conséquences désastreuses, pour les salariés et les services publics, qu'entraînera la réforme de l'imposition des entreprises III. Enfin, le débat contradictoire opposant Yvan Slatkine (PLR) et Michel Ducommun (solidaritéS) nous a permis de mesurer le gouffre abyssal qui sépare deux visions politiques, sociales et fiscales.

## **Poursuivre l'effort de réflexion**

Avant cette journée syndicale, le CARTEL Intersyndical a pris la décision de constituer un groupe de réflexion sur la fiscalité et les enjeux de la dette publique.

Ce texte est à considérer avant tout comme un document initial de travail qui permettra à ce groupe de mesurer dans un premier temps la portée des attaques contre la qualité des prestations à la population et contre les employé-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné. Puis de proposer des solutions alternatives à la vision politique majoritaire en Suisse et particulièrement à Genève qui utilise le spectre de la dette (et de son service) pour mener une politique ultra libérale dont le but ultime n'est autre que la réduction drastique des dépenses publiques.

Les travaux de ce groupe seront présentés lors de la 2<sup>ème</sup> journée syndicale : Dette et fiscalité, enjeux et solutions, qui sera organisée au printemps 2016.

Nous tenons à remercier nos intervenant-e-s pour le temps précieux qu'ils nous ont accordé et la relecture de leur texte. Un merci particulier à Chantal Boisset, assistante de l'UCESG, pour la retranscription des exposés et la relecture de ce document.

Bureau du CARTEL Intersyndical - mai 2015

Président : Patrick Flury (UFAC)  
Trésorière : Yannick Bourquenez Perros (UFAC)  
Membre : Davide De Filippo (SIT)  
Membre : Bilal Ramadan (UCESG)  
Membre : Laurent Vité (SPG)  
Membre : Marc Simeth (FAMCO)

# L'évolution de la dette à Genève

Jean-Luc Ferrière<sup>1</sup>

## 1. La doxa libérale-patronale sur la dette, reprise sans la moindre distance par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat reprend le discours de la doxa patronale et libérale, selon laquelle la dette n'est due qu'aux dépenses et non pas au manque de recettes, et qu'on ne peut agir sur la dette qu'en touchant à la fonction publique, sous l'angle des salaires, des postes ou des prestations.

- *«Il y a trois paramètres sur lesquels on peut agir: les salaires, le nombre de collaborateurs et les prestations».*

M. S. Dal Busco, conseiller d'Etat PDC en charge des Finances – TDG, 26.02.2015

- *«Si la conjoncture s'essouffle durablement, il faudra bien travailler sur nos charges. Et le personnel représente deux tiers de nos dépenses. Plusieurs actions sont possibles: réduire le coût des postes de travail ou diminuer le nombre de fonctionnaires. C'est possible en utilisant les départs naturels. Une autre piste est de remettre en cause certaines prestations qui ne sont pas obligatoires ou indispensables, car on ne peut pas demander à l'administration de continuer à tout faire bien avec moins de moyens... Sur tous ces points, il faut définir la constante et les variables.»*

M. S. Dal Busco, conseiller d'Etat PDC en charge des Finances – TDG, 20.01.2015

Or une analyse de l'origine de cette dette, de l'évolution des dépenses et des ressources de l'Etat de Genève, démontre que l'on se trompe de cible.

## 2. Rappel de données économiques relatives au canton

Evolution économique GE (sources OCSTAT, OFS, Etat)		2000	2010	2010 / 2000
PIB cantonal	en mios CHF prix courants	35'873	50'751	+ 41.5%
population résidente		413'585	463'919	+ 12.2%
emploi (valeur 2001), en milliers		236'500	276'300	+ 16.8%
taux chômage		4.1	6.6	+ 61.0%
salaire brut médian standardisé GE		5'633	7'239	+ 28.5%
salaire niveau qualification simple-répétitive	francs non corrigés; GE-VD	4'228	5'281	+ 24.9%
bas salaires GE (enquête SIT-OUE), annuels	francs constants base 2010 corrigée	42'793	42'372	- 1%
impôts GE	en mios CHF prix courants	4266.4	5818.6	+ 36.4%
rapport impôt / PIB		11.9%	11.5%	- 3.6%
charges Etat		5'884	7'515.8	+ 27.7%

J-L Ferrière - SIT - 2015

<sup>1</sup> Membre du Syndicat Interprofessionnel des Travailleuses et Travailleurs, Genève.

Entre 2000 et 2010,

- Le **PIB cantonal** a augmenté de 41.5% (en prix courants) et s'élève à CHF 50.8 milliards. Genève est riche et sa productivité augmente considérablement.
- Dans le même temps, la **population** résidente a augmenté de 12.2%. L'emploi, lui, a augmenté de 16.8%. **L'emploi** augmente plus que la population, ce qui impose d'avoir recours à des pendulaires. Mais cet emploi augmente beaucoup moins que ce que le PIB permettrait. C'est la **productivité** par emploi qui augmente le plus. Cette croissance économique ne s'est pas accompagnée d'une résorption du **chômage**. Le taux de chômage est d'ailleurs passé de 4.1% à 6.6 % (taux officiel non corrigé).
- Pendant la même période, le **salaire médian genevois** (brut standardisé) a également augmenté, mais pas non plus dans la même proportion que le PIB. Il est passé de CHF 5'633.- à 7'239.- (+28.5%). Mais ce montant médian (50 % des travailleurs gagnent plus, 50% gagnent moins) camoufle des évolutions contrastées. Le salaire des personnes à plus faible niveau de qualification a beaucoup moins augmenté. Selon l'étude du SIT et de l'Observatoire universitaire de l'emploi dans le cadre de la campagne pour un salaire minimum, les bas salaires genevois ont subi une baisse de 1% pendant cette période en francs constants, passant de CHF 42'793 à 42'372 annuels.
- Les **impôts** genevois (+36.4%) ont également augmenté moins que les richesses produites (PIB, + 41.5%), montrant une défiscalisation à l'œuvre. De 2000 à 2010, la part des impôts genevois au PIB genevois est passée de 11.9 à 11.5%, soit de - 3,6%, ou - 0.4 point.
- Enfin, durant cette même période, les **charges de l'Etat** ont encore une fois nettement moins augmenté que la croissance générale du canton. Passant de CHF 5.9 à 7.5 milliards (+27.7% à prix courants), cela représente en fait une part du PIB cantonal diminuant de 16.4 à 14.8 %, soit une baisse de 9.7% (- 1.6 points).

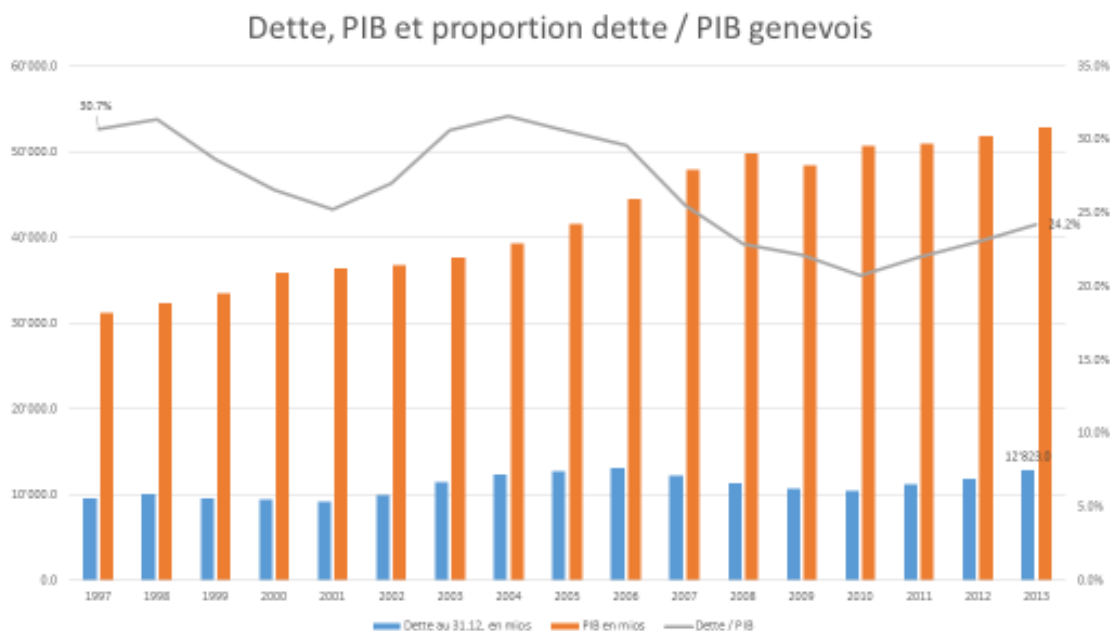
En conclusion, la richesse et la productivité augmentent considérablement à Genève. Mais cette augmentation ne se traduit pas dans les salaires, surtout pas dans les bas salaires, et elle ne se répercute que partiellement dans l'emploi et dans la fiscalité. Où « disparaît-elle » donc ?

### 3. La dette

La dette genevoise est donc faible par rapport au PIB genevois, et en diminution par rapport à lui et aux ressources de l'Etat. La situation n'est donc clairement pas aussi catastrophique que la presse et le pouvoir politique la dépeignent. Brandir la dette est un moyen pour l'Etat de gérer et mener sa politique, et les simples montants qu'il énonce doivent être considérés, non pas d'un point de vue technique, mais comme des choix politiques. Tout le débat amorcé doit donc être reposé dans ces termes.

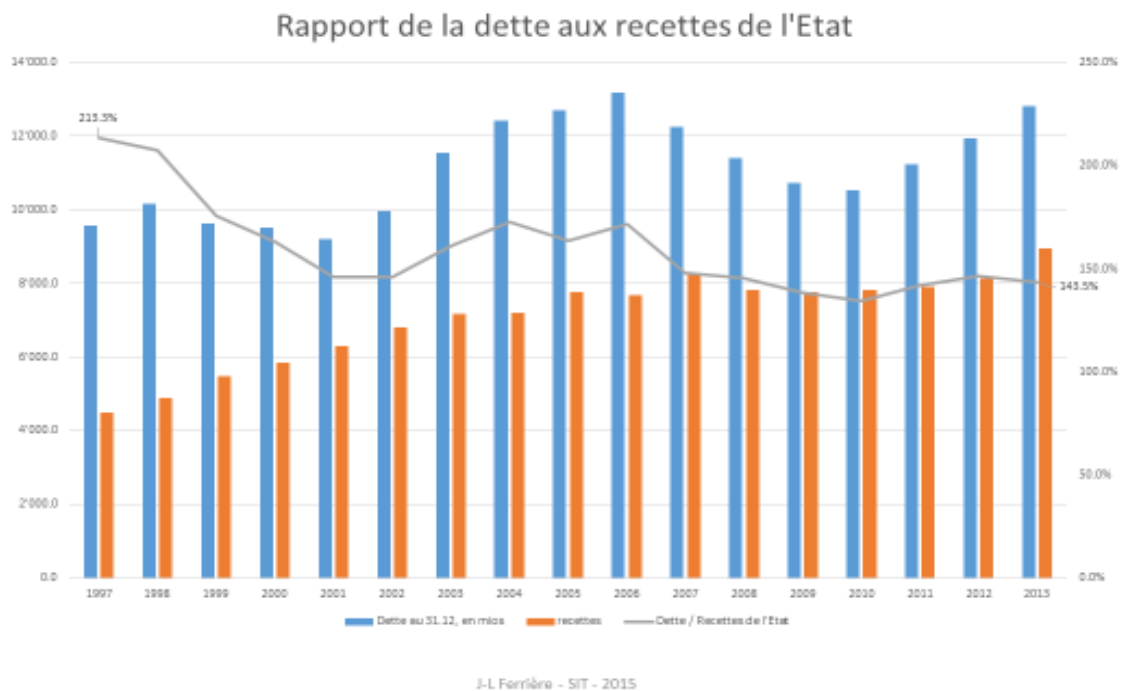
La dette est passée, en francs courants (non corrigés de l'inflation), de CHF 9.6 milliards en 1997 à 12.8 milliards en 2013. Mais ces chiffres n'ont de sens que s'ils sont resitués dans le contexte rappelé ci-dessus ainsi qu'avec un certain nombre d'éléments historiques.

Un premier indicateur classique est le rapport de la dette au PIB, même si, selon Catherine Samary, cet indicateur devrait être remplacé par d'autres, car il compare un stock (la dette) à un flux (le PIB). De 1997 à 2013, la part de la dette cantonale en regard au PIB genevois a fortement diminué, de 30.7% à 24.2% (baisse de 6.5 points ou - 21%).



La capacité du canton à faire face à la dette, du fait de l'évolution de son économie, a donc augmenté d'autant. Ou pour le dire autrement, les CHF 9.6 milliards de dette en 1997 pesaient beaucoup plus sur la capacité économique du canton que les CHF 12.8 milliards de dette de 2013.

Le deuxième indicateur, c'est le rapport de la dette aux recettes de l'Etat, qui révèle aussi la capacité de l'Etat à faire face à la dette. En 1997, la dette pesait plus de 2 fois les recettes annuelles de l'Etat, alors qu'en 2013, tout en ayant augmenté en montant, elle pèse moins de 1,5 fois les ressources de l'Etat (baisse de 70 points de pourcentages, ou 33%, soit un tiers de moins).



On pourrait également comparer la dette publique à la dette intérieure. Tout un courant d'économistes pensent qu'il faut considérer plutôt la dette nette, c'est-à-dire en prenant en compte les actifs de l'Etat en déduction de la dette, ou encore qu'il faut plutôt la comparer au stock de patrimoine. Autant de données à compléter, qui ne sont ici qu'ébauchées.

Les conclusions qui peuvent être tirées de ces données sont que Genève a une part d'autonomie fiscale. On peut donc rapporter sa dette à son PIB, même si les comparaisons internationales sont biaisées par le fait que la dette au niveau national prend en considération la part des assurances sociales, ce qui n'est pas le cas ici. La dette augmente moins que la capacité économique du canton et de l'Etat. Un gros effort de gestion de la dette a été fait ces dernières années, son coût a été diminué.

Certes, la dette coûte des intérêts (sauf en cas de taux négatif); et un fort endettement n'est pas en soi une bonne chose : on distrait des ressources pour payer les banques et les institutions prêteuses. Mais la dette est aussi un outil de gestion des finances, de la conjoncture, et des politiques publiques. C'est en s'endettant que l'Etat a pu intervenir dans le cas du crash de la Banque cantonale. En 2007, au moment de la crise des subprimes, l'Etat a dopé ses investissements afin de soutenir l'économie privée et éviter un effet domino sur d'autres secteurs. Ces mesures ont à chaque fois augmenté la dette, mais au service de la collectivité. Se priver de cet outil serait absurde politiquement. La dette en soi n'est pas un problème économique.

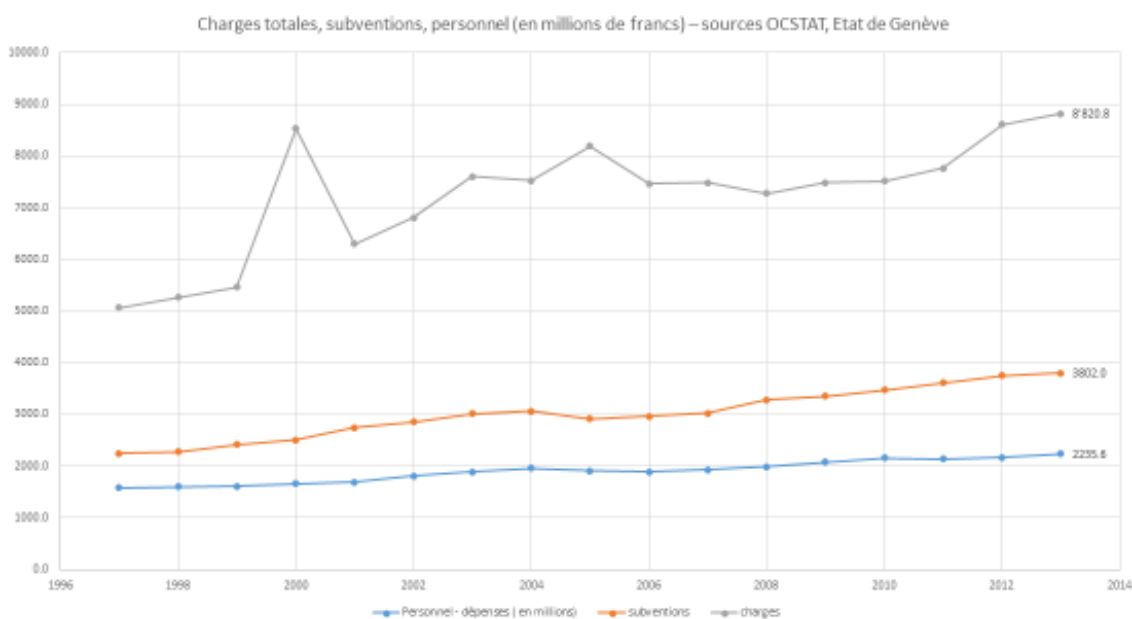
Le vrai problème est la capacité de remboursement. Une dette est d'autant plus dangereuse que les perspectives de remboursement sont faibles. Or ce n'est pas le cas à Genève, avec une économie croissante et des indicateurs au vert. La seule diminution de la capacité de remboursement est celle liée à la baisse de la fiscalité.

La dette n'est absolument pas disproportionnée à Genève, elle représente 24.2 % du PIB. Avec un discours centré uniquement sur le remboursement de la dette, sans prendre en compte les autres dynamiques économiques, la droite patronale et libérale prend la population en otage, en fixant dans la Constitution des paliers à CHF 13.3 et 14.8 milliards, et un taux de 100% des revenus du compte de résultat, ainsi qu'en obligeant à limiter le rôle et le pouvoir d'intervention de l'Etat (via les prestations, les postes, les investissements etc.).

Dans le contexte 2014-2015, les milieux patronaux-libéraux utilisent le levier de la dette pour l'agenda de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), et pour celui de la réduction du poids de l'Etat, des conditions de salaire, de travail et de retraite du personnel public et parapublic.

#### 4. Dépenses de l'Etat, de personnel et de subventions

Cette partie de l'exposé vise à répondre à la question : en quoi les dépenses de personnel et les subventions ont-elles augmenté la dette ? En quoi sont-elles ou non à l'origine de la dette ? La question est importante, puisque la proposition de diminution de la dette n'est faite par le gouvernement qu'en lien avec une diminution des salaires du personnel, des postes ou des prestations.



J-L Ferrisère - SIT - 2015

Les données sont tirées des comptes de l'Etat de 1997 à 2013 figurant sur le site de l'Etat.

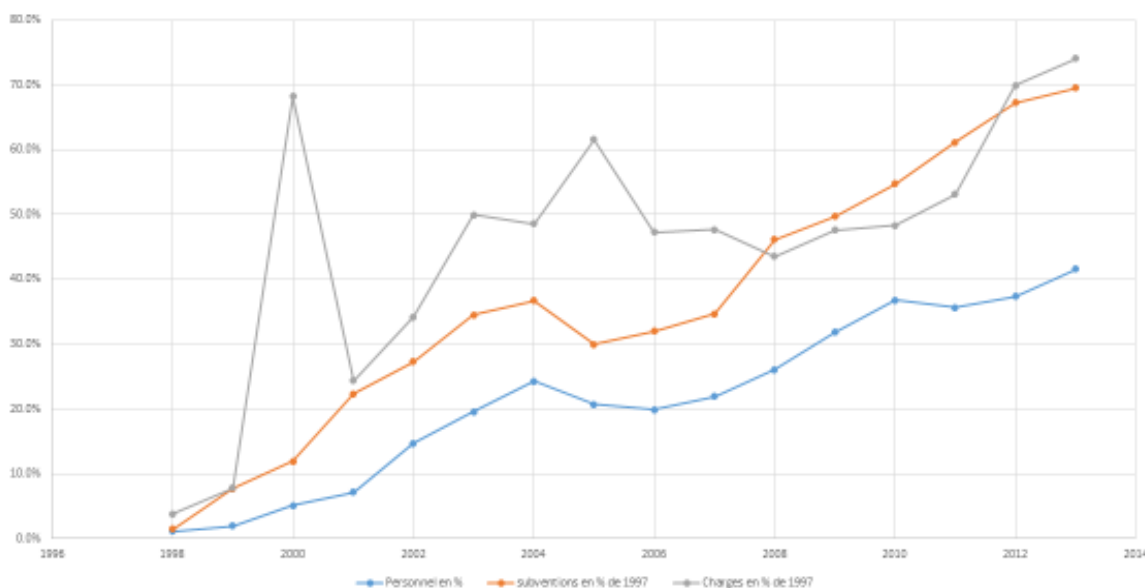
De 1997 à 2013, les charges de personnel, de subventions, et les charges totales ont augmenté, mais pas dans les mêmes proportions les unes que les autres.

En francs courants (sans prendre en compte l'inflation), les charges totales ont augmenté de CHF 5.1 à 8.8 milliards, soit de 74%. Les charges de personnel ont, elles, augmenté



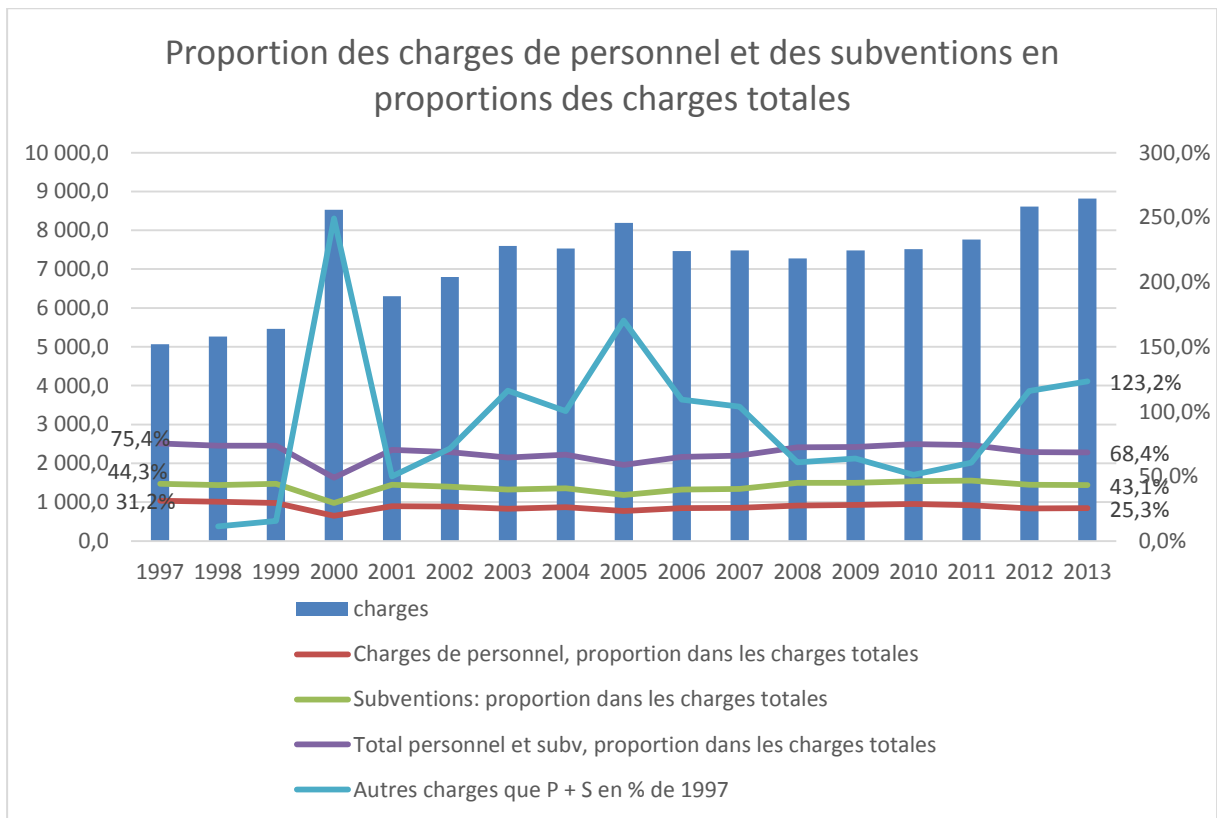
de CHF 1.6 à 2.2 milliards, soit de 41.6% seulement. Les subventions ont augmenté de CHF 2.2 à 3.8 milliards, soit 69.5%. Premier constat : les subventions et les charges de personnel augmentent moins - nettement moins en ce qui concerne les charges de personnel - que les charges totales. L'évolution des subventions depuis 1997 ne s'est montrée supérieure à celle des charges totales qu'entre 2008 et 2012, années de fort rattrapage du déficit de postes dans les EMS et pour l'aide à domicile notamment, lorsqu'il a fallu faire face à constante augmentation des besoins. C'est aussi le cas pour le parascolaire, avec une augmentation de 70% du nombre d'enfants inscrits entre 1997 et 2013, ou à l'Hospice général, avec une augmentation des besoins de l'aide sociale, tant en postes qu'en prestations financières.

Evolution des coûts en % de 1997 : charges totales, subventions, dépenses de personnel

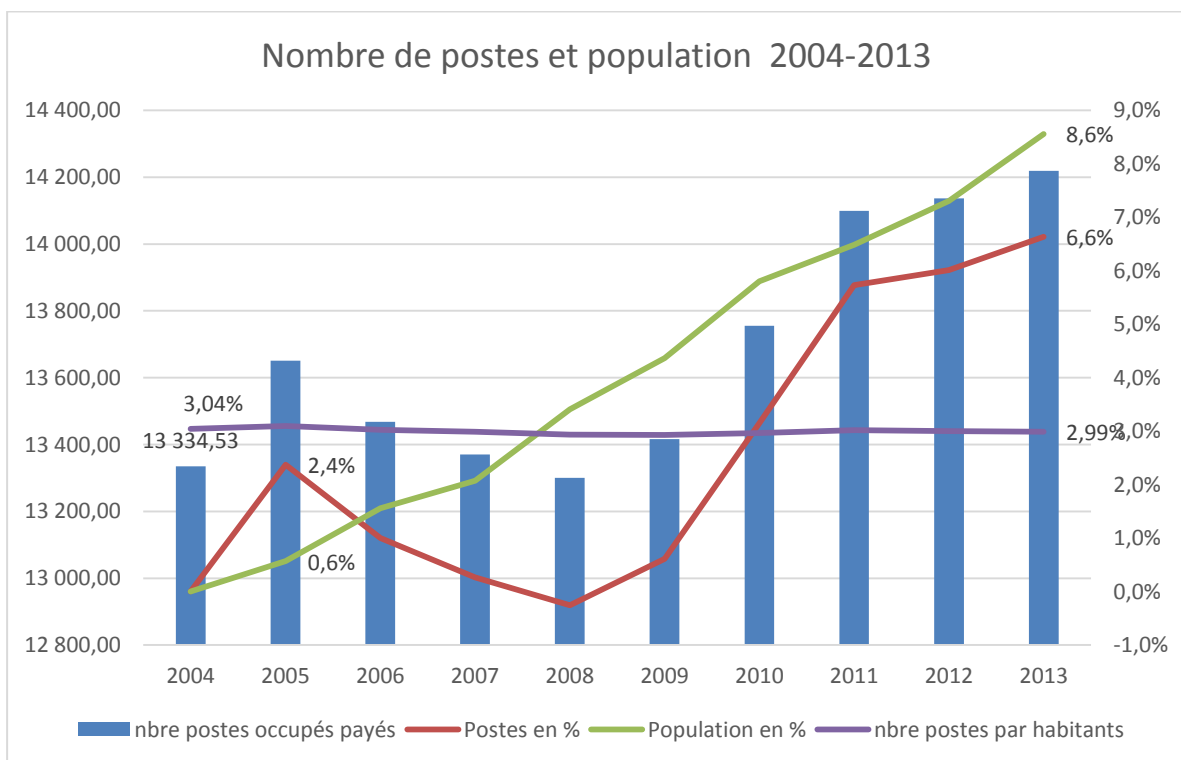


J-L Ferrière - SIT - 2015

De fait, la part des charges de personnel et des subventions dans les charges totales a même diminué. Pour les charges de personnel, elles représentaient 31.2% des charges totales en 1997, et seulement 25.3% en 2013, soit une diminution de 18.6% (ou 5.8 points de pourcentages). Les subventions sont stables: elles passent 44.3% du total des charges en 1997 à 43.1 % en 2013 (- 2.6% ou - 1.1 point). Il va de soi que cette diminution globale a aussi été le fruit des politiques de pression sur le secteur : pression salariale par la suppression totale ou partielle de l'annuité, ou son octroi retardé, ou la non indexation des salaires ; pression sur les postes ; pression sur les subventions via les contrats de prestations et le non octroi de l'intégralité des mécanismes salariaux. Par contre, les charges autres que le personnel et les subventions ont augmenté de 28.3% (+ 7 points de pourcentages), passant de 24.6% des charges totales à 31.6%, en ayant même représenté 51% en 2000, 41% en 2005, 35% en 2003 et 2006.



En comparant l'évolution du nombre de postes de fonctionnaires avec celle de la population résidente, on observe que, de 1997 à 2013, la population augmente plus (8.6%) que le nombre de postes (6.6%). Le nombre de postes par habitants est stable : de 3.04 % à 2.99 %.



On observe donc que les charges de personnel et les subventions sont maîtrisées, prévisibles et stables. Elles montrent très peu d'irrégularité, malgré les créations de postes par rattrapage des besoins en 2005, 2010 et 2011. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas dans les charges totales : **les irrégularités et dépassements budgétaires sont imputables aux charges autres que celles du personnel ou des subventions. Ce sont ces autres charges qui ont fortement impacté les comptes ainsi que la dette. Elles montrent une courbe irrégulière avec de nombreux pics de 2000 à 2007 et en 2012-2013. Ces charges sont de diverses natures : couverture du crack de la BCGE, extraordinaires divers, en lien avec la RPT ou autres, insuffisance de financement des investissements, insuffisance de rentrées fiscales.**

Les investissements ont notamment représenté des montants très importants ces dernières années, de CHF 5.6 milliards nets, et 9.1 milliards bruts. Rien qu'entre 2012 et 2013, ils se montent au total à près d'un milliard.

Pour rappel, mentionnons :

Transports : extension du réseau de tramways (pour CHF 1.4 milliard), CEVA, projet d'infrastructures ferroviaires, traversée de Vézenaz, mesures pour la protection contre le bruit, le parking 400 places de l'OMC

Education : construction de l'Ecole de Commerce Aimée-Stitelmann, démolition-reconstruction du CO de Cayla et du collège Sismondi ; rénovation-transformation d'Uni-Bastions, construction du CO de la Seymaz et du CO de Drize, de l'IHEID-Maison de la Paix ; de la HEG à Batelle ;

Santé : 3<sup>e</sup> étape de la nouvelle maternité, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étapes du CMU, nouveau bâtiment des lits ; construction ou transformation des EMS des Mouilles, Happy Days, La Poterie, Les Bruyères, Vandelle, La Tour, Butini, Les Avanchets, Drize, Lausanne, Le Prieuré (y compris Clair-Bois).

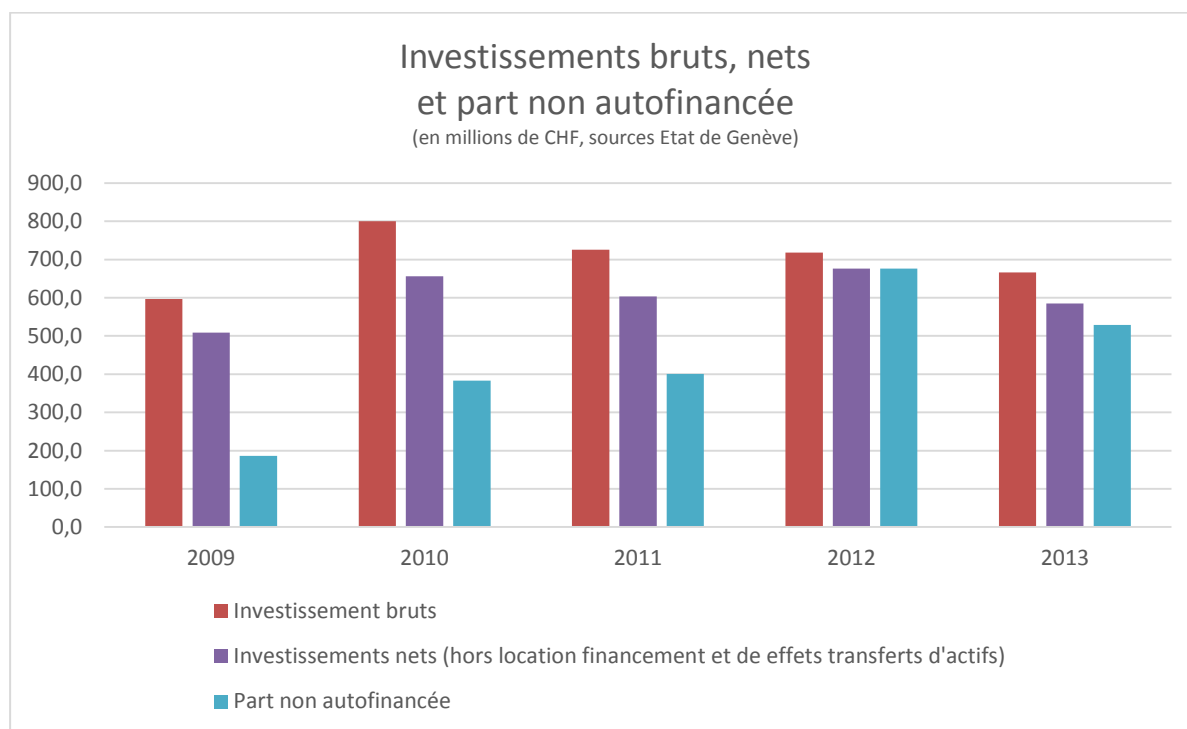
Sécurité : Curabilis, annexe de Champ-Dollon, La Brenaz II

Ainsi que : renaturation de l'Aire (étapes 2 et 3), STEP du Bois de Bay, achat de terrains pour la construction de LUP, acquisitions de bâtiment de la CCGC, mise en place de l'administration en ligne, projet d'agglomération franco-valdo-genevois, etc.

Tous ces projets ont nourri l'économie privée, permettant notamment de freiner l'impact de la crise de 2007, et de maintenir une forte demande de marchés publics, mais ils ont accru la dette en proportion. En effet, une grande partie n'est pas autofinancée par le résultat de compte de fonctionnement ni par les recettes d'investissement, et vient donc grossir la dette : de 2009 à 2013, la part non couverte par les revenus de fonctionnement dépasse les CHF 2 milliards.

Pourtant, le lien entre investissement et accroissement de la dette n'est que rarement fait publiquement. Or l'accroissement de la dette sert ensuite d'argument pour réduire les

prestations publiques, les postes ou les salaires du personnel. Une politique intéressante pour l'économie est transformée en outil d'attaque des autres politiques publiques.



Quant aux baisses fiscales, qui font l'objet de la partie suivante, elles ont très fortement impacté les ressources fiscales et la dette.

## **5. Défisiscalisation considérable ces 15 dernières années.**

### **5.1 Les baisses d'impôts à Genève.**

Les baisses d'impôts ont été constantes à Genève durant ces 15 dernières années, avec 13 modifications entre 1998 et 2011. Une nouvelle baisse massive est annoncée avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), évaluée à CHF 500 à 600 millions pour le canton, sans parler des montants pour les communes (plus de CHF 60 millions pour la seule Ville de Genève). Si on suit les propositions du Conseil d'Etat et des milieux patronaux, c'est-à-dire baisser massivement le taux genevois d'imposition des entreprises installées dans le canton, cette baisse aura des conséquences considérables sur la capacité de l'Etat à répondre aux besoins de la population en termes de prestations, mais elles auront aussi des conséquences sur l'emploi et sur les conditions de travail dans les secteurs publics et parapublics. D'autant que cette baisse interviendra dans un contexte de défiscalisation continue.

Les baisses fiscales ont eu un impact important sur l'économie genevoise et elles ont également affaibli la capacité de l'Etat à répondre aux besoins de la population, au profit souvent des plus riches (personnes physiques ou personnes morales). Un bref survol permet de mesurer l'ampleur du phénomène.

En ce qui concerne les personnes morales (sociétés, coopératives, fondations), la réforme I de l'imposition des entreprises a notamment supprimé, en 1998, l'impôt fédéral direct sur le capital des entreprises. En 2005, Genève a supprimé l'impôt cantonal sur les entreprises nouvelles ou s'installant à Genève pour leurs trois premières années d'activité. En 2008, la réforme II de l'imposition des entreprises n'a pas encore été évaluée, mais elle est chiffrée en milliards de pertes, et elle a été suivie d'une adaptation à Genève en 2009.

Pour les personnes physiques, 1999 a été l'année de l'adoption par le peuple de l'initiative libérale de baisse d'impôt de 12%, contre l'avis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. En 2004, l'impôt cantonal sur les successions et donations, déjà inexistant au niveau fédéral, a été supprimé pour les héritiers en ligne directe et, en 2007, la déductibilité des donations a été augmentée. En 2009, est intervenue la baisse de l'imposition dite en faveur des familles, contestée par la gauche et les syndicats car plus favorable aux classes aisées, avec, en plus, l'introduction du bouclier fiscal.

Enfin se sont rajoutés, en 2000, la suppression du droit des pauvres, contre l'avis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, la suppression des droits d'enregistrement pour les transactions immobilières inférieures à un million, la diminution des taxes sur la création d'hypothèques (initiative Casatax), la baisse des taxes sur les véhicules de transports et l'introduction de la déduction de l'impôt foncier.

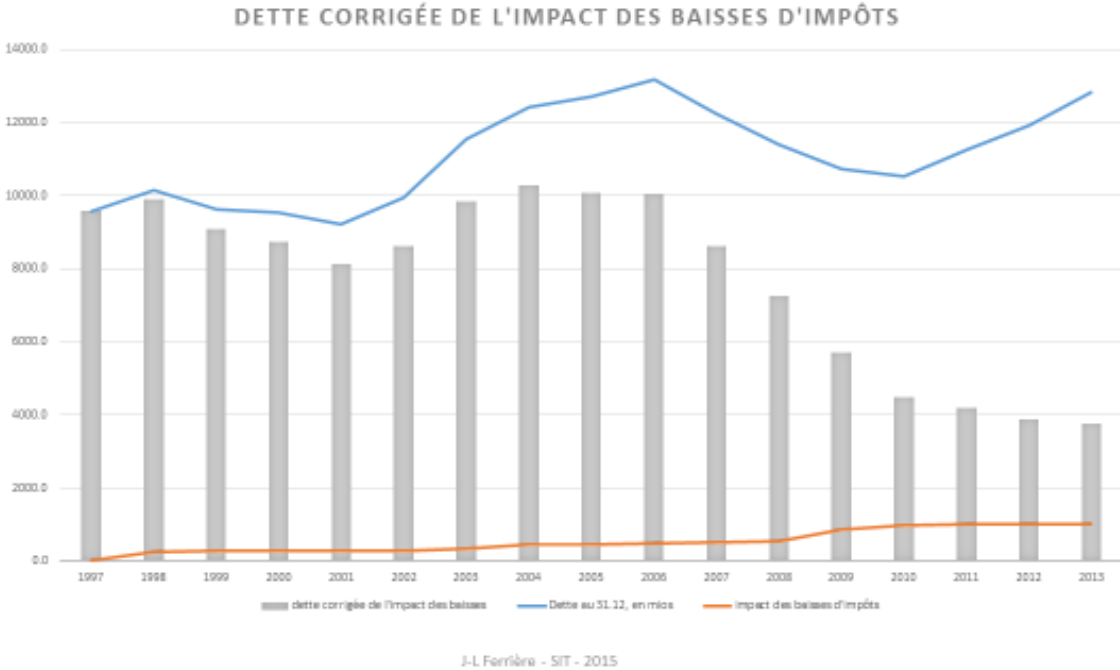
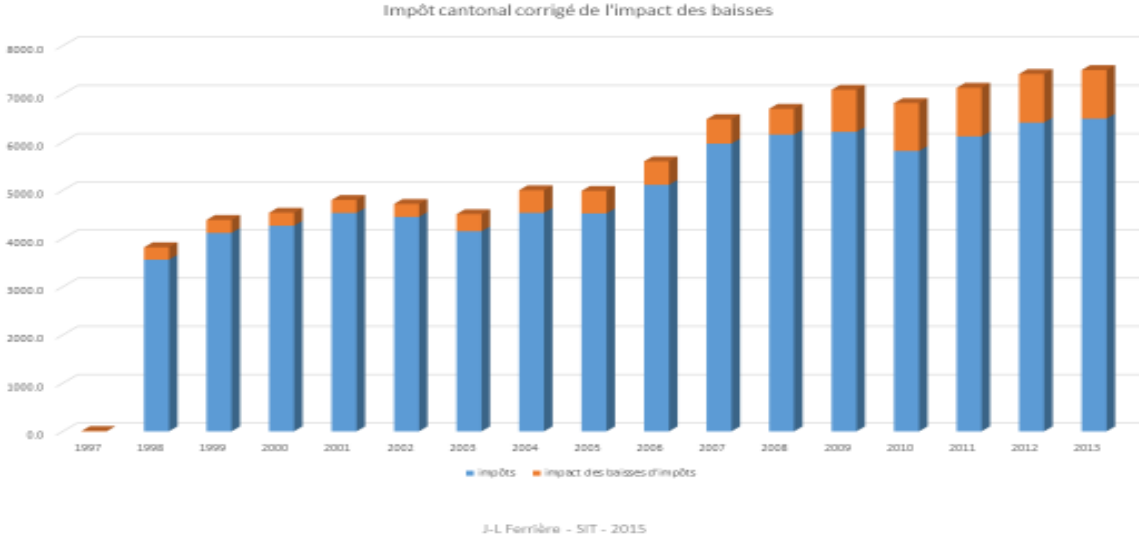
Baisses d'impôts GE (sources: les divers PL, AFC, CE):		Mios par an (année du chiffrage)
1998	Suppression IFD sur le capital des entreprises:	41 mios pour PM GE (1998) = 6.8 pour Canton, 146 mios (2011) = 24 mios pour GE
1999	IN libérale -12 % (contre avis du CE et GC)	250 mios (1999), 350 mios (2005)
2000	suppression du droit des pauvres (contre avis du CE et GC)	12 mios (surtout HG) (2000)
2004	IN Casatax: suppression droits d'enregistr. pour transactions immobilières < 1 mio, diminution taxe sur création d'hypothèques	20 mios (2004)
2004	suppression impôt cantonal / successions et donations, héritiers directs (Ø fédéral)	66 millions (2001)
2005	suppression impôt cantonal / capital pour niles sociétés ou s'installant à GE (3 ans)	> 10 mios par an (2005)
2005	baisse taxes sur les véhicules de transports	2 mios (2005)
2007	augmentation déductibilité donations (jusqu'à 20 % revenu, + exonérations diverses)	plusieurs dizaines de mios, non chiffré
2008	Réforme II de l'imposition des entreprises	pertes pas encore chiffrées; Se chiffrent en mias ou 10aines de mias GE > 12 à 15 % IFD total, 17% revient à GE = 10aines de mios
2009	Baisse de la fiscalité genevoise des entreprises (suites de la réforme II)	28 mios (2008)
2009	baisse «en faveur des familles»:	320-410 mios (2010-2012), + 107 mios Comm.
2009	baisse de la fiscalité des entreprises	20 mios
2011	déduction de l'impôt foncier:	non évalué
		<b>total pertes: 997 mios / an</b>

J-L Ferrère - SIT - 2015

Si on reprend les montants de l'impact de ces baisses depuis 1998, annoncés au moment de la discussion des projets de loi ou, dans de rares cas, lors d'évaluations ultérieures, on obtient, en 2011, un total de perte de rendement fiscal cumulé de un milliard par an, même sans adapter les montants à l'indexation.

En rétablissant ces montants dans le résultat financier des comptes de l'Etat, la dette aurait été stabilisée aux alentours de 10 milliards en 2006, puis aurait diminué

considérablement depuis 2007, pour descendre en dessous de la barre des 4 milliards dès 2012.



Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative et relative. L'économie et les ménages ont évidemment « profité » de ces baisses d'impôts qui contribuent à faire de Genève un paradis fiscal à l'échelle de l'Europe (même si Genève reste plus élevé que d'autres cantons suisses qui exercent un dumping fiscal encore supérieur), en attirant ainsi dans le canton de nombreuses entreprises avides d'une fiscalité basse en comparaison

internationale. Toutefois, ces chiffres montrent la tendance politique à l'œuvre et les ordres de grandeur dont il est question.

## 5.2 Baisse de la pression fiscale sur les entreprises genevoises.

On retrouve ce phénomène de défiscalisation si l'on observe l'évolution de l'imposition fédérale des entreprises genevoises. L'évolution est spectaculaire : entre 1997 et 2010, le revenu net des entreprises (SA à Genève) est multiplié par près de 5 fois (2010 = 462% de la valeur 1997, à CHF 23 milliards). Leur capital est multiplié par plus de 3 fois (2010 = 329% de la valeur 1997 à CHF 167 milliards), alors qu'il n'est plus imposé au plan fédéral depuis 1998. L'impôt (IFD) ne fait que doubler pendant la même période (2010 = 220% de la valeur de 1997, à CHF 0.99 milliard). De fait, le taux d'imposition effectif passe de 8.7% en 1997, à entre 5 et 6 % en 1998 et 1999, pour chuter à entre 2,5% et 4.2% entre 2008 et 2010. Soit une division par 2 ou par 3 du taux d'imposition.

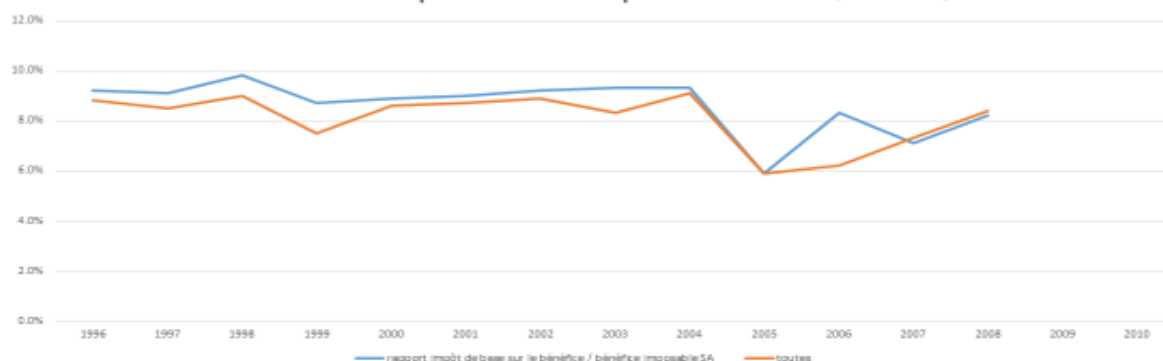
<b>Evolution bénéfice, capital et IFD des SA Genève - 1997 -2010 (source: AFC)</b>							
	Bénéfice net /revenu des entreprises (en mios CHF)	capital ou fortune (en mios CHF)	Rendement de l'impôt sur B. (en mios CHF)	Valeur en % de 1997 : Bénéfice net	Valeur en % de 1997 : capital	Valeur de 1997 en %: IFD	Pourcentage de IFD / Bénéfice (8.5%)
1997	5'123	50'745	448				8.7%
1998	10'501	41'412	535	205.0%	81.6%	119.5%	5.1%
1999	9'013	70'004	532	175.9%	138.0%	118.9%	5.9%
2008	43'881	163'078	1'091	856.5%	321.4%	243.7%	2.5%
2009	26'847	166'425	1'058	524.0%	328.0%	236.3%	3.9%
2010	23'704	166'786	989	462.7%	328.7%	220.8%	4.2%

Rappel: 1998: disparition de l'IFD sur le capital ; valeur 1997: 40 mios - taux effectif: 0.08% du capital déclaré

J-L Ferrière - SIT - 2015

Au niveau cantonal, la structure des statistiques publiées ne permet pas les mêmes analyses. Les données disponibles permettent toutefois de constater un phénomène similaire. L'impôt cantonal de base sur le bénéfice des personnes morales présente dès 2005 un décrochement important par rapport au bénéfice imposable (source OCSTAT). Alors que ce rapport est relativement stable entre 1996 et 2004, autour de 8 ou 9%, il chute brutalement à 6% en 2005 et ne remonte plus au niveau antérieur (série interrompue après 2008), soit une baisse moyenne de l'imposition de près de 20%. Pourtant on est, dans ces années-là, en pleine période de croissance, avant la crise des subprimes.

### Evolution imposition cantonale PM GE (impôt de base sur bénéfice / bénéfice imposable) série statistique interrompue en 2008 (source OCSTAT)

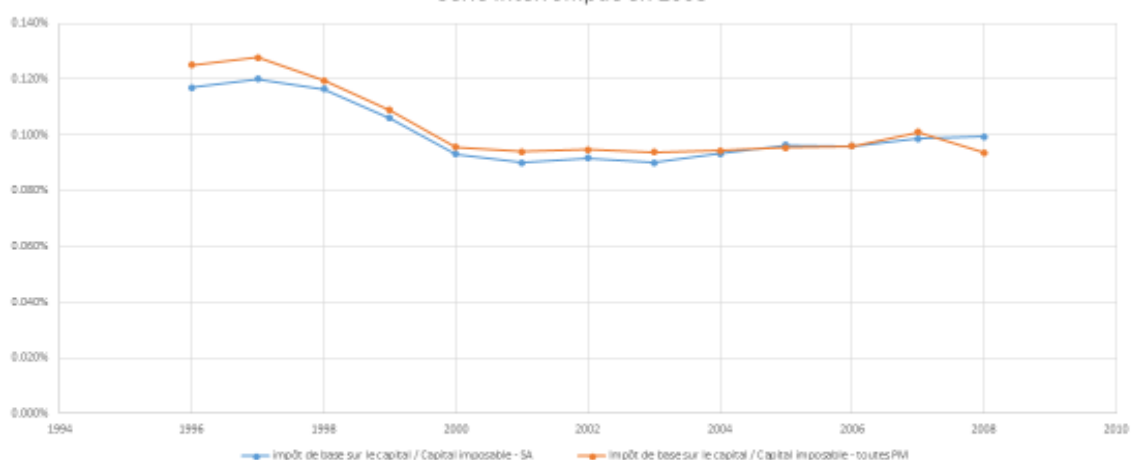


Décrochage du taux en 1999 et en 2005, sans rapport avec l'évolution du PIB

J-L Ferrière - SIT - 2015

L'impôt cantonal de base sur le capital montre également une baisse, amorcée quant à elle dès 1998, quand il quitte la valeur de 0,12-0,13%, pour atteindre, en 2000, 0,09% environ, soit une baisse de l'ordre de 20% également.

### Evolution du rendement de l'impôt de base sur le capital PM (source Ocstat) Série interrompue en 2008



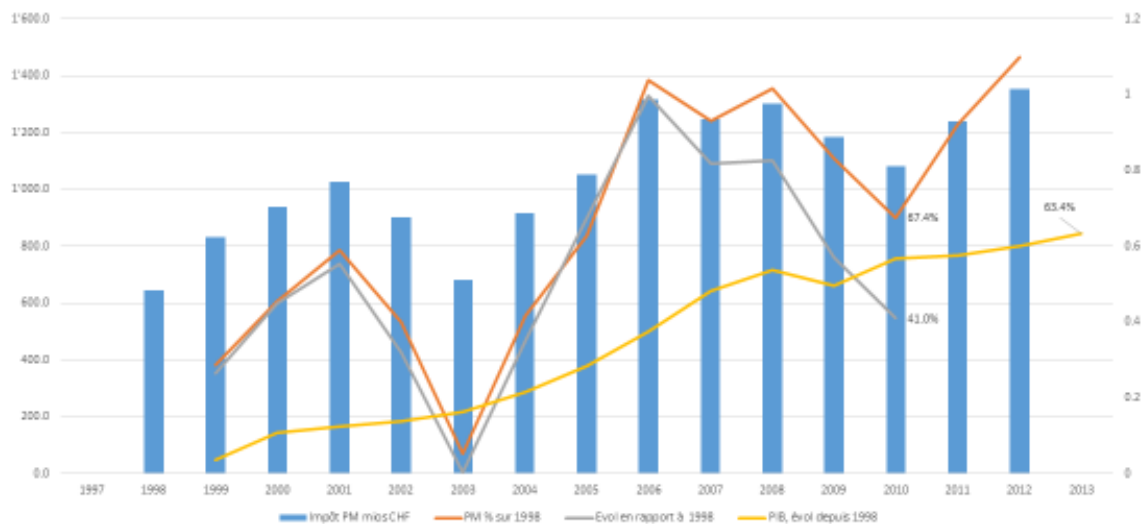
Impôt de base sur le capital: baisse du rendement à partir de 1998

J-L Ferrière - SIT - 2015

Toujours pour les entreprises genevoises, mais en valeur moyenne par contribuable, l'impôt genevois baisse constamment après 2006 (série interrompue en 2011) alors que dans le même temps, le PIB a augmenté, ne s'infléchissant qu'en 2009 (effet retardé de la crise des subprimes).



Impôt GE PM, en francs (mios), et en rapport à la valeur 1998, total et par contribuable [courbe grise] (source OCSTAT, Etat)



J-L Ferrière - SIT - 2015

Ce tableau de l'évolution de la fiscalité genevoise devrait être complété par un travail similaire sur la fiscalité des personnes physiques, ce qui n'a pas pu être fait dans ce cadre limité.

Il devrait également être complété par une mesure de la fraude fiscale qui, d'après diverses sources, serait d'une ampleur considérable. Il n'y a jusqu'à présent pas de volonté politique de contrôle de l'application des règles fiscales. Avec le plan de mesures accompagnant le budget 2015, le Conseil d'Etat a proposé l'engagement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires, pour une hypothèse de CHF 9 millions de rentrées fiscales supplémentaires. La mesure va dans la bonne direction, mais elle est loin d'être suffisante, non seulement en termes de nombre, mais également en termes de moyens.

## 6. Conclusions sur la dette

De ces différents éléments, on peut tirer les conclusions suivantes sur la dette publique genevoise.

- La dette n'est clairement pas liée aux dépenses de personnel et de subventions. Au contraire : celles-ci sont stables, prévisibles et très contrôlées.
- La dette trouve son origine dans les déficits des années 90, où elle passe de CHF 4.6 milliards en 1990 à 9.6 milliards en 1997. 75% de la dette (valeur 2013) datent des années 90, seuls 25% datent des années 2000-2010.
- après les années 90, l'accroissement de la dette est due à :
  - La débâcle de la BCGE pour plus de CHF 2,3 milliards (impact en 2000 et années suivantes) ;

- Les importantes baisses d'impôt (cantonal et fédéral, dont une part est ristournée au canton) dès 2000, et sensibles déjà en 2003-2004 (sans parler de la fraude fiscale) ;
- L'insuffisance d'autofinancement des investissements,
- En 2012-2013, la recapitalisation de la CIA et de la CEH. Pour rappel, celle-ci a été imposée par les autorités fédérales suite à un postulat PLR répondant à des fins politiques plus que financières. Les coûts totaux de cette recapitalisation et des changements de caisse induits sont supportés à hauteur d'au moins à 55 % par le personnel (hausse de cotisations, baisses de prestations, etc.), contre 45% pour l'employeur.

## **7. Ce que disent les lois : freins au déficit et à l'endettement.**

### **7. 1 Frein à l'endettement**

Le dispositif juridique genevois a été renforcé ces dernières années par plusieurs mesures fixant diverses limites autour du déficit public et de l'endettement. Rappelons que ces mesures, d'inspiration libérale, et portée notamment par l'OCDE, visent à fixer un cadre face à des contextes autrement plus problématiques que ceux du canton de Genève ou de la Suisse. Sans aborder ici leurs présupposés idéologiques, bornons-nous à souligner que toutes les mesures concrètes imposées par la majorité de droite, ou proposées dans le projet de loi 11398, vont bien plus loin que ce que préconise cette libérale OCDE.

Par ailleurs, la droite elle-même a renoncé à activer le frein à l'endettement prévu par la LGAF, en modifiant la loi pour éviter de l'actionner, consciente des problèmes qu'il poserait, et des risques de rejet par la population.

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF D 1 05) a été dotée d'un frein à l'endettement : celui-ci vise à ramener la dette au montant des revenus de l'Etat. De plus, il fixe deux seuils, à CHF 13.3 et 14.8 milliards, à partir desquels les investissements (crédits d'ouvrages ou nouveaux projets) sont limités aux dépenses à caractère urgent et soumis à des majorités qualifiées.

#### **Article 15 LGAF :**

<sup>2</sup> L'objectif à long terme de l'Etat est de limiter l'endettement à un montant maximum équivalant au total des revenus du compte de résultat des états financiers individuels de l'Etat de l'année écoulée.

<sup>3</sup> *Tant que l'objectif visé à l'alinéa 2 n'est pas atteint, les mesures suivantes s'appliquent aux crédits d'ouvrage spécifiés à l'alinéa 4 :*

*a) si l'endettement annuel moyen dépasse 13,3 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent. La majorité absolue de ses membres est requise (51 voix);*

*b) si l'endettement annuel moyen dépasse 14,8 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à*

*caractère urgent. La majorité des deux tiers de ses membres est requise (67 voix). De plus, le Grand Conseil vote sur l'application de l'article 67, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.*

Dès 14.8 milliards, le Grand Conseil décide donc également s'il soumet les dépenses au référendum obligatoire, selon l'article 67 de la nouvelle Constitution :

**Art. 67 Référendum facultatif**

- <sup>1</sup> *Les lois, ainsi que les autres actes du Grand Conseil prévoyant des dépenses, sont soumis au corps électoral si le référendum est demandé par 3% des titulaires des droits politiques.*

[...]

- <sup>3</sup> *Les objets visés au présent article sont également soumis au corps électoral si le Grand Conseil le décide à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.*

La Constitution genevoise fixe également un frein à l'endettement et au déficit budgétaire, prévoyant - dans ce dernier cas - une adoption à la majorité des membres du Grand Conseil. En ce qui concerne les prestations, elles sont censées être « supportables financièrement », sans précision sur ce financement, et la Constitution prévoit l'abandon des prestations et subventions qui ne répondraient pas à cette condition.

**Art. 156 Frein à l'endettement**

<sup>1</sup> *L'Etat maîtrise l'endettement et le maintient à un niveau qui ne menace pas les intérêts des générations futures.*

<sup>2</sup> *Un budget de fonctionnement déficitaire ne peut être accepté qu'à la majorité des membres du Grand Conseil.*

<sup>3</sup> *L'Etat vérifie périodiquement que les prestations qu'il fournit et les subventions qu'il octroie sont efficaces, nécessaires et supportables financièrement. Il renonce aux prestations et subventions qui ne répondent pas à ces conditions.*

La Constitution fixe par ailleurs des principes généraux : planification, principes d'économie et d'efficacité, équilibre du budget, réserves anticycliques, et une compensation à moyen terme des déficits.

- **Art. 152 Principes**

<sup>1</sup> *L'Etat établit une planification financière globale.*

<sup>2</sup> *La gestion des finances publiques est économe et efficace.*

<sup>3</sup> *En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement.*

<sup>4</sup> *Il tient compte de la situation conjoncturelle et se dote de réserves anticycliques. Les déficits doivent être compensés à moyen terme.*

## 7.2 Frein au déficit

Plus concrètement, la LGAF fixe les mesures à prendre en cas de déficit : en cas de comptes déficitaires, utilisation de la réserve conjoncturelle; en cas de budget déficitaire, retour aux chiffres noirs dans le cadre du plan financier quadriennal.

### **Art. 12 Gestion financière conjoncturelle**

2 [...]

*b) en cas d'exercice déficitaire, la réserve conjoncturelle est utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées.*

*3 Le budget de fonctionnement peut présenter un excédent de charges, à concurrence maximale de la réserve conjoncturelle disponible.*

*4 Lorsque l'hypothèse visée à l'alinéa précédent se présente, le plan financier quadriennal de l'Etat doit démontrer le retour à un excédent de revenus. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat présente de manière séparée les mesures qui relèvent de sa compétence et les mesures d'assainissement de rang législatif.*

*5 Il en va de même en ce qui concerne la reconstitution de la réserve conjoncturelle, en cas d'épuisement de celle-ci.*

En cas de déficit aux comptes, les mesures d'assainissement obligatoires sont prescrites dans deux cas de figure : si le déficit budgétaire prévu dépasse le montant de la réserve conjoncturelle accumulée et disponible ; ou si les comptes sont trois années de suite déficitaires. Le Conseil d'Etat soumet les mesures au Grand Conseil. Le montant du déficit ne comprend pas les éléments non récurrents du résultat.

### **Art. 14 Mesures d'assainissement obligatoires**

*<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat doit initier la procédure relative aux mesures d'assainissement obligatoire en soumettant au Grand Conseil des mesures de rang législatif assurant le retour à l'équilibre des comptes, lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :*

*a) lorsque le budget de l'année suivante présente un excédent de charges supérieur à la réserve conjoncturelle disponible dans les états financiers de l'année précédente, au plus tard le 15 septembre de l'année en cours;*

*b) lorsque le compte de résultat individuel de l'Etat présente un excédent de charges durant 3 années consécutives, y compris les éventuelles corrections d'erreurs postérieures, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit le troisième exercice.*

*<sup>2</sup> Le montant du déficit qui doit être résorbé par les mesures d'assainissement est calculé par le Conseil d'Etat. Il ne comprend pas les éléments non récurrents du compte de résultat.*

Cette loi est évidemment modifiable par le Parlement. Il l'a d'ailleurs fait dans le cadre de la refonte de la loi en 2012. La loi prévoyait que le mécanisme se mette en place après

deux ans de comptes déficitaires. Comme le cas de figure se présentait, la majorité a préféré étendre la période à 3 ans afin de ne pas devoir actionner ce mécanisme. Même la majorité est consciente des problèmes qu'il pose.

Toujours dans ce cadre, le Grand Conseil, s'il modifie ou refuse les propositions du Conseil d'Etat, a l'obligation de proposer des mesures d'un montant équivalent. Ces mesures sont soumises dans les 3 mois à un vote qui oppose la mesure à une augmentation d'impôt d'effet équivalent.

#### *Grand Conseil*

- <sup>3</sup> *Si le Grand Conseil refuse l'entrée en matière sur un ou plusieurs projets de loi proposés par le Conseil d'Etat ou y apporte des amendements, il doit proposer des mesures législatives d'un montant équivalent.*  
<sup>4</sup> *Le Grand Conseil doit adopter dans les 3 mois une ou plusieurs lois soumises au vote du corps électoral.*

#### *Corps électoral*

- <sup>5</sup> *Pour chacune des mesures réduisant les charges, le vote oppose la modification législative proposée à une augmentation d'impôts d'effet équivalent. Le corps électoral doit faire un choix. Il ne peut opposer une double acceptation ou un double refus à l'alternative proposée.*  
<sup>6</sup> *Les diminutions de charges ou augmentations d'impôts qui résultent des modifications législatives adoptées entrent en vigueur l'année qui suit le vote du corps électoral.*

### **7.3 Le PL 11398 « Renforcement du frein à l'endettement » : la pensée zéro en matière de gestion de l'Etat, de la dette, des finances et des prestations.**

Le PLR a déposé, en février 2014, un projet de loi pour renforcer le frein à l'endettement aux frais de la population et du personnel de l'Etat. Ce projet de loi s'inscrit pleinement dans la conception de la dette dénoncée plus haut. Les mesures qu'il propose sont sans précédent par leur extrémisme, leur radicalité, leur nature idéologique et leur absence de vision politique à moyen ou long terme.

Il reprend l'objectif de réduire la dette à la hauteur des revenus annuels de l'Etat (art 15 actuel LGAF). On a vu qu'actuellement, la dette est d'une fois et demie cette référence. La différence représente un montant de 4 milliards environ. Le projet Il introduit ensuite deux limites très strictes tant que cet objectif n'est pas atteint :

- Les charges totales de fonctionnement ne doivent pas augmenter (au maximum à hauteur du renchérissement)
- Les charges de personnel ne doivent pas augmenter (au maximum à hauteur du renchérissement). Les mécanismes salariaux (annuité, indexation, allocation unique de vie chère) ne sont pas pris en compte ici.
- Une dérogation peut être accordée, mais au maximum jusqu'à 1% du budget précédent pour les charges totales de fonctionnement, et de 0.5% pour les

charges de personnel. La décision doit cependant être prise à la majorité des 2/3 des voix du Grand Conseil.

Dans ce cadre,

- toute augmentation de prestation doit s'accompagner d'une suppression de prestation d'une valeur équivalente ;
- toute création de poste doit s'accompagner d'une destruction de poste équivalente, selon un principe de réallocation ;
- les mécanismes salariaux (annuité, indexation, allocation unique de vie chère) ne sont pas compris dans le blocage de la hausse des charges de personnel. Toutefois, leur octroi est pris en compte dans la limite de la hausse des charges globales, et devrait donc être compensé par une diminution équivalente des dépenses de fonctionnement. Ce serait notamment le cas de l'annuité, dont le montant dépasse par définition la limite de 0,5% fixée comme seuil à ne pas dépasser même en dérogation.

Texte du projet tel qu'issu de la Commission des finances :

**Art. 15B Charges de fonctionnement en général (nouveau)**

*<sup>1</sup> Tant que l'objectif visé à l'article 15A n'est pas atteint ainsi que pour les trois exercices suivants, le budget peut présenter une augmentation des charges de fonctionnement à condition qu'elle soit inférieure ou égale au renchérissement tel qu'enregistré en octobre de l'année en cours.*

*<sup>2</sup> En dérogation à l'alinéa 1, le budget peut exceptionnellement présenter une augmentation supérieure, à concurrence toutefois d'une augmentation maximale de 1 % par rapport au dernier budget de fonctionnement. L'article 137, alinéa 9, de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est applicable.*

**Art. 15C Charges de personnel (nouveau)**

*1 Tant que l'objectif visé à l'article 15A n'est pas atteint ainsi que pour les trois exercices suivants, le budget peut prévoir, hors mécanismes salariaux au sens des articles 12 et 14 de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973, une augmentation des charges de personnel à condition qu'elle soit inférieure ou égale au renchérissement tel qu'enregistré en octobre de l'année en cours.*

*2 En dérogation à l'alinéa 1, le budget peut exceptionnellement présenter une augmentation supérieure, à concurrence toutefois d'une augmentation maximale de 0,5 % par rapport au dernier budget de fonctionnement. L'article 137, alinéa 9, de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est applicable.*

*<sup>3</sup> Le principe de réallocation ne s'applique pas aux postes financés par la Confédération.*

***[Le PL maintient les limites concernant les crédits d'ouvrage mentionnées plus haut. Par ailleurs, elle modifie la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01) comme suit :***

**Art. 137, al. 9 (nouveau)**

*<sup>9</sup> Si le Grand Conseil entend déroger à l'article 15B, alinéa 1, ou à l'article 15C, alinéa 1, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, l'adoption de la loi requiert la majorité des deux tiers de ses membres.*

Au moment où nous écrivons, ce projet a été adopté en commission par la majorité de droite et d'extrême droite MCG-UDC-PLR, parfaitement sur la même longueur d'ondes, et renvoyé au Grand Conseil en février 2015, mais il n'a pas encore été traité par la plénière.

Il propose une politique de gestion des finances publiques et une méthode qui ne prennent en considération qu'un seul critère de référence : le renchérissement, à l'exclusion de tout autre facteur.

En particulier, il rejette toute légitimité à la prise en compte des besoins de la population, lesquels sont en augmentation : population en augmentation, vieillissement, précarisation.

Il introduit le blocage des charges, des postes, des prestations et des salaires pour une période qui risque de dépasser les 20 ans. On voit donc mal comment, dans la situation actuelle, on pourrait absorber plus rapidement 4 milliards de dette. D'autant que si la réforme III de l'imposition des entreprises passe la rampe selon le projet du Conseil d'Etat soutenu par les milieux libéraux et patronaux, les ressources cantonales baisseront de 500 à 600 millions. L'objectif à atteindre (montant des ressources) s'éloignerait d'autant, et la capacité à l'atteindre encore plus (diminution des ressources, donc quasi impossibilité de produire des excédents). Au contraire, il faudrait, dans cette logique, couper massivement dans les postes, les prestations ou les salaires. En réalité, seule une augmentation des ressources, en particulier fiscales, est à même d'atteindre cet objectif de gestion financière. Mais les mêmes milieux libéraux et patronaux rejettent à corps et à cri une telle perspective.

D'un point de vue politique, ce projet de loi enlève de fait toute possibilité de piloter l'Etat, de faire des choix politiques, ou d'intervenir en lien avec la conjoncture. C'est en fait l'annulation de la liberté politique au profit d'une logique purement comptable (mais comptable au sens d'Harpagon).

Même en temps de crise véritable, un tel projet n'a pas vu le jour. Il serait d'ailleurs contre-productif, en alimentant la crise plutôt qu'en la combattant. Mais nous avons vu plus haut que nous sommes, au contraire, dans une période de croissance considérable des richesses. Seule la part allouée au financement des prestations publiques et sociales est en crise. Si crise il y a, c'est une crise politique de la fiscalité et du projet politique de prestations sociales et publiques.

Il y a d'ailleurs fort à parier que même les milieux économiques, s'ils enlevaient leurs lunettes ultra-libérales, subiraient les impacts d'une telle politique : les entreprises bénéficient largement de l'environnement administratif et social stable de Genève. Qu'en serait-il si l'OCPM, l'Office du logement, celui de l'urbanisme et des constructions, les services de santé, ou encore ceux de la sécurité venaient à ne plus pouvoir répondre aux besoins ?

Le dernier impact de ce projet de loi qu'il convient de mentionner est celui du financement de la CPEG. Celui-ci est basé sur une croissance de la masse salariale de 0.6%. Les limitations introduites par ce projet de loi auraient pour conséquence de faire sortir la CPEG de son « chemin » de capitalisation, telle qu'imposée par Berne suite à un postulat PLR. Cela supposerait de prendre des mesures d'assainissement qui pourraient toucher tant les retraités que les assurés de l'Etat (gel des rentes, augmentation des cotisations, diminution des prestations). On comprend que ce serait également un prétexte tout trouvé pour la droite libérale – ou plutôt tout construit par elle-même – pour remettre en cause la CPEG, et réaliser l'agenda libéral de passage à la primauté de cotisation, dans la même direction que le projet de loi visant à répartir les cotisations 50%-50% en discussion au Parlement au moment de cette rédaction.

## **8. Quelles alternatives à la doxa patronalo-libérale**

Les syndicats du personnel de la fonction publique et subventionnée ont pu établir que les dépenses de personnel ou de subventions sont devenues incompressibles. A plusieurs reprises, des hauts cadres ou autorités politiques en sont convenus. Les prestations ne sont plus suffisamment assurées, les conditions de travail se sont détériorées. Le travail de raboutage, de gain d'efficacité et d'efficacités voulu par la majorité est arrivé à un point limite.

De notre point de vue, qui défend des prestations publiques comme soutien social, lutte contre la précarité et tentative de correction des inégalités économiques les plus fortes, ce n'est donc pas du côté des salaires, ni des postes, ni des prestations qu'il faut couper. Ce n'est pas dans les dépenses.

C'est la défiscalisation qui doit être stoppée, et les ressources fiscales renflouées.

A notre sens, ceci est possible sans mettre à mal ni les ménages à faibles et moyens revenus, ni les entreprises: la marge est suffisante, les taux réels d'imposition nettement plus bas que les taux nominaux. On peut mentionner à cet égard l'exemple du PL 11557 visant une réintégration échelonnée des 12 % de baisse d'impôt de 1999.

Les mesures doivent également être assumées par les plus riches. Dire cela, ce n'est pas « s'en prendre aux riches », comme le prétend la droite, c'est prendre en compte la réalité. Pendant ces dernières décennies, la tendance a été à l'accroissement des inégalités de revenu et de patrimoine. Lorsque les salariés bénéficiaient de hausse de salaire de 1 à 2%, les hauts salaires engrangeaient des 8% ou plus, sans parler des rémunérations astronomiques des super-cadres. Les rendements du capital ont également été bien supérieurs à ceux du travail dans la même période, et ont donc enrichi ses seuls détenteurs.



A titre d'exemple, le patrimoine déclaré pour le canton de Genève se monte à 187 milliards pour les personnes morales (2010), et 87 milliards de fortune pour les personnes physiques (2011), soit près de 300 milliards. Cela représente 20 fois le poids de la dette de l'Etat ! Un impôt d'un petit 1% sur le capital rapporterait ainsi 3 milliards par an et, en quatre ans, la dette serait remboursée. Le rendement moyen du capital étant bien supérieur à ce 1%, le capital ne serait même pas entamé par un tel impôt.

Au mois de juin 2015 sera soumise au vote l'initiative pour l'imposition des successions de plus de deux millions. Cette initiative s'inscrit aussi dans le but de faire participer les grosses fortunes à l'effort social.

Un véritable contrôle fiscal doit être mis en place pour lutter contre la fraude.

La discussion reste largement à mener au sein de nos organisations quant aux propositions concrètes à faire pour combattre cette offensive libérale-patronale.

### **Quelles voies syndicales?**

Du point de vue du syndical, cette orientation doit se traduire par :

- une mobilisation pour la défense de l'État social et redistributeur, en termes de prestations, mais aussi de fiscalité, qui doit être ramenée au cœur du débat politique. Le calendrier de la mise en œuvre notamment de la RIE III, mais également des projets de modifications de la fiscalité communale (imposition dans la commune de domicile au lieu de la commune de travail, suppression de la taxe professionnelle, etc.) est serré. Il y a donc une urgence à s'en saisir.
- un rapprochement des syndicats du privé et du public sur ces questions. Les réalités vécues par les salariés du secteur privé et ceux du secteur public ne peuvent pas être séparées dès lors qu'il s'agit des prestations sociales, du rôle de l'État, et des conditions de travail. Un rapprochement doit également être fait avec la société civile et les nombreuses organisations qui assument et relaient toute une part de l'action sociale.
- un renforcement des compétences syndicales en matière de fiscalité et de finances publiques (formations, groupes de travail spécifiques, liens CGAS-Alternative, renforcement de nos analyses et de nos leviers).
- une mobilisation face à la RIE III et à la baisse du taux d'imposition GE à 13%. Ce point n'a délibérément pas été développé dans cet exposé vu qu'il fait l'objet d'une présentation séparée par Sébastien Guex dans les pages suivantes. Cette baisse représente encore 500 millions de pertes fiscales pour Genève, et autant de cadeaux aux entreprises et aux banques sans rapport avec les statuts spéciaux.
- envisager les référendums nécessaires en cas de lois inacceptables.
- envisager et préparer initiatives et alternatives, à tout le moins propositions, notamment en matière de fiscalité.

Du pain sur la planche !

## « La dette publique comme arme de destruction (sociale) massive »

Catherine Samary<sup>2</sup>

*« Tant au Nord qu'au Sud de la planète, la dette constitue un mécanisme de transfert des richesses (...) en faveur des capitalistes. L'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique »*

*Charte du CADTM  
(Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde)*

Plan

Quelques remarques introductives

I - Points de repère. La dette publique, c'est-à-dire ?

Enjeux et notions

- 1 Un enjeu démocratique : l'audit de la dette  
Encart : Extraits de la brochure du CAC (Comité pour un Audit Citoyen) sur la Grèce
- 2 Les discours mystificateurs sur la dette
- 3 Précisons les notions.  
Déficit et dette « au sens de Maastricht » ; l'Etat central, les collectivités locales, et la Sécu.

II - Dette et politiques économiques

- 1 De l'endettement « keynésien » au tournant néo-libéral
- 2 Les politiques néo-libérales  
Fins, Moyens et effets

III - De la crise avant la dette à la dette de la crise - dite « crise de la dette »

La « crise de la dette » comme « opportunité » pour atteindre les « fins »

### Quelques remarques introductives

Je suis économiste, mais syndicaliste comme vous, et sur ce plan, nous partageons les mêmes difficultés face à un système « globalisé » - avec un grand écart entre la capacité d'intervention de « ceux d'en haut » et la faiblesse des moyens de résistances syndicales et politiques là où se prennent les décisions aujourd'hui – du local au planétaire, en passant par les niveaux nationaux et européens.

J'essayerai au moins de déconstruire les mécanismes et l'idéologie de ce système : cela fait partie de la lutte politique et démocratique dont les syndicalistes doivent s'emparer.

En tant qu'économiste, je participe à des réseaux de résistance aux politiques et courants dominants<sup>3</sup>. De tels réseaux sont hétérogènes : certains économistes se réfèrent à des doctrines économiques d'inspiration keynésienne (pour un capitalisme régulé) ; d'autres, comme moi-même cherchent à incorporer les apports de Keynes, ou

---

<sup>2</sup> <http://csamary.free.fr>

<sup>3</sup>Notamment des réseaux européens d'économistes critiques, dont le plus récents (parti de France) est le « Manifeste des économistes atterrés » (<http://www.atterres.org/page/manifeste-d%C3%A9conomistes-atter%C3%A9s>). On trouvera dans ce Manifeste une contestation de dix « fausses évidences » qu'on nous assène tous les jours, sur la « crise de la dette ».

ceux d'autres points de vue hétérodoxes, à une pensée marxienne, dans une contestation plus radicale de la soumission de nos sociétés et de la planète aux pouvoirs prédateurs de l'argent roi. Mais tous les économistes de ce réseau partagent une conviction qui nous distingue des économistes « mainstream », dominants : **des choix sont (toujours) possibles**. C'est une affirmation devenue « subversive », un enjeu démocratique fondamental.

Margaret Thatcher affirmait au début du tournant néo-libéral des années 1980 en lançant ses offensives contre le mouvement syndical britannique, son slogan : « **TINA** » (**There Is No Alternative = Il n'y a pas d'alternative**). C'est ce qu'on nous a répété jusqu'à aujourd'hui avec toute la puissance des médias dominants et d'un « discours » économique qui a pénétré profondément les populations : celles-ci sont culpabilisées d'être au chômage et de demander des protections (vous connaissez la stigmatisation de la « mentalité d'assisté » des perdant.e.s, *versus* la glorification de l' « esprit d'initiative » des gagnant.e.s d'une compétition où certains sont plus « égaux » que d'autres... C'est la compétition entre les renards et les poules, une fois supprimé le poulailler – comme disait Marx.

Notre sujet étant la dette, j'ai mis ici en exergue la citation d'un des réseaux auquel je collabore, le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde) très actif aujourd'hui aussi sur la dette grecque et européenne. Le CADTM affirme que la dette « est utilisée par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique ». C'est précisément ce rapport de domination qui permet d'en faire une « arme de destruction (sociale) massive », comme je l'ai appelée.

Mais cela n'a pas été vrai de tout temps, ou encore a changé dans le temps. Thomas Piketty, dans son ouvrage passionnant sur le Capitalisme du XXIème siècle, en présente une fresque historique qui remonte aux temps de la révolution française, notamment. Mon exposé restera dans un temps bien plus court. Mais un de ses buts est de faire apparaître le moment, au tournant des années 1980 dans l'histoire économique du XXème siècle, où s'est produit ce basculement faisant de la dette le vecteur d'une véritable *guerre sociale mondiale* – et d'en analyser les causes et finalités. Car cette sorte de troisième guerre mondiale est toujours à l'œuvre. Elle s'est installée comme un processus qui a connu des phases, des scénarios divers, tributaires de contextes et de rapports de force différents d'un pays ou continent à l'autre. Mais on peut sentir partout le rouleau compresseur (matériel et idéologique) de cette guerre dont on est loin de voir la fin. Elle marque une nouvelle période dans l'histoire du capitalisme.

La première des résistances à cette guerre est de ne pas accepter l'idée qu'il n'y a pas de choix. La seconde, est de refuser la séparation propre aux doctrines libérales<sup>4</sup> entre sphère de l'économie, et sphère politico-sociale.

Les doctrines libérales prétendent avoir des critères d'efficacité dont la scientificité serait en quelque sorte garantie par le fait de se situer « au-dessus » des débats politiques et des choix de société. C'est une fumisterie. Comme l'a soutenu le prix Nobel d'économie l'Indien Amartya Sen **il faut intégrer des critères éthiques dans les jugements sur**

---

4 Le mot « libéral » ici désigne des écoles de pensée en économie, et non pas le libéralisme philosophique. En économie, cela se rapporte à l'accent mis sur le marché (et sa libre concurrence) comme mécanisme et régulateur de base de l'économie. Le libéralisme économique a besoin d'Etat pour s'imposer. Et le « néo-libéralisme » (les nouvelles écoles libérales s'affirmant après et contre la phase de régulation de l'économie inspirée par Keynes) a été imposé au Chili par Pinochet. : un dictateur « libéral », donc.

**l'économie** - sauf que ces critères, souligne-t-il - il aussi, relève de **choix qui appartiennent (qui devraient appartenir) aux sociétés, et non pas aux économistes.**

La mise en évidence de critères d'efficacité alternatifs et la transparence sur ce qu'expriment les indicateurs et les chiffres de l'économie sont des enjeux démocratiques majeurs et donc de modification des rapports de forces.

Quels coûts devraient être comprimés comme « gaspillage » ? Quels besoins devraient être considérés comme fondamentaux ? Qui en juge ? Sur la base de quels critères ?

Les politiques dominantes visent à supprimer le débat économique et de cacher les choix de société sous le lit des « faits » économiques enveloppés dans leurs chiffres opaques et l'anonymat des décisions.

Notre objectif est à l'opposé de mettre l'économie en débat et d'« aller sous le lit », pour y découvrir les acteurs, les intérêts cachés ; révéler les « fausses évidences » qu'on nous assène, les critères contestables, les mécanismes et les finalités. Derrière tout cela, il y a les rapports entre les êtres humains ou entre les pays, et entre les sociétés et la nature.

Mais j'aborderai ces enjeux au travers du prisme proposé ici, celui de la dette publique.

## **I - Points de repères. La dette publique : c'est-à-dire ? Enjeux et notions.**

### **1°) Un enjeu démocratique : l'« *audit de la dette* »**

Mise en avant par le CADTM la demande d'audit de la dette relève d'une démarche politique démocratique: elle n'est pas « technique ». C'est l'analogie du mot d'ordre « **ouverture des livres de compte** » que l'on peut adresser aux entreprises qui licencient tout en faisant des profits, ou qui peut accompagner l'examen du fonctionnement d'un service public.

**Le but** est de mobiliser l'opinion publique et les acteurs sociaux – sur le plan national et possiblement international - contre les choix et comportements « non éthiques », injustes, prédateurs derrière la dette publique... **L'audit sur la dette d'un Etat vise à rendre accessibles au débat citoyen les comptes de l'Etat, les choix et les mécanismes ayant conduit à la dette** : l'audit fait appel à la fois à des experts et contre-expertises, mais aussi à des acteurs syndicaux, politiques, associatifs, intellectuels. Ils doivent ensemble examiner et questionner les comptes, contribuer à mettre en évidence leurs critères. La notion de dettes « illégitimes », utilisée en droit international, souligne la dimension éthique des responsabilités d'un Etat censé défendre l'intérêt général de l'ensemble de la société. Certes, un des grands débats est certainement de savoir qu'est-ce que recouvre cette notion d'intérêt général dans une société de classe, complexe. Mais cela fait partie de la bataille idéologique et politique qui modifie le rapport de force. L'opinion publique peut s'en emparer et juger des critères...Le but est d'obtenir une annulation au moins partielle de la dette.

**ENCART : Soutien à l'audit citoyen de la dette grecque.<sup>5</sup>**  
**Brochure : Grèce - petit guide contre les bobards médiatiques.**  
**CAC - Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique**

EXTRAITS. La BCE pourrait résoudre facilement le problème de la dette grecque. Elle pourrait rayer d'un trait de plume les 28 milliards qu'elle détient. Elle pourrait racheter aux institutions publiques (Etats, FESF) les titres grecs qu'ils détiennent, et les annuler également. Ou bien les transformer – comme le demande la Grèce – en obligations perpétuelles, avec un taux d'intérêt fixe et faible, et pas de remboursement du capital. De toute façon une banque centrale ne court aucun risque financier puisqu'elle peut se refinancer elle-même par création monétaire. (...)

De nombreuses expériences historiques de pays surendettés (Allemagne 1953, Pologne 1991, Irak 2003, Equateur 2008, Islande 2011, Irlande 2013...) ont pourtant abouti à la même conclusion : quand la dette est trop lourde (190% du PIB pour la Grèce !), il faut l'annuler et/ou la restructurer pour permettre un nouveau départ.

(...) Il faut pour cela une conférence européenne sur la dette comme ce fut le cas en 1953 pour la République Fédérale Allemande. Pour être efficace cette conférence doit pouvoir prendre appui sur les travaux d'une commission internationale et citoyenne d'audit de la dette grecque. Cet audit déterminera quelle est la part légitime de la dette, dont il convient de s'acquitter, même avec taux d'intérêt et des délais renégociés, et la part illégitime, qui peut être contestée.

Est légitime la dette contractée légalement pour financer des investissements ou des politiques profitables à la population. Est illégitime la dette qui n'a pas servi les intérêts de la population, mais a bénéficié à des minorités privilégiées. Selon la jurisprudence internationale, une dette peut même avoir un caractère odieux ou être illégale, selon la façon dont elle a été contractée. (...)

Le discours officiel sur la Grèce : La Grèce, c'est une « administration pléthorique, 7% du PIB contre 3% en Europe », une « difficulté à lever l'impôt et à maîtriser les dépenses » (Claudia Senik, économiste)

Pourquoi c'est faux ? Selon l'OCDE, les fonctionnaires représentaient en Grèce 7% de l'emploi total en 2001, et 8% en 2011, contre 11% en Allemagne et 23% en France (incluant la sécurité sociale). Les dépenses publiques de la Grèce représentaient en 2011 42% du PIB contre 45% (Allemagne) et 52% (France). Les dépenses sont restées globalement constantes en % du PIB, de 1990 jusqu'à 2007. Comme en France, ce sont les taux d'intérêt excessifs et les cadeaux fiscaux qui ont gonflé la dette (...). Mais en plus, les diktats de la Troïka (Commission européennes, BCE et FMI) ont fait plonger le PIB grec de 25 % depuis 2010, ce qui a provoqué mécaniquement une hausse de 33 % du rapport entre la dette et le PIB ! (...)

Le discours officiel sur la Grèce : « La Grèce doit cesser d'être un puits sans fond » (Wolfgang Schauble, ministre allemand des finances, 12/02/2012)

Pourquoi c'est faux ? De 2010 à 2013 la Grèce a reçu 207 Milliards d'euros en prêts des Etats européens et des institutions européennes assortis de plans de réformes. Il s'agirait « d'aides à la Grèce ». Une étude d'ATTAC Autriche décortique les destinations des 23 tranches de financement imposées à la Grèce de 2010 à 2013. 77 % de ces prêts ont servi à recapitaliser les banques privées grecques (58 Mds €) ou ont été versés directement aux créanciers de l'Etat grec (101 Mds €), pour l'essentiel des banques européennes et américaines. Pour 5 euros empruntés, 1 seul est allé dans les caisses de l'Etat grec ! (...)

## **2°) Les discours mystificateurs sur la dette publique.**

Derrière la dette *publique*, il y a un Etat – ses pouvoirs, ses responsabilités « publiques », ses choix *face à une société dont il est supposé représenter l'intérêt général*.

L'idéologie ambiante dilue cette spécificité dans des pseudos évidences « de bon sens » : elles renvoient d'une part à des critères de gestion de « bon père de famille » : « On ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens ». Ou encore, on assimile l'Etat à une entreprise : « L'Etat est au bord de la faillite ».

C'est l'entourloupe de départ. Un « père de famille » n'a aucun des pouvoirs de l'Etat permettant la création de richesses et la gestion de tout un patrimoine national, ni la

<sup>5</sup> Voir sur le site du CADTM des exemples d'audit, de dettes odieuses annulées ou suspendues

<http://cadtm.org/>

responsabilité de la satisfaction des besoins de toute la société. Les propriétaires des entreprises, quant à eux, ont la responsabilité de gestion de leur entreprise qui peut être mise en faillite et fermer ses portes. **Mais un Etat ne peut être mis « en faillite », cela n'a pas de sens.** La production d'un pays ne cesse jamais avec l'interruption du paiement de sa dette. La société continue à fonctionner et l'Etat dispose de moyens considérables pour soutenir sa production.

Quand on parle de « risque de faillite » de l'Etat, il s'agit en fait d'un **risque de « défaut de paiement »** : un Etat peut ne plus pouvoir (ou décider/estimer qu'il ne peut plus) payer non seulement les intérêts qu'il doit mais aussi le remboursement à échéance de tout ou partie du capital emprunté : soit parce que les caisses se sont vidées (à cause de la gestion ou d'une crise à spécifier), soit/et parce que sont devenus exorbitants :

- la « charge » de cette dette (les intérêts qu'il faut payer chaque année)
- et le « service de la dette » (la somme de ce qu'il faut payer à la date T, incluant les intérêts et le montant du capital emprunté qu'il faut rembourser à cette échéance).

*NB : la montée de la « charge » de la dette peut être liée à des facteurs externes à la gestion du pays (par exemple, hausse des taux d'intérêts liée à des contrats indexés sur des taux de change ou indexés sur des taux d'intérêt « directeurs » comme ceux de la FED des EU - qui ont brutalement connu des hausses ; ou encore effet sur les taux d'intérêt de la spéculation sur la dette après des annonces venant d'agences de notation prévoyant un possible « défaut de paiement »). La dépendance du débiteur envers les marchés financiers internationaux multiplie les « risques » de hausses colossales des taux d'intérêt. Un contre-exemple : si la dette est contractée uniquement auprès des résidents d'un pays (c'est le cas au Japon), même une dette de plus de 200% du PIB ne s'accompagne pas des mêmes menaces de spéculation. C'est encore plus vrai si la dette a pris la forme d'un crédit de la banque centrale du pays, à taux fixe et bas.*

L'interruption (le « défaut ») de paiement peut être provisoire (moratoire) et être éventuellement accompagnée de négociations sur la restructuration de la dette (étalement des échéances, par exemple) et/ou une annulation d'une part plus ou moins grande de la dette. Cela dépend du rapport de force entre cet Etat et ses créanciers, ce qui, à son tour dépend du soutien que l'Etat peut avoir dans la population du pays : il peut refuser de payer une dette insoutenable pour assurer la satisfaction des besoins de base ; ou exiger des pré conditions pour payer la dette (la reprise préalable de la croissance, le non dépassement d'un certain pourcentage des dépenses de base, etc...) Ce qui était par exemple dans le programme de Syriza.

La demande d'audit sur la dette peut faire gagner du temps et dresser l'opinion publique contre des créanciers voraces. Elle peut aussi être imposée par une opposition à un pouvoir d'Etat dictatorial qui a servi ses propres intérêts en s'endettant sur le dos de son peuple, etc.

Si les dettes ont été contractées sur les marchés financiers internationaux, le non-paiement des dettes peut avoir pour conséquence l'impossibilité (conjoncturelle ou plus ou moins durable) d'avoir à nouveau accès à ces marchés (pas contents!).

**Mais l'Etat peut se tourner vers d'autres ressources** - des pays « bienveillants », ou des ressources internes, fiscales ou bancaires. Si la cessation de paiement dégage des ressources pour relancer l'économie, après une phase de moratoire de paiement de la dette, le pays peut décider de s'engager à rembourser en partie la dette et retrouver de nouveaux financements. Certains pouvoirs d'Etats décident de privatiser les entreprises du pays pour rembourser la dette – d'autres, au contraire ont pu décider de (re)prendre le contrôle des ressources bancaires, industrielles et naturelles du pays en les nationalisant

pour relancer l'économie... Cela peut se faire avec des choix sociaux prioritaires et la recherches d'alliés internationaux – ou pas. Tout dépend de la nature du pouvoir en place, de choix politiques et de rapports de forces... Pas de recettes universelles, donc.

### 3°) Précisons les notions utilisées :

Dans le traité de Maastricht, on évoque des « critères » concernant le « **déficit** »<sup>6</sup> et la « **dette** » publique.

- Le déficit budgétaire, c'est la différence entre les ressources stables de l'Etat (les impôts) et les dépenses. On parle donc de déficit budgétaire ou de « déficit fiscal ». C'est un « flux » de dettes mesuré entre deux dates, puisque sur un an car le budget est établi pour l'année. Le déficit est donc annuel. Il en est de même du PIB (produit Intérieur brut) auquel on compare le déficit et qui est l'accroissement de richesses produites sur un an.

NB : Le PIB permet de mesurer le taux de « croissance » (annuelle) ; mais il faut « aller voir » sous les chiffres, ce qui est produit, comment la richesse est produite (conditions de travail, chômage, inégalités, techniques et énergie utilisée, enjeux environnementaux), et comment cette richesse est distribuée : il peut donc y avoir « croissance » avec augmentation du chômage, des inégalités, et des dégâts écologiques. Enfin, cette croissance a pu être financée par endettement (avec un déficit fiscal obligeant l'Etat à recourir à un endettement soit auprès de la banque centrale, soit auprès des marchés financiers nationaux ou internationaux – par émission de titres d'emprunts d'Etats que sont des obligations ou des bons du Trésor... Il faut donc toujours questionner les conditions et finalités de la « croissance ».

- La dette publique se mesure, quant à elle, à un instant donné. Elle est le stock (le total) de l'endettement accumulé à cette date (moins les remboursements). Le déficit peut donc se réduire une année (passer de 4% à 3% du PIB) tout en continuant à s'ajouter au stock de dette qui augmente.

#### ***Il faut préciser ce que l'on entend par « dette publique au sens de Maastricht ».***

Cela renvoie aux **accords négociés à Maastricht en 1992** qui ont fait passer la Communauté économique européenne (CEE, issue du Traité de Rome de 1957) à l'Union européenne (UE) : les institutions et Traités ont alors changé, avec établissement d'une Union économique et monétaire (UEM) qui devait se doter d'ici la fin de la décennie d'une *monnaie unique* (et non plus seulement « commune », comme l'ECU établi en 1979, et qui servait d'étalon officiel pour les rapports entre les monnaies nationales).

#### **Les « critères » (dits de Maastricht).**

Ils ont été élaborés pour encadrer les comportements des Etats membres désireux d'intégrer l'UEM. Ils ont été prolongés et spécifiés par d'autres traités ultérieurs pour que la discipline budgétaire ne s'arrête pas après l'intégration dans l'euro zone. Après la crise de 2009, les mêmes critères ont encore été durcis, notamment sous l'angle du contrôle des choix budgétaires des parlements par la Commission Européenne et sous l'angle des sanctions en cas de non-respect. Ils portent principalement sur les déficits et les dettes publiques :

---

<sup>6</sup> Attention, il s'agit du déficit budgétaire et non pas du déficit commercial, qui serait la différence entre exportations et importations.

- les déficits annuels ne devaient pas être supérieurs à 3% du PIB ;
- la dette publique ne devait pas dépasser 60% du PIB.

La dette, au sens de Maastricht, **ne concerne pas seulement l'Etat central** (avec les administrations publiques qui en dépendent comme l'éducation nationale, les hôpitaux publics, etc.) : elle intègre aussi **les collectivités locales**, c'est à dire l'Etat décentralisé vers les municipalités, cantons, régions ; ainsi que **les organismes de la Sécurité sociale**. Les enjeux sont donc plus larges que la dette de l'Etat.

**NB : ces « critères » (3% du PIB et 60% du PIB) n'ont rien de « scientifiques ».** Ils ont été choisis par le couple franco-allemand dominant les négociations, parce qu'ils correspondaient en gros alors à l'état de leurs propres finances, et que la Banque centrale allemande espérait qu'ils seraient inatteignables pour les pays dits (en coulisse) « du club Med » (Italie, Grèce, Espagne, Portugal) aux pratiques considérées comme trop « laxistes » par l'Allemagne, en matière de création monétaire. Or, en pratique, la France et l'Allemagne ont été les premiers pays ... à ne pas respecter ces critères, bien avant la « crise grecque ».

Pour discuter **du caractère utile et soutenable ou pas des déficits** il faut des analyses **concrètes, dans des contextes spécifiés**. Celles-ci doivent distinguer et prendre en compte :

1°) la conjoncture : face à une crise grave et inattendue, il y a une forte légitimité d'un soutien de l'économie.

Mais que faut-il soutenir ? Cela relève de **choix politico-sociaux** et non pas de critères « scientifiques », même si tout n'est pas possible ni raisonnable. Qui en décide ? La vie politique selon ses priorités, et les rapports de forces...

2°) Le déficit « structurel » : c'est le déficit « hors effets de la conjoncture » (croissance ou crise de court terme), ce qui ne s'analyse pas toujours de façon consensuelle. Certains distinguent, comme cela se pratique dans beaucoup de pays, de façon légitime, les investissements « structurels » qui accroissent les infrastructures du pays et nécessitent des investissements importants. S'ils étaient totalement financés sur impôts l'année de l'investissement, cela serait difficilement supportable (trop lourd) : donc on trouve acceptable qu'il y ait un emprunt d'Etat (que la banque centrale peut financer à taux réduit ou nul) pour atténuer la charge fiscale et répartir la dépense sur plusieurs années. Faut-il inclure dans les déficits « structurels » qu'il faudrait comprimer ce type de dépenses qui accroissent le patrimoine du pays d'infrastructures importantes pour l'avenir ? Ce n'est pas forcément juste et raisonnable. Bref il n'y a pas de pseudo « règle scientifique », mais des choix de société, discutables, contrôlables, rectifiables.

**L'exposé va se centrer sur la seule dette de l'Etat**, parce que c'est un **enjeu général**, et non seulement pour les pays membres de l'UE (les seuls officiellement concernés par les « critères de Maastricht) et parce que c'est **la plus grosse part de la dette publique au sens de Maastricht** (en France par exemple, elle recouvre en gros 80% du total).

Mais il ne faut pas négliger l'étude des deux autres composantes de la « dette selon Maastricht », qui de fait concernent tous les pays, même si, comme la Suisse, ils ne sont pas contraints par les traités de l'UE. Cela serait trop long à discuter ici et il s'y mêle beaucoup de caractéristiques *propres à chaque pays* qu'il faut étudier cas par cas. On se contentera donc de quelques rapides remarques sur chacune de ces deux composantes de la dette hors Etat central.

→ **Les collectivités locales, ou administrations publiques décentralisées, « territoriales ».**

Il faut, comme pour l'Etat central examiner les recettes et les dépenses. Les premières sont d'une part les impôts locaux et d'autre part les « dotations » venant de l'Etat central. La phase néo-libérale des années 1990 a, en général, été marquée en Europe par la



baisse des dotations centrales, parfois « légitimées » par l'augmentation des « responsabilités » décentralisées supposées (en partie à juste titre) plus proches des citoyen-nes : cette logique peut être légitime et efficace, en dehors de toute politique néo-libérale : tout dépend de la nature des besoins à satisfaire.

Mais, en pratique, derrière les beaux discours, dans la phase néo-libérale, cette « décentralisation » a signifié le **désengagement de l'Etat « social »** central, et la recherche de son propre « équilibre » budgétaire en se déchargeant de certains coûts sur les collectivités territoriales. L'ensemble visait aussi à **faire jouer la concurrence marchande et les financements privés à tous les niveaux**. Ces derniers, en quête de profit de court terme, vont là où les infrastructures et le pouvoir d'achat sont les plus favorables. L'effet en est le creusement des inégalités entre régions (cantons?) accompagnant la baisse de la fiscalité sur le capital visant à attirer celui-ci. Quitte à se déclarer ensuite trop « pauvre » pour assurer les dépenses sociales...

La décentralisation et concurrence fiscale tendent aussi à **démanteler toute logique d'égalité des droits sur tout le territoire**. Auparavant, on pratiquait généralement la « péréquation » des financements : c'est une répartition du financement en proportion de la richesse, permettant un soutien des moins bien lotis par les plus avantagés. Le but est d'égaliser l'accès à un service public – la poste, par exemple – dans tout le pays. Cela permet la distribution des timbres postes aux usagers sur la base d'un seul et même tarif sur tout le territoire, que l'on soit « en ville » ou dans un coin perdu de montagne (d'accès plus coûteux). En France, par exemple, le principe solidaire de la péréquation s'est de plus en plus délité dans la phase néo-libérale : les tarifs et investissements de chemin de fer, ou de dispensaires de santé, ont de plus en plus été établis sur des bases locales, donc selon des conditions de « rentabilité » très inégales – aboutissant d'ailleurs à la fermeture d'un certain nombre de services.

Derrière l'évolution des dettes des collectivités locales (comme de l'Etat central) ce sont tous ces mécanismes et choix qu'il faut mettre à plat, ainsi que la nature et l'évolution de la fiscalité (qui paie quoi ? Pour quoi faire ?). Le démantèlement des services publics s'est accompagné de plus en plus de leur traitement comme des entreprises privées à but lucratif, maintenues ou pas selon les revenus des « clients » - ou privatisés, pour être plus libre d'augmenter les tarifs en modifiant, ce faisant les exigences de qualité et de coûts (la santé et la sécurité au travail passant souvent à la trappe).

### → **Quant à la Sécurité Sociale – l'exemple de la France.**

Pendant la Seconde guerre mondiale, en France, le Conseil national de la Résistance intègre à son programme « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail » (maladie, vieillesse, grossesse, accidents du travail). Sa gestion appartient aux représentants des intéressés et de l'État. Ses ressources sont issues principalement des cotisations sociales, et en partie de la fiscalité.

A la veille de la crise des « subprimes » la gestion de la Sécurité Sociale était quasiment équilibrée: en 2009 le déficit de financement (comblé par l'Etat) était de 0,14% des recettes. La dette s'est creusée à cause du chômage – faisant chuter les rentrées de cotisations sociales

En 2013 :

- la dette de la Sécu est 7 fois inférieure à celle de l'Etat central.
- Alors que ses ressources (cotisations sociales) sont de 1,2 fois supérieures à celles de l'Etat.

**Où donc est l'enjeu ?** Fondamentalement, il s'agit de faire peser la pression d'ensemble de la soi-disant « crise de la dette » pour privatiser ces colossales ressources. Les mutuelles privées et des fonds de pension rapaces guettent : c'est une des illustrations de « la dette comme arme de destruction (sociale) massive » = destruction de droits sociaux, et de modalités non marchandes de satisfaction de ces droits, au profit d'une logique de l'assurance privée, selon ses moyens (individuels) et... en jouant au casino sur les marchés.

Cf. l'effondrement d'Enron aux EU en 2001, dans la foulée de l'éclatement de la bulle internet : la multinationale se déclare en faillite. En un an, sa valeur boursière a été divisée par 350. Environ 20 000 salariés sont licenciés, et des centaines de milliers de petits épargnants perdent quasiment tout leur « capital-retraite » : celui-ci avait été confié à des fonds de pension qui avait placé ce « capital-retraite » en parts de Enron (environ les deux tiers des actifs boursiers de la firme étaient détenus par des fonds de pension ou des fonds de mutuelles).

## II - Dette et politiques économiques

### 1°) De l'endettement keynésien au tournant néo-libéral

**a) Face à la crise de l'Entre deux guerres, les politiques keynésiennes** de régulation des marchés ont agi (au plan des gouvernements) avec une volonté de sauvegarder le capitalisme contre « le danger communiste ». Il s'agissait, au plan politico-stratégique dans le monde bipolaire, d'intégrer le mouvement social-démocrate et syndical dans la gestion d'un capitalisme offrant des marges réelles au réformisme social ; une telle orientation était confortée au plan des doctrines économiques par l'analyse théorique critique de ce qu'avaient été les impasses des politiques libérales de « laissez-faire » marchand, face à la grande crise des années 1930. L'ensemble de ces aspects fondait la conviction alors dominante qu'un interventionnisme de l'Etat était indispensable pour « réguler » à la fois le marché et les « appétits » capitalistes de la course privée illimitée au profit.

Cela se traduit (avec des évolutions et variantes qu'on ne discutera pas ici) par des politiques économiques s'appuyant sur plusieurs caractéristiques ;

- Le **soutien de la demande** (ou des « débouchés » pour l'industrie) en réponse aux surproductions de la grande crise de l'entre-deux guerre : la consommation de masse d'un salariat en pleine expansion allait être un débouché majeur des industries porteuses de la croissance d'après-guerre ;
  - **soutien des salaires comme pouvoir d'achat pour stabiliser la croissance** : « fordisme » (les salariés de Ford sont aussi ses clients, il a donc un intérêt « capitaliste » à une certaine augmentation des salaires) ; conventions salariales collectives assurant un partage stable des gains de productivité entre salaires et profit, puis protégeant le pouvoir d'achat des salaires contre l'inflation (indexation des salaires sur les prix) ; et développement des comptes bancaires et des crédits ;
  - **avec d'éventuels déficits budgétaires** financé par les **banques centrales** (à taux d'intérêt réels – compte tenu de l'inflation - faibles voire négatifs ; financements bancaires privilégiés ;
  - et **redistribution fiscale** des catégories les plus riches vers les plus pauvres

### Taux d'équipement des ménages ouvriers en biens durables en Europe de l'Ouest

	1954	1965	1975
Automobile	8%	47%	74%
Téléviseur	1%	46%	87%
Réfrigérateur	3%	56%	91%
Machine à laver	8%	44%	77%

Source : Béaud, 1990

- **Les gains de productivité après la guerre :** sur les chaînes de montage, le taylorisme permettait de produire plus en moins de temps (cf. Charlie Chaplin, « les Temps Modernes » = le travailleur devient un quasi robot, appendice de la machine) ; *NB : les variantes allemande et japonaise ont cherché à gagner en efficacité non par le taylorisme mais par l'intégration des travailleurs et syndicats dans le contrôle de la qualité, moyennant la protection de l'emploi.*

Le contexte de rapports de forces spécifiques de la guerre froide et de la « reconstruction » des économies après-guerre, ont dans l'ensemble, pour la première (et dernière) fois dans l'histoire du capitalisme permis que les gains de productivité (considérables avec le développement des chaînes de montage dans les oligopoles industriels) servent à augmenter à la fois salaires et profit jusqu'aux années 1970, avec double débouchés : revenus populaires pour les biens de consommations de masse, et équipements en machines pour la reconstruction des usines et les industries de biens de production : d'où des taux de croissance exceptionnels (de l'ordre de 5% en moyenne) bien plus élevés que les quelque 2% en moyenne sur le long terme, avant et après les Trente Glorieuses.

- **Le contrôle de la libre circulation des capitaux et des politiques économiques nationales interventionnistes et « protégées » :** les banques centrales (BC) devenues publiques assument un rôle central régulateur ; leur « contrôle des changes » (c'est-à-dire le contrôle des mouvements de capitaux qui viennent se convertir d'une monnaie à une autre sur le marché des devises dit « marché des changes ») cherche à repérer et interdire les conversions de monnaie qui n'ont pas une finalité transparente de production ou de consommation : ils limitent donc les mouvements « spéculatifs » (=voulant « faire de l'argent avec de l'argent » sans apport productif). Les circuits bancaires (contrôlables par la BC) sont privilégiés sur les marchés financiers opaques. *NB : Keynes critiquait l'inefficacité de la Bourse pour un soutien stable de la croissance (comportement de casino) ; il était pour « l'euthanasie des rentiers ».*

#### ***b) De la crise multidimensionnelle des années 1970 à la contestation des politiques keynésiennes***

La décennie 1970 va voir se combiner plusieurs turbulences exprimant *l'entrée en crise* des piliers de la croissance des Trente (années) glorieuses d'après-guerre: l'hégémonie des EU, les gains de productivité facilitant le partage salaires/profit, et les politiques d'inspiration keynésiennes.

- Le déclin de l'hégémonie des Etats-Unis et l'instabilité de l'ordre mondial se

manifeste notamment sur deux plans :

- La crise du SMI (système monétaire international, mis en place à Bretton Woods au lendemain de la guerre). En 1971, Nixon décide unilatéralement la fin de la convertibilité du dollar en or – et en 1976 les BC cessent de soutenir aussi les taux de change fixes des monnaies en dollars qui imposaient aux BC un contrôle des changes : on entre dans une période de grande instabilité monétaire internationale et d'intense spéculation sur le marché des changes. A l'arrière-plan : *la chute des réserves d'or des Etats-Unis* en même temps que *s'envole la quantité de dollars en circulation dans le monde* (pour la guerre du Vietnam notamment) : les Etats-Unis ne peuvent plus assurer la convertibilité de cette masse de dollars en or. Cela reflète à la fois la montée de nouveaux concurrents commerciaux, mais aussi le coût des politiques coloniales, ainsi que le caractère pervers d'un SMI basé sur le dollar comme étalon : celui-ci servant à payer l'essentiel des échanges mondiaux, notamment en énergie, son émission est sans limite, contrairement à celle des autres monnaies. Ce SMI était basé sur les rapports de forces issus des deux guerres mondiales où s'est construit l'hégémonie des EU. Les Etats-Unis étaient alors le premier pays créancier (et détenteur d'or dans ses caisses) au monde. Ils sont devenu le pays le plus endetté du monde – avec un dollar qui reste dominant.
- La « crise du pétrole » en 1973 (triplément du prix du baril, mais voir les prix... bien loin des envolées des années 2000) :

**Cours du pétrole, dollars courants par baril, moyennes annuelles**

1960	1972	1974	1980
1	3	12	24

Source : AIE et Reuters

Cette crise, tout en exprimant l'écart considérable entre l'offre (au prix imposé de 1\$ le baril) et demande (quasi illimitée à ce prix pendant quelques décennies), reflète aussi la montée des résistances internationales à la domination des EU dont les multinationales (les Majors) contrôlaient le prix du pétrole. La mise en place de l'OPEP - organisation des pays producteurs, dans les années 1960 - et l'exploitation des conflits au Moyen Orient au début des années 1970 expriment de nouveaux rapports de force.

- Le ralentissement des gains de productivité et la stagflation
  - Les résistances sociales dans le contexte de rapports de force plus favorables aux salariés (plein-emploi) se traduisent par le ralentissement des gains de productivité (résistances aux cadences, notamment) : les tensions « classique » entre salaires et profit dans le partage de la valeur ajoutée vont croître ; mais pendant un temps elles seront différées par la spirale de hausse des prix.

**Taux de croissance de la productivité (PIB par homme/heure), pays développés**

➤ 1950-1973	➤ 1973-1979
➤ 4,5	➤ 2,7

Source : Maddison, 1981

- L'indexation des salaires sur les prix, qui visait à stabiliser le pouvoir d'achat, aggrave l'inflation (qui passe au-dessus de 10% dans beaucoup de pays « du centre ») et la « crise des coûts » catalysée par la montée des prix du pétrole.
- L'inflation favorise l'endettement, dans un contexte de ralentissement de la croissance : c'est la « stagflation »

Les années 1970 voient donc se combiner dans les pays du centre capitaliste, les ingrédients **d'une double crise « de système »** : crise de profit (ou « crise des coûts », notamment salaires et énergie, fondamentaux) et crise de l'ordre mondial : déclin (mais non pas fin, de l'hégémonie des Etats-Unis face d'une part à des rivaux (Allemagne, Japon), à de nouveaux concurrents dans le commerce mondial (en Amérique latine, Asie et Europe notamment, et à la décolonisation qui affecte toutes les grandes puissances. L'impact aux Etats-Unis même du mouvement anti-guerre est démultiplié par une « crise sociétale » où s'affirment une nouvelle génération et des résistances contre tous les rapports de domination (mouvement féministe, gay, impérialistes.

*NB : Ces années-là voient également le blocage et la répression de réformes et mouvements contestataires en Europe de l'Est, au sein du « Socialisme réel » qui connaît sa propre « crise de système » : elle est provisoirement contenue par la combinaison de répression, de protections sociales et d'ouverture aux biens de consommations occidentaux.*

*Mais globalement, c'est le « monde bipolaire » qui est tout entier ébranlé par des contestations internes, des deux côtés.*

➤ La critique néo-libérale des politiques keynésiennes se nourrit de ces crises.

Les analyses keynésiennes avaient été en position de force lorsque le centre de gravité de la crise capitaliste de l'entre-deux guerre avait été *l'insuffisance de débouchés* (quand la compression des salaires par le « laissez-faire » aggravait la crise) et sous pression de la victoire de Stalingrad et de l'extension de révolutions (yougoslave, chinoise).

Mais dans les années 1970, le centre de gravité de la crise est *du côté des coûts* – et marquée par l'occupation de la Tchécoslovaquie par les tanks envoyés par le kremlin contre le « Printemps de Prague », (« pour un socialisme à visage humain »,) puis, à la fin de cette même décennie par l'intervention soviétique en Afghanistan...

### **c) La critique de l'endettement keynésien – et la « guerre froide » : les « armes » de la contre-révolution libérale.**

*L'inflation* (notamment par les crédits) qui, dans l'optique keynésienne, devait *soutenir la croissance*, et la spirale d'endettement favorisée à son tour par cette inflation, vont se heurter à la « crise des coûts » dans sa manifestation première : la « stagflation ». Celle-ci illustre un échec des réponses keynésiennes, puisqu'il y a désormais inflation *sans croissance* forte. Cela va donner du poids aux critiques néo-libérales des politiques d'inspiration keynésienne (dans un contexte de brouillage voire crise des projets socialistes, incapable d'offrir une alternative crédible immédiate. L'instrumentalisation de *la dette* comme *arme de destruction (sociale) majeure* va connaître une première illustration... A côté d'autres « armes » : celles *des guerres tout court*.

**Car au plan géostratégique**, l'intervention soviétique en Afghanistan en 1979 va donner une impulsion majeure à la dernière phase de la guerre froide légitimant des *dépenses d'armement considérables aux Etats-Unis, financés par endettement* avec recours aux capitaux mondiaux du dit « monde libre » y inclue... l'Arabie Saoudite, contre l'ennemi « principal » commun de l'époque. D'où les caractéristiques et moyens du tournant néo-

libéral.

## 2°) Le tournant néolibéral

### a) Fins et moyens

**Les fins ?** Réduire les coûts sur les deux plans essentiels évoqués :

- les salaires (et leurs protections)
- l'énergie – avec à la clé le contrôle des sources d'approvisionnement ou des routes du pétrole (mais on ne pourra traiter ici de ces enjeux qui nous éloignent du sujet spécifique).

**Les moyens ?**

**Les doctrines néolibérales (école « de Vienne », Hayek ; « monétarisme : Friedman) contestent toutes les critiques keynésiennes des défaillances du marché et leurs conséquences quant au rôle régulateur de l'Etat-providence dans tous les domaines.** Le discours idéologique dira : «il faut plus de marché et moins d'Etat» sans préciser, quel marché et quel Etat.

La réalité sera en fait :

- la mise en œuvre de réformes et politiques néo-libérales par des Etats et de puissantes institutions de la mondialisation : il y aura *moins* d'Etat-social et *plus* d'Etat-gendarme (et militaire). Le courant monétariste (Friedman) remet en cause aussi l'utilisation de la création monétaire par les politiques publiques : selon lui, l'inflation est due aux pressions des Etats (et des demandes sociales) sur les BC il faut donc imposer l'indépendance des BC par rapport aux Etats. Cela s'appliquera en Europe, mais pas aux Etats-Unis. Mais le point commun de diverses écoles néo-libérales (en dépit de certains conflits internes) est de combattre toute logique d'Etat – providence. Le deuxième point commun est l'accent sur la régulation marchande :
- **la généralisation et domination des rapports marchands** et de **l'argent-roi** nous ramène à un capitalisme « pur » (comme au 19<sup>e</sup> siècle) comme l'appelle un livre de Michel Husson. Car cette domination des rapports marchands est ce qui distingue le capitalisme d'autres systèmes, antérieurs ou postérieurs au capitalisme, qui peuvent *utiliser le marché donc la monnaie mais en les subordonnant* à des régulations et objectifs politico-sociaux, bons ou mauvais, n'ayant pas pour finalité l'accumulation de profit monétaire.

En pratique, « le » marché du discours néo-libéral abstrait, c'est la généralisation du marché – marché du travail, du capital et des biens et services :

- « *Libéralisation* » du *marché du travail* : pour les courants néo-libéraux dominants (critiques du monétarisme) l'inflation est principalement due aux pressions salariales, qu'il s'agit de démanteler. D'où l'exigence de flexibilité et d'individualisation des « contrats » contre les conventions collectives. Alors que Keynésiens et – de façon différentes – marxistes, soulignent le double aspect du salaire (pouvoir d'achat et coût), les écoles et pratiques libérales traitent *le salaire uniquement comme un coût* qu'il faut comprimer. La cause du chômage étant supposée, de surcroît, venir des protections et salaires « trop élevés » (thèse du « chômage volontaire »).

Alors que les libéraux n'avaient pas le plein-emploi comme objectif de politique économique (contrairement aux keynésiens et marxistes), puisque le « laissez-faire » du marché est supposé efficace, on voit **désormais se déployer des discours libéraux sur les « objectifs de plein-emploi »** : ce sont les protections qu'il faut détruire, puisque ce sont elles qui créent le chômage ; les statistiques tronquées camouflent la nature des emplois (flexibles et précaires) qu'il s'agit de créer ; et omettent de comptabiliser comme chômage camouflé, le travail à temps partiel subi (massivement les femmes, les jeunes, les immigrés et personnes âgées) ; il faut y ajouter les « invisibles » qui « sortent de la population « active » quand ils/elles ont renoncé à chercher officiellement un emploi. Ce faisant ce sont aussi toutes les difficultés rencontrées notamment pour les femmes par la destruction ou insuffisance des services publics et de la petite enfance, le coût des transports, le niveau des salaires offerts qui pousse à rester à la maison.

Tel est l'univers du « plein-emploi » libéral, symbolisé par les réformes Hartz en Allemagne avec leurs emplois à « un euro ».

- « *Libéralisation* » du marché du capital : elle recouvre notamment la privatisation dominante de l'émission monétaire s'émancipant des contrôles des BC. Mais aussi, l'objectif général de rendre « liquide » le capital investi en titres financiers ou en biens immobiliers : c'est-à-dire faciliter sa transformation en argent susceptible de se déplacer facilement (avec la rapidité d'internet mondialisé) au gré de ce qui apparaît comme « rentable » : c'est la fonction de ce qu'on appelle les marchés « secondaires » - ceux où l'on peut revendre les actions et les obligations. C'est aussi la fonction de bien des innovations financières permettant, par exemple, de transformer des crédits en « titres » revendables sur les marchés secondaires (« titrisation des créances »). Ces innovations visent aussi à disséminer les risques de toute nature pour le capital : la « liquidité » et la circulation mondiale permettent de savants « calculs » autour de « portefeuilles » de titres mixant les risques, incorporant donc des titres « toxiques » bien rémunérés aux placements de « pères de famille ». La libre circulation du capital (libéralisation internationale des services financiers à la fin des années 1990...) fait partie de ce principe de « liquidité », combien à celui du « gain » comme bon indicateur d'efficacité.

Les financements privés seront donc protégés dans le même processus qui veut au contraire que toute protection des salariés soit supprimée.

Telle est une autre composante de l'univers éthique néo-libéral « purement » capitaliste.

- « *Libéralisation* » du marché des biens et services : c'est-à-dire démantèlement des nationalisations et services publics : la dette (sous pression des « aides » du FMI) a été dans le Tiers-Monde comme en Europe de l'Est dans les années 1980, un vecteur fondamental pour imposer des privatisations généralisées – donc des choix de société.

Tout est privatisable afin de pouvoir être transformé en argent donc « vendable », quel que soit le dommage humain, sociétal, financier ou environnemental. Le démantèlement des services publics signifie celui des droits universels qui tendaient à s'y rattacher, va de pair avec la remise en cause de toute « cohésion sociale » par la réduction des inégalités.

Autre facette de l'univers éthique de ce capitalisme mondialisé.

- **Les politiques économiques de « soutien de l'offre » sont supposées satisfaire les besoins sur la base des critères de profit** : telle est la légitimation de toutes ces politiques. Tous les bilans concrets, cohérents avec la rationalité des comportements induits par l'argent-roi, peuvent en démontrer la fausseté : démantèlement de l'agriculture vivrière ; transports privés et énergie destructeurs de l'environnement ; démantèlement des services publics ; concentration de plus en plus grande des richesses et des inégalités... Mais les objectifs des politiques économiques se maintiennent :
  - **démantèlement** des codes du travail et des protections salariales,
  - fiscalité non redistributive favorisant les catégories qui épargnent et investissent : baisse des impôts progressifs et sur les bénéfiques ; hausse de la TVA ;
  - par contre, soutien illimité et fort rapide des entreprises et banques « too big to fail » (ou too big to jail, devrait-on dire)
  
- **Loin d'être « naturelle » ou spontanée, la mondialisation** financière et son expansion des rapports marchands et des privatisations se sont appuyées sur de **puissantes institutions** : les États représentés selon leur puissance, au sein du FMI (fonds monétaire international) ou de la Banque mondiale (BM) imposent leurs « politiques d'ajustement structurels » (PAC) aux pays endettés ; et à la fin des années 1990 l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) les a relayé dans leurs efforts d'imposer le « libre-échange » entre inégaux comme règle, assortie de la généralisation des privatisations.

NB : Le tournant de 1989 radicalise la mondialisation néo-libérale.

- Après la chute du mur de Berlin en 1989, l'ennemi principal, le communisme ne disparaît pas tout à fait : il faut encore enterrer son « spectre »... L'assimilation du « siècle soviétique » au seul goulag et aux dictatures du parti unique accompagne des « révisionnismes » historiques, réhabilitant les courants fascistes comme « patriotes ».

Mais la force de pression du « monde bipolaire » pour « assagrir » le capitalisme disparaît.

- Dans l'Union européenne, alors que les élargissements vers les pays du Sud sortant de dictatures (Grèce, Espagne, Portugal) s'étaient faits dans les années 1980 avec une augmentation du budget européen en leur faveur, les élargissements vers les pays de l'Est vont se faire en plafonnant le budget européen à 1% du PIB commun. L'accent est mis sur les financements privés ; et la périphérie de l'Est va servir de base -arrière pour délocaliser les ateliers allemands et faire jouer une concurrence fiscale et sociale radicale sur le continent.
  
- Enfin, alors que la fin de l'URSS et le démantèlement du Pacte de Varsovie (qui faisait face à l'OTAN pendant la Guerre froide) en 1991 mettait à l'ordre du jour celui de l'Alliance atlantique, les États-Unis exploitent la crise yougoslave des années 1990 et les élargissements à l'Est de l'UE pour maintenir et étendre l'OTAN.
  
- A partir de 2001 va se concrétiser l'émergence d'un nouvel ennemi : le



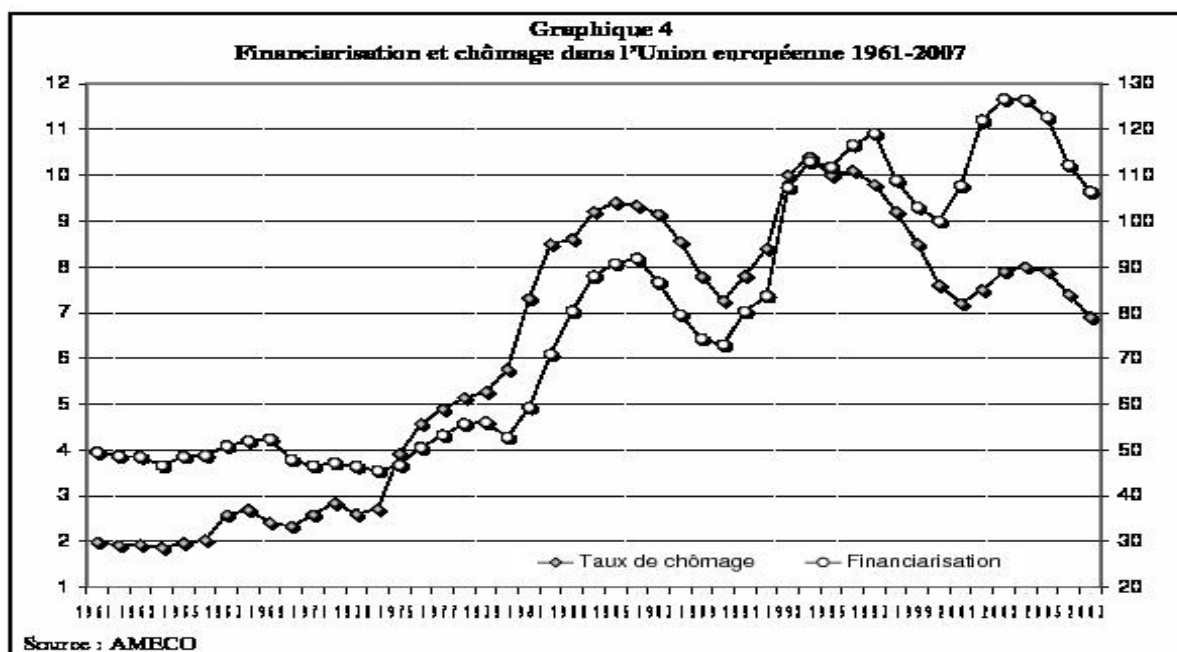
« terrorisme musulman » - et tout ce qui va lui être assimilé, pour légitimer de nouvelles guerres « libératrices » - avec un enjeu caché majeur : le pétrole. (évoqué, mais non traité ici).

### b) Les effets...

Sous l'angle économique, on peut dire synthétiquement que les objectifs de rétablissement des taux de profit et de lutte contre l'inflation ont été atteints – mais au prix de nouveaux problèmes. La désinflation (ralentissement de l'inflation) s'est amorcée dès les années 1980. Mais la contrepartie a été la montée des inégalités et de la pauvreté, avec tendance à de nouvelles surproductions dans diverses branches (automobiles, « nouvelle économie », etc.).

*NB : Les « surproductions » dans le capitalisme, sont purement « marchandes » : elles ne signifient aucunement que les besoins sont satisfaits mais que le pouvoir d'acheter les biens produits n'est pas suffisant pour écouler l'offre de produits. Or, la montée de la pauvreté est une des raisons de cette insuffisance de pouvoir d'achat. On verra que le crédit va, en partie chercher à compenser l'appauvrissement.*

Mais les débouchés « rentables » devenant limités, on a également assisté à l'envol de placements financiers et de leurs bulles qui semblent « produire de la valeur » alors qu'ils sont bâtis sur du vent (les marxistes appellent cela du « capital fictif »). Au total, malgré le rétablissement du taux de profit, les investissements productifs ont stagné (donc le chômage structurel s'installe) alors que les placements financiers se sont envolés, les deux courbes suivantes illustrant des corrélations étroites.



### **III – De la dette *avant la crise* à la dette *de la crise* – dite « crise de la dette »**

Alors que les politiques néo-libérales avaient dénoncé « l'économie d'endettement » keynésienne, on va assister à la montée des dettes - privées et publiques – nourries par les politiques néo-libérales.

#### *a) Causes de l'endettement public néo-libéral – jusqu'à la crise des « subprimes »*

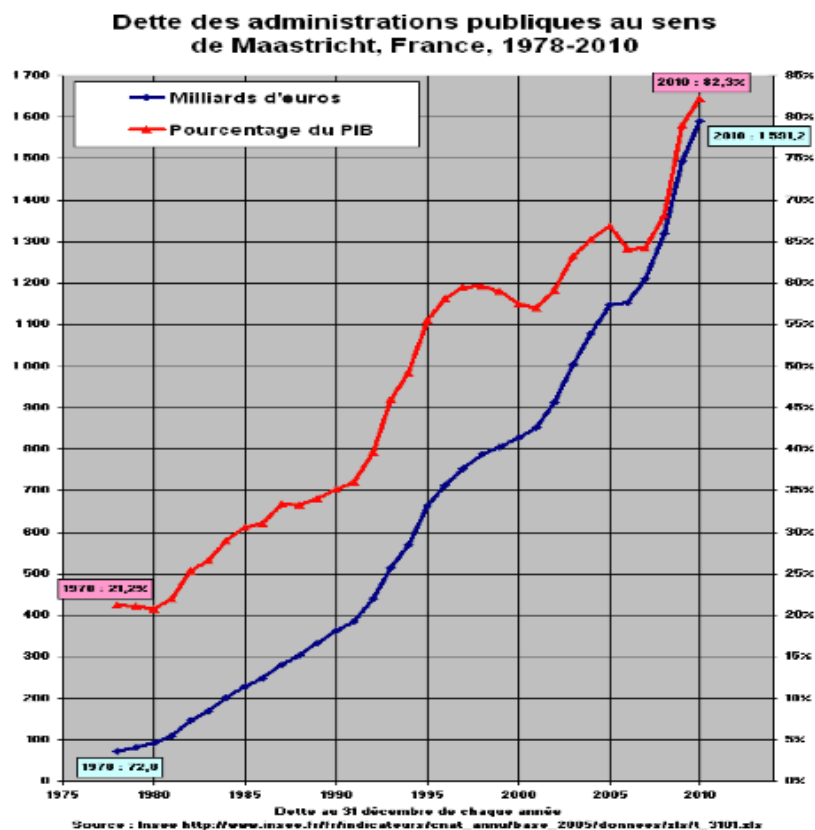
- La dette publique des Etats-Unis comporte certaines caractéristiques propres différentes de celles de l'Union européenne - liées à la genèse différente des deux unions, au rôle du dollar comme monnaie internationale et à la position géostratégique des Etats-Unis. On peut synthétiser le contenu politique et social de la dette publique des EU :
  - côté recettes : baisse de la fiscalité (voire parfois taxation nulle) pour les firmes exportatrices, et en général baisse de la fiscalité sur le capital et l'épargne ;
  - côté dépenses : large démantèlement de l'Etat-providence hérité du New Deal ; et montée considérable des dépenses d'armement (voir plus haut, en conclusion du point I, la dernière phase de la « guerre froide », face à l'intervention soviétique en Afghanistan, comme « arme » du tournant néolibéral en 1979).

Ce déficit budgétaire comporte à la fois un contenu néo-libéral et géostratégique dans ses recettes et dépenses, et un effet pseudo-keynésien de relance et soutien de l'économie des EU : les dépenses d'armement ont des retombées positives sur l'industrie civile, à la fois sous l'angle des dépenses de R&D (recherche et développement de technologies nouvelles) financées par l'Etat, et de par les commandes d'Etat liées à l'industrie d'armement.

- Les causes communes des déficits publics aux Etats-Unis et dans l'Union européenne sont :
  - le ralentissement majeur de la croissance par comparaison avec la phase des « Trente glorieuses », compte tenu notamment de la baisse des débouchés « fordistes » (salariaux). Ce ralentissement implique une baisse automatique (non voulue) des rentrées fiscales. Cela s'ajoute aux choix fiscaux proprement dits de la politique économique (baisse de la fiscalité sur le capital et les revenus, que l'on retrouve partout).
  - Par ailleurs, la contraction des dépenses salariales, la flexibilité recherchée, se traduisent par la montée d'un chômage structurel. Cela induit une baisse de la fiscalité et une montée de dépenses d'allocations chômage qui creusent aussi les déficits. Globalement, la politique économique de contraction générale des dépenses sociales ne suffit pas à contrebalancer la baisse des rentrées fiscales.
  - Une des raisons majeures des déficits en dépit de la baisse des dépenses publiques, est la part croissante qu'y occupent les intérêts sur la dette. Ceci est notamment lié au choix de financer les déficits par l'émissions de titres de la dette publique (bons du Trésor, obligations, etc. ) sur les marchés financiers,

plutôt que de recourir à la création monétaire par les crédits des BC. Ces titres deviennent (avec les devises) un enjeu majeur de la spéculation des marchés financiers.

**L'exemple de la France.** : il y a une montée considérable de la dette publique « au sens de Maastricht » depuis le tournant libéral.

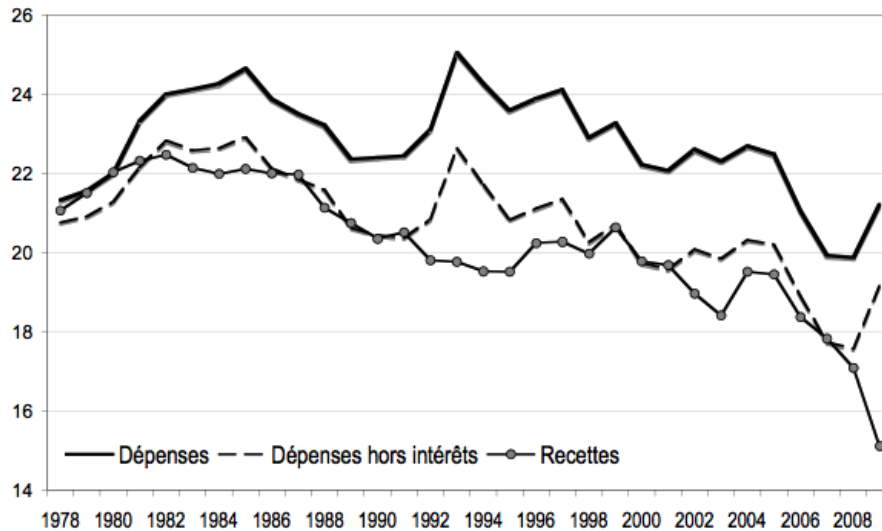


On « dépense trop », dit-on. Qu'en est-il ?

La courbe suivante montre, que la dépense publique a plutôt baissé, sous pression de la baisse des recettes. Mais, alors que les recettes fiscales couvraient les dépenses en début de période, la politique libérale les a fait chuter bien davantage que les dépenses – d'où les déficits. En outre, les taux d'intérêt payés sur la dette gonflent les dépenses. Si on les déduit de celles-ci, l'écart de déficit est réduit, voire nul. Les dépenses n'augmentent que lors des années de récession (1993, puis 2009)...sont les vraies causes d'augmentations ponctuelles des dépenses

## Évolution des dépenses (totales et hors intérêts) et recettes de l'État, en % du PIB

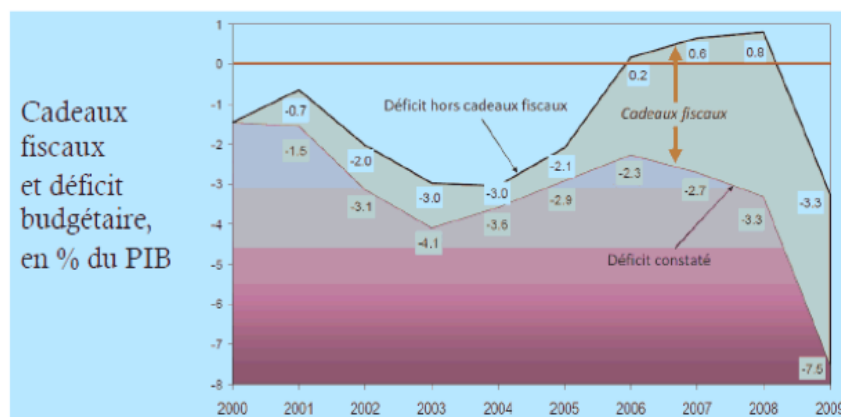
Source : <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/documents/etudes2010/19.pdf>.



NB : Le poids des intérêts dans la dépense est lié au choix de faire appel aux marchés financiers et non pas à la BC pour financer les déficits. Autrement dit la course de dépense hors intérêts reflète peu ou prou ce qu'aurait été la dépense sans dépendance sur ce financement spéculatif.

S'ajoute au tableau l'importance des cadeaux fiscaux (sans parler de la fraude). En voici une illustration pour la France :

Source : H. Wilno " La dette publique : six questions, six réponses " d'après le Rapport Carrez, Assemblée nationale, 2010



**La question centrale est donc plutôt la chute des recettes fiscales** avec deux tendances à souligner, *dans l'espace géopolitique européen et dans le temps* :

- *Après 1989, l'élargissement vers l'Est de l'UE* s'est accompagné du démantèlement radical de l'ancien système de « socialisme réel » avec pour logique d'y attirer les capitaux privés occidentaux par le « dumping social et fiscal » : cette région a servi de « laboratoire » pour la mise en place de la « Flat Tax » (impôt unique sur le revenu, de surcroît très bas. L' « austérité budgétaire » a été la règle imposée (et largement respectée) pour rejoindre l'UE en 2004 et 2007. La baisse des dépenses sociales et des salaires, a dû accompagner la baisse des impôts sur le revenu pour attirer les IDE faiblement amortie par une hausse de la TVA particulièrement injuste, socialement, dans un contexte de fort appauvrissement. A total, l'Europe de l'Est a servi de moteur à une baisse d'ensemble de la fiscalité du les revenus en Europe :
  - En 2012 (selon Eurostats) le taux d'imposition moyen sur les revenus s'échelonnait entre **56,6% pour la Suède** (Belgique: 53,7 %, Royaume-Uni: 50 %, Allemagne: 47,5 %, France: 46,8 %) et **10% pour la Bulgarie** – pour une moyenne de l'UE à 38,1 %
  - Entre 2000 et 2008, la Bulgarie **a baissé de 30%** son imposition maximale, sur le revenu des personnes physiques **et de 22.5%** sur le revenu des sociétés (les chiffres correspondants sont pour la République tchèque de -17% et -11,5% ; pour la Slovaquie de -23%, et -10%, pour la Roumanie de -24% et -9%) ; **ce qui s'est traduit pour l'UE à 27 d'une baisse de 6,9% et de 8,4% pour les données moyennes d'impositions analogues entre ces deux dates.**
- **Et sur le temps long des pays capitalistes de l'Europe occidentale**, c'est le tournant néo-libéral de 1980 (radicalisé après 1989) qui marque la baisse des impôts sur le revenu.

Pour l'illustrer à nouveau sur l'exemple de la France, on peut s'appuyer sur un rapport de l'Institut des Politiques Publiques : « Cent ans d'impôts sur le revenu », de Mathias André et Malka Guillot :

- ✗ l'imposition réelle des 1 % les plus aisés a crû jusqu'en 1982 (taux moyen de 34,2 %) puis a diminué depuis (25 % en 1998).
- ✗ Les classes moyennes et modestes, les 90 % du bas de la distribution des revenus, ont vu leur contribution dans l'impôt total payé, passer de moins de 15 % dans les années 1950 à 35% depuis les années 1970.
- ✗ De 1946 à 1982, le taux marginal supérieur est resté en gros stable à 60% (le nombre de tranches passant de 9 à 14).
- ✗ Entre 1983 et 2014, le nombre de tranches s'est réduit de 14 à 6 et le taux marginal
  - **a baissé** de 65% à 45% **pour la tranche supérieure**
  - alors qu'il **a augmenté pour toutes les tranches inférieures** imposables (la tranche 5 est passée de 20 à 41% ; même la tranche 2, la plus base des imposables est passée de 5 à 5,5% - après être montée jusqu'à 12% en 1994...

Bref, les plus pauvres imposables paient plus d'impôts, les plus riches, moins – et globalement la « norme » est la réduction des rentrées fiscales accompagnée de pressions pour réduire les dépenses. Avec deux scénarios opposés extrêmes – et toutes sortes de combinaisons en Europe:

- Variante grecque : l'endettement publique est favorisé par le taux d'intérêt unique de la BCE dans la zone euro que l'inflation grecque rend faible ; il favorise une croissance de la consommation populaire produisant une forte montée des importations ;
- Variante Europe de l'est : la baisse des rentrées fiscales s'accompagne d'une discipline sur les dépenses sociales et un appauvrissement majeur de la population ; celui-ci pourra être compensé dans la phase 2003-2008 par un endettement privé massif avec le même effet qu'en Grèce sur les importations (point suivant).

b) *Des politiques néo-libérales à l'endettement privé produisant la crise des « subprimes ».*

Quelques remarques synthétiques, combinant des aspects descriptifs et conjoncturels, aux causes structurelles de la crise ;

- La crise des subprimes née aux Etats-Unis est une crise de **l'endettement privé. En se propageant internationalement, la crise bancaire et financière** va produire la récession majeure de 2008-2009.
- Les « subprimes » concernent des crédits pour des **ménages aux revenus fragiles.**

**NB :** *au-delà de ce cas, la Banque mondiale valorise toutes sortes de projets de prêts pour « les pauvres » visant à remplacer l'aide publique au développement : il faut en étudier concrètement la logique ; mais une partie majeure, comme les « subprimes, loin de sortir les personnes concernées de la pauvreté les enferme dans le piège d'une consommation à des taux vite usuraires qui enferment dans la pauvreté.*

- Les « subprimes » s'accompagnent d'innovations financières qui visent à **protéger les banques du risque** sur le dos de clients précaires.
  - d'une part, les banquiers s'approprient un droit de *récupération des logements hypothéqués*, en cas de défaut (avec expulsions des familles piégées par des taux d'intérêt initialement très bas) ;
  - d'autre part, les crédits sont transformés en « titres » (*titrisation des créances*), cédés à des institutions financières « ad hoc » créées par les banques et *échappant aux contrôles* et régulations imposées par la BC ;
  - ces titres à très hauts risques (vu la fragilité des revenus des ménages concernés) *circulent entre banques en étant intégrés à des « portefeuilles »* de titres visant à « équilibrer » les risques – lesquels sont diffusés à l'échelle mondiale.

NB : ces crédits « titrisés » étaient à la veille de la crise évalué avec « triple A » (donc supposés très sûrs) par les Agences de notations – ce qui a facilité la **gangrène mondiale et totalement opaque des institutions financières par ces crédits devenus « toxiques »** ;

- Derrière les ménages appauvris concernés par les « subprimes », il y a le **creusement des inégalités** et la **montée des pauvretés dues** aux politiques néo-libérales, exprimant les transformations dans le partage de la valeur ajoutée (la richesse nationale produite chaque année, égale au PIB) entre revenus salariaux et profits.
- Cet appauvrissement salarial crée un **problème de pouvoir d'achat « résolu » par le crédit** :
  - du côté des populations, il y a une volonté de maintenir, si possible, le niveau de consommation antérieur et d'accéder aux modes de vie des classes favorisées (accès à l'éducation, logement, voiture..).
  - Et du côté des entreprises et de l'Etat, il est intéressant de maintenir un pouvoir d'achat sans remettre en cause la logique néo-libérale sur les salaires

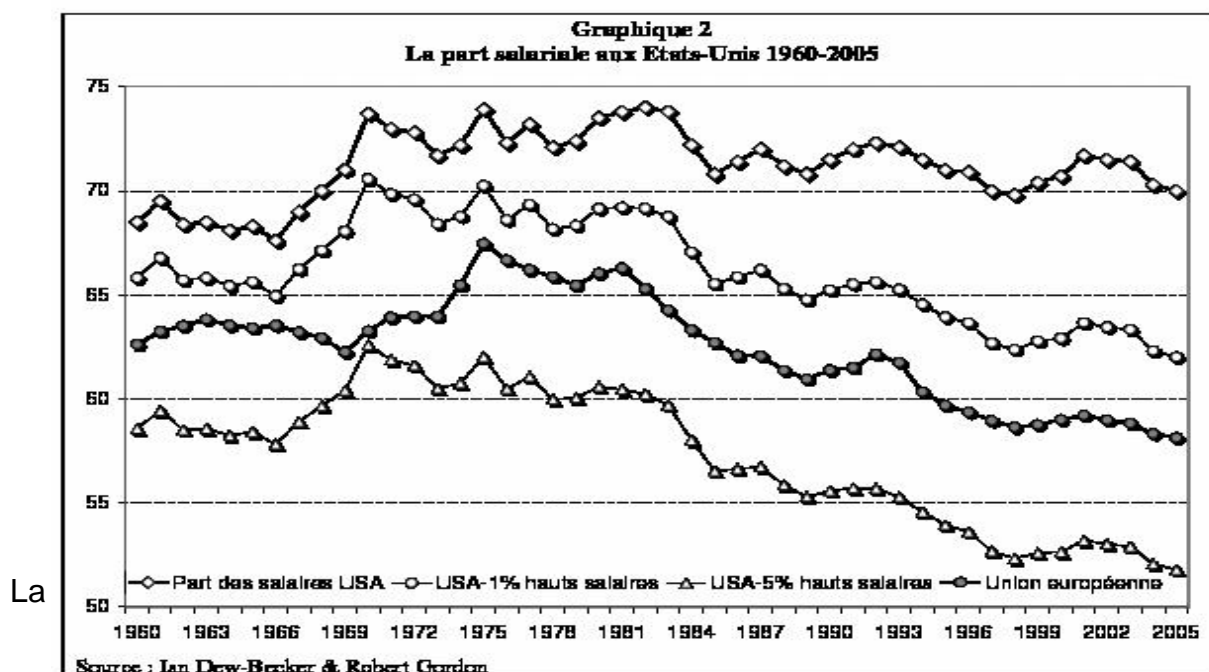
**Quelques graphiques illustrent ces réalités.**

Tout d'abord, **la part des salaires dans la Valeur ajoutée (c'est-à-dire le PIB)**  
 Dans le graphique (page suivante) comparant Etats-Unis et Union européenne,

- ✓ la courbe du haut, concernant la part des salaires dans la VA aux Etats-Unis baisse faiblement après 1980 en semblant ensuite rester stable ;
- ✓ alors que dans l'UE à partir des années 1980 (courbe sombre) il y a une chute plus nette de cette part des salaires dans la valeur ajoutée.
- ✓ Mais si l'on enlève aux Etats-Unis 1% des « salaires » les plus riches (qui incluent en fait des primes de « gouvernance d'entreprise ») on obtient la deuxième courbe, qui prend l'allure générale de celle de l'UE, et s'en rapproche.
- ✓ Et si vous ôtez 5% des « salaires » les plus élevés aux EU, cette dernière courbe tombe en-dessous de celle de l'UE

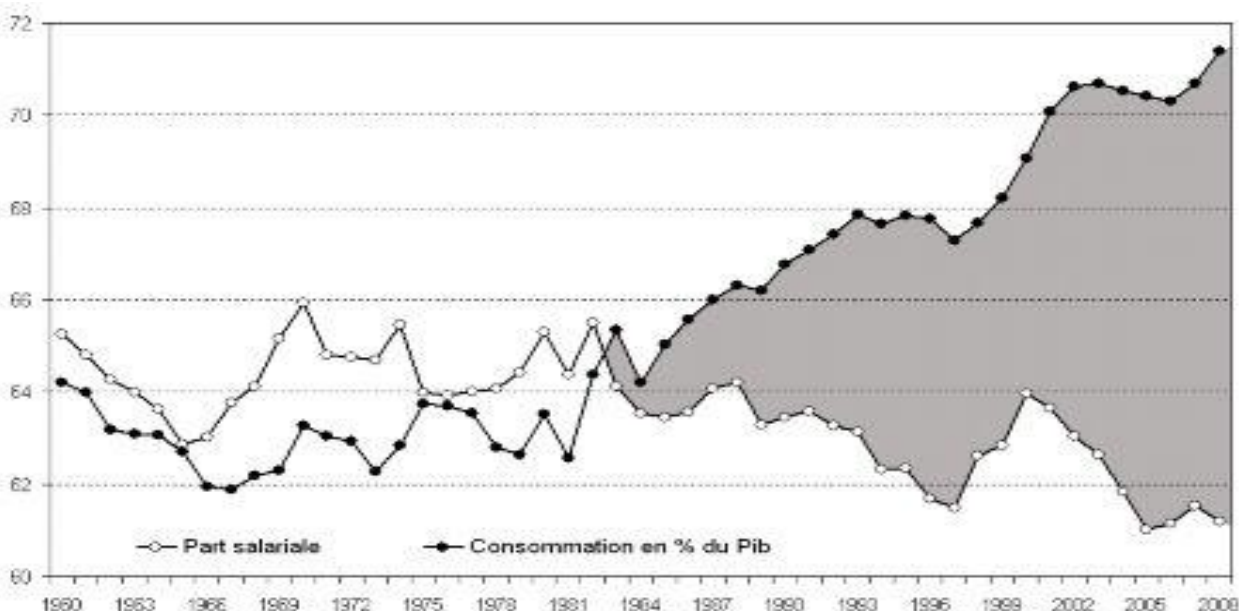
Ce qui reflète le caractère opaque de la statistique sur les « salaires » qui inclut les dirigeants d'entreprises incorporant à leur « salaires » des primes de « gouvernance » considérables.

### PART SALARIALE de 1960 à 2005 : Etats-Unis et Union Européenne



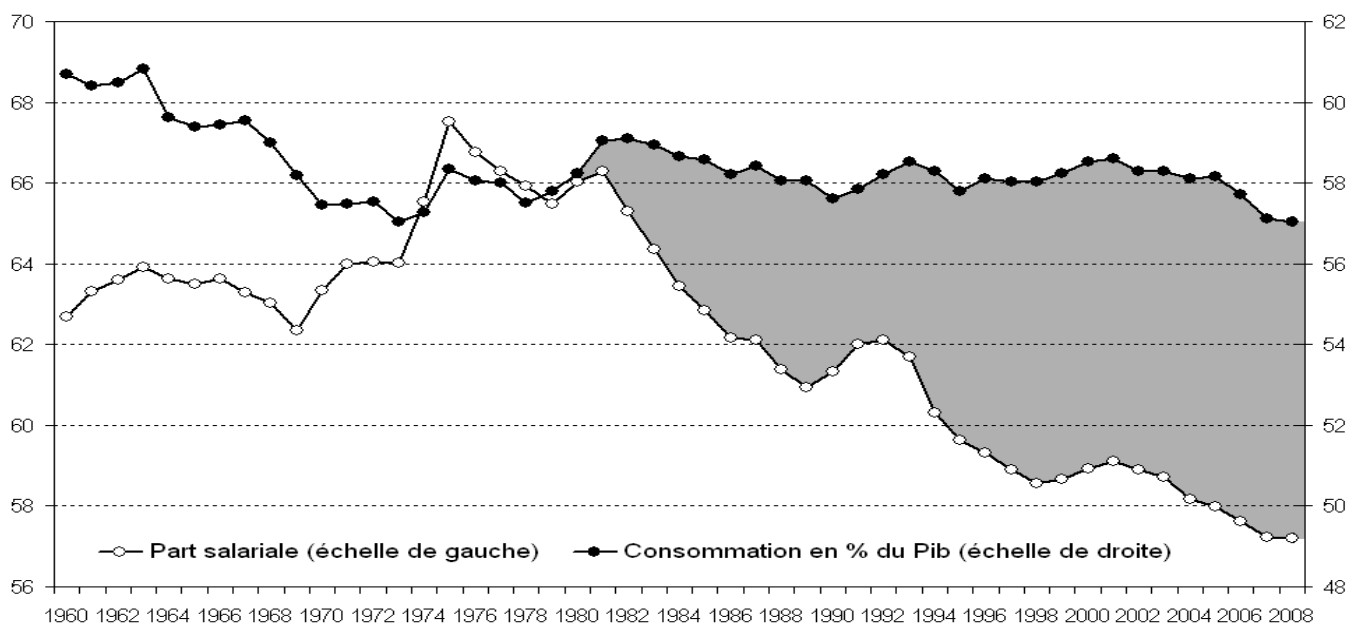
elle passe au-dessus de celle des salaires (qui incorpore les 5% des très hauts revenus) : ces catégories riches entraînent l'ensemble des comportements de consommation vers le haut, cet emballement de la consommation sera rendu possible par l'endettement privé massif permettra (avec la chute de l'épargne privée) et l'euphorie de l'enrichissement financier fictif (montée des valeurs boursières : si tout le monde cherchait à revendre, cela s'effondre...)

### ETATS-UNIS : SALAIRES ET CONSOMMATION



En France, il n'y aura pas envol de la consommation mais seulement son maintien et aussi beaucoup moins d'inégalités et de placements financiers des ménages qu'aux Etats-Unis. Mais l'écart entre consommation et salaires est comblé par l'épargne et l'endettement.

### FRANCE: SALAIRES ET CONSOMMATION





## 2°) De la dette de la crise à la crise de la dette.

La crise des subprimes, gangrénant le système bancaire et financier international va provoquer un « crédit crunch » : un arrêt des financements de l'économie par les banques et un effondrement de l'économie mondiale comparé à celui de l'entre-deux guerres.

Une chute massive de la production (zone et source OCDE)



La crise de « système » touche en réalité d'abord et avant tout le cœur du monde capitaliste développé

Variations annuelles du PIB en %	2008	2009	2010	2011
Monde	3	(-0.8)	3.9	4,3
Etats-Unis	0.4	(-2.5)	2.7	2.4
Zone euro	0.6	(-3.9)	1	1.6
Pays émergents	6.1	2.1	6	6.3

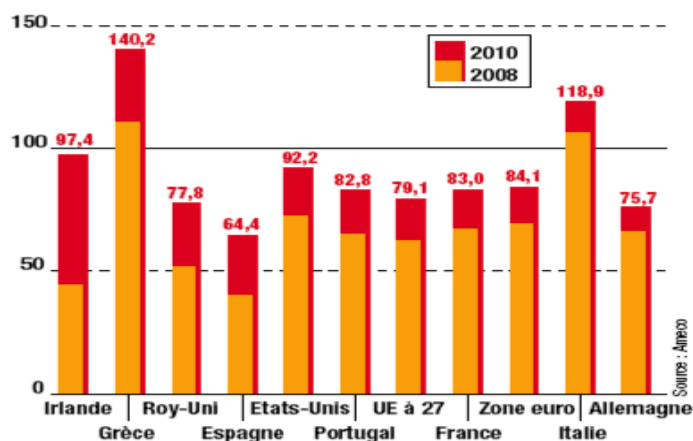
Sources : FMI et La Tribune du 27/01/2010

Et face à un **risque en plein cœur du système**, l'expérience de l'entre-deux guerre a laissé des traces : le « laisser-faire » qui prévalait alors n'a désormais plus cours : les Etats et les BC viennent au secours des grandes institutions financières privées et stoppent la récession : la croissance reprend en 2011.

Mais aux dettes publiques d'avant la crise, liées aux caractéristiques générales des politiques néo-libérales, viennent s'ajouter une **dette « de la crise » due au renflouement des banques et aux politiques de relance.**

Pour donner un ordre de grandeur concernant la France, la Cour des comptes évalue à quelque 38% la part de la crise dans l'envol de la dette publique.

On voit dans le tableau suivant ce que la dette de la crise (en rouge) ajoute à la dette d'avant la crise dont nous avons vu les causes structurelles (la baisse de la fiscalité sur le capital et, en Europe particulièrement, la hausse des taux d'intérêt sur une dette financée par les marchés financiers et non pas par les banques centrales ou la Banque centrale européenne – BCE).



**Dette publique brute, en % du PIB**

Selon les pays, le renflouement des banques par les Etats par « recapitalisation » a pu aller jusqu'à des nationalisations très provisoires (Japon, RU) ou des prêts massifs des Etats à taux nuls ou faibles ; il s'y est ajouté l'aide massive des BC sous formes de prêt sous échange de titres publics (alors considérés comme sûrs) contre les crédits toxiques pour assainir les bilans des banques privées et qu'elles recommencent à financer l'économie.

Le Plan Paulson aux Etats-Unis consacra 700 milliards de dollars à éponger ainsi des actifs toxiques, pendant que la FED fournissait 2500 milliards de dollars de prêts à taux zéro.

3

### La « crise de la dette » européenne

Mais en 2010 une nouvelle phase commence en Europe. La « crise Grecque » devient « crise de la dette » - et de l'euro. Dans la nuit du 9 au 10 mai 2010 face à l'emballement des marchés financiers et pour éviter que la crise grecque ne s'étende à l'Espagne, au Portugal voire à l'Italie, l'Union européenne en coopération avec le FMI se dote d'un « fonds de stabilisation » de 750 milliards d'Euro (La commission européenne est autorisée à emprunter 60 milliards d'Euros, 440 milliards sont apportés par les États et 250 milliards apportés par le FMI).

Ce montant est à mettre en lien avec les besoins de financement du Portugal, de l'Espagne et de l'Irlande qui s'élèvent globalement à 600 milliards d'euros pour la période allant jusqu'à 2012.

Mais pourquoi parle-t-on de « crise de la dette » en Europe – et pas au Japon où la dette dépasse 200% du PIB ou aux Etats-Unis où elle est supérieure à la dette cumulée de l'UE ou de la zone euro (voir tableau précédent) ?

La spécificité explosive de l'Union européenne est due à sa genèse. On a déjà souligné l'impact de 1989 – cet imprévu que fut l'unification allemande. Les accords de Maastricht de 1992 ont été négociés après cet événement qui a coûté aux finances fédérales allemandes plus de 100 milliards de DM par an pendant près d'une décennie. Le choix de la monnaie unique s'est fait après cette unification, alors que l'Allemagne était réticente à abandonner le DM, et encore plus à accepter une quelconque solidarité budgétaire et financière d'une part, envers des politiques jugées « laxistes » des pays du « Club Med (devenus plus tard « PIGS » - acronymes peu élogieux pour la périphérie sud de l'Europe) ; d'autre part, elle ne valait pas payer pour d'autres élargissements vers l'est après sa propre unification avec la RDA.

Pour que l'Allemagne renonce au DM et intègre l'UEM, les accords de Maastricht ont inscrit des clauses non solidaires dans le fonctionnement de l'Union : interdit des banques centrales de financer directement les déficits des Etats membres (contrairement à la FED), pas de mutualisation des dettes. L'absence de moyens communautaires pour faire face aux crises asymétriques est encore renforcée par le choix de plafonner le budget de l'Union à 1% de son PIB (contre quelques 13% aux EU).

Il s'agit donc d'une union bancaire, au regard de n'importe quelle théorie économique. Elle est dotée d'une monnaie et d'un marché unifié, mais d'un très faible pouvoir budgétaire pour compenser les inégalités que les mécanismes marchands produisent. Or la règle de la libre circulation des capitaux autorise toutes les spéculations des marchés financiers sur de telles fragilités : si la monnaie unique supprimait ce qu'avait été la spéculation sur les taux de change lors de la grande récession européenne de 1992-93, elle ne supprimait pas la spéculation sur les dettes publiques.

Mais de telles fragilités ont été le produit de décisions. D'autres décisions auraient pu les remettre en cause.

Les Traités n'ont pas été respectés face à la crise : ils ont été contournés et modifiés. Mais comment ?

Du jour au lendemain, la BCE peut être autorisée à financer directement les Etats – un autre choix a été fait : le 10 mai 2010 les Traités européens ont été contournés pour faire face à la crise, mais dans le seul but de sauver les banques et de maintenir les Traités de base en l'état. La BCE a été autorisée à racheter des titres d'Etat - mais seulement sur les marchés secondaires, donc aux banques, détenteurs essentiels de ces titres devenus « toxiques » et sans aucune contrainte de gestion. En pratique, la BCE a récemment encore introduit d'autres marges pour renflouer sans limites les banques privées à des taux quasi nuls. Mais celles-ci poursuivent leurs comportements de spéculation financière...

Autre exemple : aucune stabilisation européenne n'est possible si les titres de la dette publique restent financés par les marchés (et non pas BCE) et sans contrôle. Mais la libre circulation des capitaux reste la règle. C'est un choix politique. L'inverse des choix qui ont été pris aux lendemains de la grande crise des années 1930 et de la Seconde guerre mondiale.

De même, le refus de répondre aux demandes fort modérées de Syriza, de restructurer

et annuler une partie de la dette grecque, comme le fut celle de l'Allemagne est non pas du à une impossibilités économique, mais à un choix politique.

La « crise de la dette » aurait pu servir de détonateur pour changer d'institutions et de politiques. Mais ce n'est pas le cas.

Après le renflouement des banques privées, elle est exploitée comme « opportunité » pour accentuer la mise en œuvre radicale des « fins » des politiques économiques néo-libérales.

### **La « crise de la dette » comme opportunité pour atteindre les « fins » néo-libérales.**

On continue donc à mentir sur la dette grecque. Comme on continue à développer les fausses « évidences » dénoncées par le Manifeste des Economistes Atterrés (voir note 1). Mais s'il y a des raisonnements non vérifiés – car l'austérité a creusé la dette grecque - il ne s'agit pas **d'erreurs**.

« Les dettes flambent ; nous vivons au-dessus de nos moyens ! » « La dette est insupportable ! » « **Il n'y a pas d'autre choix !** » - TINA est là, plus que jamais.

Mais avec un basculement du capitalisme « néo-libéral » vers l'ordo-libéralisme ». De quoi s'agit-il ?

- Contrairement à l'idéologie (pas la pratique) des discours des années 1980, un Etat fort est désormais explicitement valorisé – et, au-delà, des institutions non élue chargée d'imposer les règles : la BCE ou la CE ne se sont pas privées d'intervenir bien au-delà de leurs prérogatives pour contester des choix parlementaires ou le droit du travail d'un pays, au nom des « valeurs » de marché ;
- les règles de l'ordo-libéralisme sont bien celles de la « concurrence libre et non faussée », de la libre circulation des capitaux ; elles sont présentées dans les Traités européens comme « l'intérêt général » qu'est supposé défendre la Commission Européenne ; mais aussi la Cour de Justice européenne, de même que l'institution de « règlement des différends » dans l'OMC : le droit suprême est bien le droit de la concurrence, au-dessus de la défense de l'environnement ou des droits sociaux ;
- mais cela **ne doit plus pouvoir être un enjeu de débat politique, démocratique** : les constitutions et Traités internationaux doivent inscrire ces règles dans le marbre, cet « ordre » là doit être « constitutionalisé », avec ses « règles d'or » de « bonne gouvernance », indiscutable.
- Enfin, on assiste à un changement de période aussi quant aux « lendemains promis » : les promesses néo-libérales de vivre mieux et plus libre sans Etat ont fait long feu. Les Pactes imposent l'austérité et la discipline.
- Les « fins », socio-économiques des programmes néo-libéraux, énoncées au début du tournant de 1980 doivent être réalisées jusqu'au bout : démantèlement des codes du travail, et privatisation des services publics. Et cela doit s'imposer dans une concurrence sociale et fiscale redoutable, pour appliquer l'Agenda de Lisbonne dans cette Europe de la concurrence, en exploitant l'arme de la « dette souveraine » - celle des Etats.
- C'est elle qui légitime les programmes d'austérité dont la finalité réelle **n'est pas de résorber la dette**, mais de mettre au pas les dernières résistances. Et c'est pourquoi il ne faut pas céder à Syriza...

Dans un tel contexte, même des revendications et droits élémentaires inscrits au lendemain de la Seconde guerre mondiale dans la Déclaration Universelle des Droits Humains deviennent « **subversifs** » : **le capitalisme réellement existant redevient celui du 19<sup>e</sup> siècle mais avec des firmes multinationales, le FMI, la BM et l'OTAN. Mais les exigences éthiques, sociales, environnementales, peuvent être retournées contre lui.**

**L'union européenne est un carcan spécifique dans cet ensemble.** Mais... contrairement à l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) ou aux redoutables Traités de « libre-échange » qui se négocient en secret, **l'UE comporte des fragilités majeures :**

- **elle cherche à imposer le libre-échange et fonctionne de façon inégalitaire, alors qu'elle a voulu être une union politique et supposée démocratique.** Elle s'est dotée d'un Parlement élu au suffrage universel depuis 1979, elle prétend se doter d'une politique extérieure commune, elle a même un budget et les Etats membres y sont supposés des sujets égaux : autant d'institutions **dont les droits effectifs et le fonctionnement réel ne sont pas démocratiques et égaux**, mais qu'il est possible de mettre à plat dans un processus constituant, démocratique.
- Du point de vue de ses propres Traités, l'union n'est pas en droit de modifier ses institutions sans processus constituant...
- Par ailleurs, la grande majorité des échanges et des IDE sont intra-européens : donc unis, les Etats européens pourraient se protéger bien plus facilement que n'importe quel Etat-nation de la logique de la concurrence mondiale en lui opposant un modèle solidaire ; la conscience existe qu'une telle alternative est possible à la fois contre au repli nationaliste et contre la soumission à la « globalisation » marchande.
- La vraie et la grande difficulté est politique au sens large. Retour à la case départ ?

Pourtant...

- Un Syriza, puis un Podemos, défendant ensemble l'exigence d'un audit européen de la dette ? Impossible ?

Moins d'un mois après la rencontre organisée par le CARTEL Intersyndical, deux indications, en conclusion ouverte sur des « possibles » :

- **la présidente du Parlement grec annonce la création d'une Commission d'audit de la dette grecque**, présidée par Eric Toussaint. La première réunion de la commission se tiendra du 3 au 7 avril 2015.

→ **et la CES – Confédération européenne des syndicats - vient d'adopter les 10 et 11 mars une déclaration sur la Grèce<sup>7</sup> qui dit, notamment :**

*Les changements politiques intervenus en Grèce **constituent une opportunité non seulement pour ce pays ravagé par la crise mais aussi pour une réévaluation et une révision fondamentales des politiques économiques et sociales de l'UE** axées sur une austérité et des réformes structurelles du marché du travail qui ont échoué. (...)*

***Les milliards d'euros qui ont été versés à la Grèce ont surtout été utilisés pour rembourser la dette existante et stabiliser le secteur financier.** Au même moment, le pays était entraîné dans une profonde récession à cause de réductions drastiques des dépenses publiques qui ont fait de la Grèce **le pays le plus endetté de toute l'UE. Il en résulte une crise sociale et humanitaire sans précédent en Europe.** Un tiers de la population vit dans la pauvreté, l'État-providence est extrêmement affaibli, le salaire minimum a été réduit de 22% et est soumis à des conditions discriminatoires vis-à-vis des jeunes, le système de négociation collective et d'autres protections pour ceux qui travaillent encore ont été démantelés et le poids de la fiscalité a augmenté pour les groupes sociaux économiquement faibles. Le chômage est aujourd'hui de 27% mais le chômage des jeunes atteint plus de 50%. L'accès à l'éducation est limité. De nombreuses personnes n'ont plus les moyens de payer nourriture, électricité, chauffage ou logement. Une partie importante de la population n'a plus d'assurance maladie et n'a accès aux soins médicaux qu'en cas d'urgence. Les résultats des élections sont la conséquence de l'échec de ces politiques.*

***Mais tout cela n'avait aucun rapport avec les réformes conçues pour s'attaquer aux vrais problèmes de la Grèce.** Aucun des problèmes structurels du pays n'a été résolu mais de nouvelles difficultés sont certainement apparues. Les politiques menées étaient faites de réductions et de destructions, pas de reconstruction.*

*(...) **Le projet européen doit retrouver sa crédibilité aux yeux de tous les travailleurs en Europe. La CES soutient toute action concrète allant dans ce sens.** »*

La dette Grecque, **comme opportunité** pour délégitimer cette Europe des marchés au profit d'une Europe des peuples, des droits sociaux, de la défense de l'environnement, des solidarités ? Chiche.

---

7 Adoptées par le Comité Exécutif de la CES les 10 et 11 mars 2015;  
[http://www.etuc.org/fr/documents/d%C3%A9claration-de-la-ces-l%E2%80%99apr%C3%A8s-%C3%A9lections-en-gr%C3%A8ce-%E2%80%93-une-opportunit%C3%A9-pour-l%E2%80%99europe#.VQb\\_U8ZeA\\_M](http://www.etuc.org/fr/documents/d%C3%A9claration-de-la-ces-l%E2%80%99apr%C3%A8s-%C3%A9lections-en-gr%C3%A8ce-%E2%80%93-une-opportunit%C3%A9-pour-l%E2%80%99europe#.VQb_U8ZeA_M)

## Questions à Catherine Samary

**Question :** Mon côté éco-socialiste m'a fait réagir sur le fait que la croissance a été très peu critiquée. Il y a une phrase qui résume ma pensée : « La croissance est vitale pour le capitalisme, mais fatale pour l'humanité ».

Sinon, quelles sont les causes profondes de la victoire du néolibéralisme ? C'est la baisse du taux de profit dès le milieu des années 70 qui provient du fait de l'accroissement de la productivité, entre 1860 et 2011, d'une heure de travail a été multipliée par 33. Il y a donc moins besoin de travail pour produire le même objet. Et comme c'est sur la quantité de travail que le capitalisme fait son profit, notamment par l'exploitation des travailleurs, les sources du profit sont en train de disparaître. Sur la victoire du néolibéralisme, il y a une chose intéressante, c'est l'instauration par l'école de Chicago des principes du néolibéralisme dans le Chili de Pinochet. Ensuite, au niveau du principe du néolibéralisme, il y a cette vision de Hayek qui dit très clairement « le système économique est beaucoup trop compliqué pour que l'homme puisse le maîtriser, il faut donc juste se référer aux lois du marché, à « la clé invisible ». Dernière chose de la part des néo-libéralistes, c'est qu'il faut, pour casser la résistance ouvrière, casser les syndicats (cf. Thatcher qui a cassé le syndicat des mineurs dans une grève difficile). A Genève, la dernière fois qu'il y a eu 15'000 personnes dans la rue, le Conseil d'Etat a refusé d'entrer en matière sur des négociations ! Sur l'impôt des entreprises, petit rappel, l'entreprise Total, sur 10 millions de bénéfices, a payé 0 franc d'impôt !

**Question:** Vous avez parlé d'une crise systémique et vous avez indiqué qu'il y avait un choix politique. Toute l'idéologie néolibérale est en rapport avec le côté systémique. Il y a actuellement une compétition acharnée sur les marchés au niveau mondial, il y a une domination des multinationales, et surtout de la finance qui cannibalise l'économie réelle, qui implique moins de salaire, de bien social, etc. Actuellement les classes dominantes cherchent à reprendre ce qu'elles ont dû concéder. Faut-il gérer les conditions de ce système ou comment rompre avec cette tendance systémique ? On peut mener des luttes défensives au niveau politique, social, etc., mais la rupture par rapport à ces tendances systémiques est particulièrement difficile dans le système actuel vu la dépendance financière et vu le verrouillage opéré par les gouvernements (cf. la politique de l'Union européenne par rapport à la Grèce). Comment voyez-vous cette question ?

**Question:** Vous vous êtes interrogée sur pourquoi les politiques du « new deal » ont été possibles dans les années 1930 et sur la base de quoi. Le « new deal » s'est imposé après les grandes mobilisations, les grandes grèves des années 1933, 1934 et 1935, avec notamment la grève de Minneapolis en 1934, qui a créé une situation particulièrement tendue aux Etats-Unis avec une démonstration de force de la classe ouvrière, capacité de cette classe ouvrière de se saisir des affaires de la ville et de choisir d'autres types de développement par rapport à ce qui est proposé par le capitalisme. En même temps, ce ne sont pas les luttes des années 30 qui ont imposé vraiment le « new deal ». C'est aussi parce qu'il y a eu, entre deux, la défaite militaire du nazisme, la destruction de l'Europe et l'ouverture de perspectives de luttes dans les

années 45-48 qui ont permis de créer des rapports de force qui ont amenés aussi à l'obtention d'un certain nombre de conquêtes. D'autre part, dans les années 30, le capitalisme américain n'était pas le capitalisme dominant qu'il a été par la suite. Il avait une alternative présente et très menaçante, le développement du national-socialisme en Allemagne, avec une puissance industrielle mise en ordre de marche, avec une concurrence énorme. On peut imaginer qu'il y ait eu un choix de la part de la direction du capitalisme américain de faire des concessions dans une perspective de conquête et de leadership économique à l'échelle mondiale. Or, dans les années 1996-1997, quand Clinton a décidé de supprimer la séparation entre marché primaire et marché secondaire, de permettre la titrisation des dettes, etc., est-ce que cela correspond à une situation analogue à celle des années 30 ? Evidemment non. Aux Etats-Unis, il n'y a eu pas de mobilisation importante qui aurait poussé à faire autrement. Clinton peut prendre des décisions sur la base de tout ce qui a été fait préalablement en terme de destruction de la capacité de résistance des syndicats, sans parler du mouvement politique ouvrier inexistant aux Etats-Unis. Mais avait-il d'autres choix ? Susan George estimait il y a une dizaine d'années que l'essentiel était de revenir à la situation des années 1950. Mais est-ce que, aujourd'hui, le développement du capitalisme permettrait un développement du style des années 1950 et 1960 quand il fallait reconstruire l'Europe, quand le prix des matières premières, et notamment les prix de l'énergie étaient extrêmement bas ? Aujourd'hui on oppose une crise de système, on est devant une crise systémique qui n'est pas seulement le taux de profit qui chute, mais c'est également l'absence de perspectives du capitalisme à l'échelle internationale. Imaginons aujourd'hui ce que ce serait de reproduire le type de consommation, non pas nord-américain, mais le type de consommation de pays comme la France, dans un pays comme la Chine, comme l'Inde ou en l'Afrique. De ce point de vue-là, le capitalisme n'est plus une perspective de développement de l'humanité. Cela pose la réflexion sur ce que nous faisons : quelle médiation, quel type d'Etat, quel type de rapport de force ? Cela ramène à la question de l'étatisme.

**Question:** Une question qui concerne la dette elle-même en lien avec l'arrivée au pouvoir de Syriza en Grèce. La possibilité d'un audit de la dette grecque a été évoquée, bien que cette opportunité se soit éloignée. Dans quelles conditions un audit peut-il être réalisé ; en quoi cela consiste-t-il ; peut-on l'appliquer à l'ensemble des dettes européennes, et notamment à celle de l'Etat de Genève ?

**Question:** L'exposé a été excellent, spécialisé sur les questions économiques, mais on ne peut pas séparer cette analyse parfaitement fiable et pertinente du volet pratique. Les phénomènes présentés et décrits ne sont pas dissociables de la lutte des classes, qu'on y croit ou qu'on n'y croit pas. Cela nous amène aux organisations syndicales, la crise du mouvement ouvrier... C'est un paradoxe de constater que ce sont les syndicats qui, de manière traditionnelle, doivent résister à l'exploitation qui aujourd'hui posent le problème de la crise du système et du changement de ce système ! On voit bien là la contradiction à laquelle nous sommes confrontés. Les organisations politiques qui, traditionnellement, ont défendu la classe ouvrière et ont cherché à l'amener à son émancipation sont déficientes. Cette question-là est à poser face à une résistance qu'il faut organiser au jour le jour, ici et maintenant.



**Question:** Où est l'ennemi ? Un des problèmes, c'est le déplacement des personnes à qui il faut s'adresser pour arriver à modifier quelque chose. Un premier déplacement s'est produit quand le « patron » est devenu une notion floue, lorsque les patrons se sont transformés en conseils d'administration dépendant de la Bourse, etc. D'autre part, dans ce que l'on vient de voir, il y a un retour des Etats. Quand l'Allemagne intervient aussi fortement sur la Grèce, il y a évidence de reprise de pouvoir d'un certain nombre d'Etats. Ce ne serait donc plus tellement le problème de la mondialisation, mais plutôt un problème de retour des Etats.

**Question:** Une question un peu plus locale qui revient sur notre dette cantonale. Selon vous, à quel indice comparatif devrait-on la rapporter pour en avoir une perception adéquate ? On compare les dettes entre les cantons. Or je suis convaincu que c'est faux. On en revient à la question du « monstre » ; notre dette cantonale est-elle si « monstrueuse » que cela ? Selon vous, à quoi doit-on la comparer ? Aujourd'hui, on dit que, dans le canton de Genève, on a une dette apocalyptique de 13 milliards qu'on ne pourra pas réduire. Or, je suis convaincu que cette dette doit être mise en rapport avec quelque chose : avec les actifs du Canton, avec les dettes des communes,... Comment doit-on présenter les chiffres ?

**Réponses de Catherine Samary :** Je commence par la dernière question car... je ne sais pas quoi lui répondre ! J'ai soulevé que, dans les critères de Maastricht, il n'y avait pas que la dette de l'Etat central, mais aussi celle de l'Etat territorial. Le problème ne sera donc pas clarifié par une comparaison en terme de PIB. Il faut décortiquer ce qu'il y a derrière **la dette genevoise**. Quelles sont les richesses existantes sur le territoire donné, quels sont les besoins à satisfaire et quelles sont les ressources fiscales et les ressources monétaires qui ont été mises en œuvre ? Comment évaluer la fiscalité, c'est à dire qui paie concrètement ? Il faut aussi se placer d'un point de vue éthique et social. Quel est le niveau de vie des gens ? Quelles sont les catégories des personnes les plus riches et qu'est-ce qu'elles peuvent payer ? Il faut faire une analyse très concrète, car même les critères de Maastricht (le déficit qui doit être de 3% et la dette qui devrait être de 60%) n'ont rien de scientifiques. Il faut se demander quelles sont les ressources et quels sont les besoins ?

Je suis tout à fait sensible aux **questions écologiques, de la croissance et de la décroissance**. Le PIB est utilisé pour mesurer la croissance, mais il ne dit rien sur le type de chômage ou le type d'inégalités derrière cette croissance, ni quels sont les rapports de l'être humain à la nature et à l'environnement. Une des caractéristiques du capitalisme sauvage - où l'argent est devenu roi, avec la logique du profit à tout prix – est qu'il investit dans n'importe quoi, quels que soient les dégâts sociaux et écologiques. Le fait d'avoir développé toute une série de marchés financiers et dits « dérivés » sur les matières premières et l'agriculture a fait que la petite agriculture vivrière – qui permettait d'assurer le niveau de vie de millions de paysans – a été détruite au profit d'investissements plus rentables sur le plan des marchés financiers. Toute la logique du système, de la course au profit et de l'orientation vers les exportations est destructrice de l'environnement. Le pétrole bon marché n'avait pas que des avantages, il a été la source du développement d'un capitalisme extrêmement prédateur des ressources en matières

premières à l'échelle internationale. Personnellement, je n'utilise pas trop le terme de décroissance, mais j'ai une approche critique de la croissance. Il faut analyser concrètement où vont les investissements et en quoi ils sont destructeurs sur le plan social et écologique.

Je vous invite à visiter sur mon site <http://csamary.free.fr> mon article qui propose face au « gâchis productiviste » une alternative basée sur une planification autogestionnaire et éco-sociale. En plus d'une critique du capitalisme existant, il faut aussi inclure une critique de ce qu'ont été les sociétés se réclamant du socialisme. Elles ont, par bureaucratisme et par étouffement du savoir-faire paysan (on disait que les quatre problèmes de l'agriculture soviétique, c'étaient le printemps, l'été, l'automne et l'hiver !), par centralisme et par planification hyper-centralisée, et aussi avec des erreurs idéologiques de surestimation de ce qu'on pouvait faire sans connaître, donc respecter la nature, elles ont opéré des dégâts parfois colossaux à l'environnement.

Je n'appelle cependant pas cela décroissance, car il y a des choses qui doivent croître. Il y a une série de besoins qui sont insatisfaits (services publics, accès à des biens de base dont la santé, etc.).

Derrière le « **new deal** » et la **politique d'inspiration keynésienne de régulation des marchés**, il y avait les conditions particulières de la reconstruction après les guerres mondiales – et on ne reconstruit pas sans des Etats interventionnistes - et des éléments de « rationalité économique » (les grandes branches porteuses de croissance depuis le début du XXème siècle sont des branches de consommation de masse). Une des causes de la crise des années 1930, c'était une production de masse sans débouchés de masse. Une rationalité économique, même du point de vue capitaliste, est de trouver un débouché stabilisé de masse, notamment avec l'augmentation des salaires. Il y avait aussi le facteur géopolitique des rapports de force à l'échelle internationale, la peur du communisme qui stimulait les résistances anticapitalistes. On peut être critique, mais du point de vue des rapports de force mondiaux, y compris les aides à Cuba, en Amérique latine, il y avait de vrais gains sociaux d'industrialisation, qui se sont détériorés dans le temps, mais qui étaient quelque chose que Keynes savait expliciter. Il disait que, si le capitalisme n'était pas capable de répondre à ce qui est légitime dans les revendications du mouvement ouvrier, s'il n'y avait pas de régulation des Etats pour répondre au problème de régulation de la croissance et du plein emploi, et que si l'on traitait la force de l'emploi que comme quelque chose dont il faut comprimer le coût, si l'on ne respectait pas l'être humain derrière les syndicats, alors le capitalisme disparaîtrait et Marx aurait eu raison. Mais pourquoi **pas de retour possible au keynésianisme ?** C'est parce que la bourgeoisie mondiale n'a pas peur, d'autant qu'elle a construit, notamment dans la crise, les moyens de garder une marge de manœuvre. Votre formule « le capitalisme n'est plus une perspective » doit donc être rectifiée. A part apporter des gains colossaux, le capitalisme d'après-guerre a quand-même réduit des inégalités, il a amélioré le niveau de vie. Cependant l'équation « marché + privatisation = liberté individuelle + efficacité », notamment dans les pays de l'Est après la chute du Mur de Berlin a échoué. Car, ce qu'on propose aux pays d'Europe l'Est, comme au monde entier d'ailleurs, c'est

l'austérité institutionnalisée avec la répression, la criminalisation des résistances, des pauvres et des révolutions passées réduites au Goulag !

Hayek disait que ce qui a donné un argument de force du basculement du keynésianisme dans le capitalisme, c'était la combinaison d'une crise des alternatives socialistes et l'impossibilité de rationaliser l'économie. Mais il n'est pas nécessaire, pour un projet alternatif et socialiste, d'entrer dans une planification hyper-centralisée.

La question stratégique, au plan syndical, est dans une redéfinition du politique - qui n'appartient pas qu'aux partis - avec l'articulation des mouvements sociaux associatifs et politiques. On a besoin de syndicats et de partis politiques, mais qui soient respectueux de tout ce qui est nouveau sur le plan environnemental, sur les rapports homme/femme ou sur la discrimination raciale. Il faut repenser la politique avec tout cela.

Le capitalisme est organisé avec des institutions qui vont du local au planétaire. Il faut donc s'organiser en contre-pouvoir, du local au planétaire. Le niveau national est important, mais la résistance à la globalisation capitaliste au niveau purement national est vouée à l'échec, y compris pour les réponses à donner au niveau écologique. Il y a un niveau intermédiaire, le niveau continental qui est très intéressant. Il se travaille en Amérique latine, en Asie et en Afrique, et il doit se travailler en Europe.

Il y a toute une série d'institutions, celles issues de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO, l'UNICEF qui ne sont pas la même chose que le FMI, la Banque mondiale ou l'OTAN. Il y a les institutions qu'il faut détruire, celles qu'il faut radicalement transformer, et celles sur lesquelles on doit pouvoir s'appuyer pour redéfinir une architecture mondiale des droits. Le capitalisme tel qu'il est appliqué actuellement ne respecte pas les objectifs fondamentaux (comme le droit à une dignité, à avoir un toit, à l'accès à la santé, à l'accès aux loisirs, à l'éducation et à la culture) qui sont reconnus dans la Charte universelle des droits humains). Ils sont remis en cause par le capitalisme. Les droits élémentaires mis en avant par Syriza (salaire minimum, toit, soins, livres et cahiers à l'école,) ne sont pas respectés. Le capitalisme, avec l'OTAN, le FMI, la Banque mondiale et les multinationales, les remet en cause. L'éthique en économie et la démocratie et l'écologie sont des vecteurs fondamentaux. Le capitalisme ne peut pas imposer l'austérité permanente et la remise en cause des droits fondamentaux tout en laissant vivre la démocratie. La criminalisation du chômage, c'est l'armée de réserve industrielle, le point d'appui fondamental (selon Marx) pour diviser pour régner, pour faire baisser les salaires, combiné aujourd'hui au racisme. Il faut donc lutter contre le racisme et les inégalités, Il faut trouver une voie qui élargisse les marges de manœuvre. Il faut appuyer Syriza qui dit non à la Troïka (car c'est une organisation non élue) parce qu'elle impose à toute l'Union européenne des plans d'austérité qui sont contradictoires avec les droits humains fondamentaux. Il faudrait au niveau européen s'appuyer et appliquer le programme de Syriza (« On veut une autre Europe ! »), quitte à se faire « vider » de l'Union européenne. L'Europe est le continent où la compétition généralisée du « chacun contre tous » a été la plus radicale, alors qu'il serait possible d'organiser une économie basée sur la mutualisation d'un certain nombre de droits, et la remise en cause de la logique de la concurrence. On ne peut cependant pas le faire sans s'organiser de façon concrète (notamment sur les problèmes de santé, d'éducation, de

transports, de recherche) autour d'un certain nombre de forums alternatifs, de contre-pouvoirs et de mouvements sociaux qui s'appuient sur les avancées et les résistances sociales qu'il y a eu en Espagne ou en Grèce.

## **La réforme de l'imposition des entreprises. III: Une machine de guerre contre les salarié-e-s et les services publics**

Sébastien GUEX<sup>8</sup>

Le 22 septembre 2014, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réforme d'un certain nombre de lois touchant à l'imposition des entreprises, dit projet de réforme No III (RIE III).

Quelques jours plus tard, l'influent avocat fiscaliste Xavier Oberson a qualifié ce projet de «*véritable big bang*». (Le Temps, 30 sept. 2014). Le 7 octobre, le Ministre des Finances du canton de Vaud, le PLR Pascal Broulis, a déclaré devant le Grand Conseil vaudois que la RIE III constituait la «*plus grande réforme fiscale depuis les années 1940*». (SolidaritéS, 16 oct. 2014). Le 4 décembre, Le Temps caractérisait la RIE III de «*chantier fiscal du siècle*».

Je suis d'accord avec ces appréciations. Je dirais que la RIE III est, dans le domaine fiscal, la plus puissante machine de guerre que la bourgeoisie suisse ait mis en place contre les salariés et contre la grande majorité de la population depuis, au moins, les années 1980, si ne n'est depuis la IIGM.

Pour comprendre cette RIE III, il faut rappeler que les privilèges fiscaux accordés à certains types de sociétés étrangères sont très anciens. Le premier canton qui en a introduit un est celui de Glaris en 1903, suivi de peu par Saint-Gall et Schaffhouse. Ces privilèges fiscaux ont été accordés aux holdings et aux sociétés administratives. Les holdings sont les sociétés mises sur pied par les grands capitalistes pour gérer les participations qu'ils détiennent dans de nombreuses autres sociétés. Les sociétés administratives sont des sociétés qui ont, en Suisse, une activité uniquement administrative (sociétés de domicile) — par exemple pour opérer tous les achats d'un groupe multinational — ou une activité administrative et une activité commerciale, mais marginale (société mixte). Durant les 50 dernières années, ce sont d'autres cantons qui ont massivement accordé de tels privilèges : Zoug, Bâle-Ville, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Genève, Neuchâtel, Schwyz et Vaud. Cela a notamment permis au paradis fiscal suisse, mais principalement à ces cantons, d'attirer de nombreuses sociétés étrangères et de devenir des acteurs majeurs du grand commerce international.

Grâce au rapport du Conseil Fédéral, publié en septembre 2014, pour justifier son projet de réforme, on sait enfin à quel taux d'imposition ces sociétés spéciales sont imposées en Suisse. Jusqu'ici, malgré toutes les demandes présentées par des organisations comme la Déclaration de Berne, les autorités fédérales ou cantonales avaient refusé de le transmettre. Or, dans le rapport du Conseil Fédéral, il y a une annexe qui permet d'établir que les bénéficiaires de ces sociétés sont imposés, en moyenne (entre 2008 et 2010), à un taux de 2,5%. Autant dire que, sur le plan cantonal, ces entreprises ne paient pas d'impôt ! A partir de ce chiffre, on comprend l'ampleur du dumping fiscal exercé par les milieux dirigeants suisses vis-à-vis des autres Etats. Cette politique de sous-enchère fiscale prive les autres Etats d'un montant de recettes fiscales - uniquement pour ce qui

---

<sup>8</sup> Université de Lausanne

concerne l'imposition des entreprises - qui peut être situé entre 29 et 36,6 milliards de francs par an (cf. 26 oct. 2012) Ces privilèges fiscaux équivalent donc à un gigantesque vol commis au détriment des collectivités publiques des autres Etats, avec des conséquences très graves lorsqu'il s'agit de pays pauvres comme le Brésil (Vale).

Depuis quelques années, l'Union européenne et l'OCDE exercent une pression croissante sur les milieux dirigeants suisses pour qu'ils abolissent ces privilèges fiscaux. Les milieux dirigeants suisses ont décidé —contrairement à ce qu'ils ont fait pour le secret bancaire jusqu'il y a très peu et font encore — de ne pas s'accrocher à ces privilèges et de tenter de les défendre jusqu'au bout contre l'Union européenne. Mme Evelyne Widmer-Schlumpf a signé avec l'Union européenne — le 14 octobre 2014 — un engagement ferme pour supprimer ces régimes fiscaux cantonaux spéciaux d'ici 2018 ou 2019.

Jusque-là, il n'y a pas grand-chose à dire et on pourrait se réjouir que la bourgeoisie suisse soit contrainte de mettre fin à ce gigantesque vol commis à l'égard des autres pays et de leurs populations.

Malheureusement, on ne peut pas se réjouir du tout, bien au contraire. En effet, parallèlement à l'engagement de supprimer ces privilèges, le Conseil fédéral et les autorités cantonales — en particulier celles de Vaud et de Genève — ont mis sur pied un projet de réforme de l'imposition des entreprises III qui, comme je l'ai dit, est une machine de guerre contre les salariés de Suisse et de l'étranger.

Sous prétexte de répondre à la suppression de ces privilèges fiscaux, ce projet vise à faire passer une baisse massive de l'imposition des bénéficiaires de toutes les entreprises, c'est à dire des patrons et des milieux capitalistes.

Les milieux dirigeants suisses répètent la plainte suivante sur tous les tons que, à cause des méchantes institutions internationales, l'Union européenne et l'OCDE, ils sont obligés de supprimer les privilèges fiscaux pour les sociétés spéciales.

La Suisse serait ainsi menacée d'une catastrophe et, pour éviter cette catastrophe, ils seraient obligés :

- de baisser massivement — en gros de 30% ou 40% —l'imposition des bénéficiaires pour toutes les entreprises et
- de baisser toute une série d'autres impôts touchant les milieux capitalistes.

Les principales mesures prévues actuellement par le projet de RIE III sont donc les suivantes.

(Cependant, au vu du résultat de la procédure de consultation, qui s'est achevée le 31 janvier 2015, il est difficile de prévoir précisément quel sera le projet qui sera présenté aux Chambres. Il est probable que l'une ou l'autre des dispositions que je vais mentionner soit abandonnée mais, à part une, — j'y reviendrai — on ne sait pas encore exactement à quoi s'attendre).

1) Toutes les sociétés en Suisse, y compris les sociétés ordinaires, devraient être autorisées à défalquer de leurs bénéfices imposables un montant correspondant au taux d'intérêt fictif que les capitalistes auraient obtenu sur une partie — la partie dite «superflue» — du capital de leur entreprise si, au lieu de placer ce capital dans leur entreprise, ils l'avaient placé sur le marché des capitaux. Cette mesure est justifiée au nom de l'idée — toute capitaliste — que, puisque cette partie du capital-actions de leur entreprise est superflue, c'est-à-dire ne serait théoriquement pas nécessaire au fonctionnement de leur entreprise, ils ont droit à une sorte de dédommagement !!! Cela représente un cadeau d'environ 600 millions aux capitalistes (au taux de référence de 3%; qui serait beaucoup plus élevé si ce taux était supérieur).

2) On prévoit la suppression du Droit de timbre sur l'émission du capital propre des entreprises. Ceci représente un cadeau d'environ 200 millions aux capitalistes.

3) Tous les actionnaires auront droit à voir les dividendes qu'ils touchent être imposés de manière réduite. C'est la l'approfondissement de la RIE II. Ceci représente un cadeau de 350 millions aux capitalistes.

Ces trois mesures n'ont pas grand-chose à voir avec la suppression des privilèges fiscaux cantonaux exigés par l'Union Européenne. Elles ne touchent guère les sociétés «spéciales», et on ne voit pas en quoi ces mesures seraient susceptibles de les retenir en Suisse. Il y a donc un premier tour de passe-passe: on prend prétexte de cette suppression pour faire avaler par la population une diminution de près de 1,2 milliards de l'imposition touchant l'ensemble des milieux capitalistes.

Le projet comprend ensuite deux mesures qui répondent directement à l'abolition des privilèges fiscaux cantonaux pour les sociétés «spéciales»:

— Le projet introduit, en premier lieu, la fameuse «Licence Box». En clair, les bénéfices que les entreprises tirent de leurs inventions brevetées — celles qu'elles mettent sur pied elles-mêmes mais aussi, en large partie, celles qu'elles achètent et ne font qu'exploiter — ne seraient imposés plus qu'à 20% de leur valeur. Cette mesure bénéficierait avant tout aux holdings et aux entreprises de la pharmacie (notamment bâloise).

— C'est pourquoi une deuxième mesure est avancée : la Confédération prévoit de mettre environ 700 millions à disposition des cantons afin de compenser en partie les pertes de recettes fiscales dues à l'abaissement massif des taux d'imposition pour toutes les entreprises — normales et spéciales — dans ces cantons. C'est sur cet aspect que se focalise l'attention puisque les autorités de plusieurs cantons — Vaud, Genève, Fribourg — ont déjà annoncé qu'elles voulaient baisser le taux d'imposition cantonal sur les bénéfices de toutes les entreprises, en gros des deux tiers, sous prétexte de garder les sociétés «spéciales». Les 700 millions de la Confédération sont donc prévus pour compenser partiellement les énormes pertes de recettes qui en résulteront et donc de pousser les cantons à baisser l'imposition des capitalistes.

Le projet de RIE III comprend encore une autre mesure: l'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux, ce qui représenterait des recettes supplémentaires d'environ 200 millions. Le Conseil Fédéral dit explicitement qu'il s'agit là d'un « su-sucre » pour le Parti

Socialiste afin d'éviter que celui-ci lance un référendum et le gagne en mobilisant sur le souvenir de la RIE II (cf. NZZ ou Le Temps du 6 sept. 2014). Cependant, à l'issue du processus de consultation, si une chose est certaine, c'est bien celle-ci: le patronat, toute catégorie confondue (de « Economie-suisse » à l'USAM, en passant par l'ASB) refuse catégoriquement cet impôt. Je ne sais donc pas très bien quel « su-sucre » va être offert au Parti Socialiste. Peut-être vont-ils décider d'abandonner la suppression du Droit de Timbre sur l'émission de leurs propres actions et peut-être vont-ils même laisser tomber la déduction, illimitée dans le temps, des pertes ?...

Comment le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux de Vaud et de Genève justifient-ils cette baisse massive de l'imposition des capitalistes, en particulier des bénéficiaires des entreprises?

A) Ils disent que le projet de RIE est causé par les pressions de l'UE et de l'OCDE. Ceci n'est pas vrai. Le projet de RIE III remonte à bien avant.

B) Comme d'habitude, ces milieux tiennent un discours catastrophique, ils peignent le diable sur la muraille.

Par exemple, le projet du Conseil fédéral part d'une affirmation: la suppression des privilèges fiscaux accordés aux sociétés «spéciales» va entraîner un départ massif de ces sociétés de la Suisse et elle provoquera une grosse perte de recettes fiscales, estimée entre 2 et 3 milliards de francs pour la Confédération, les cantons et les communes.

Cette affirmation et cette estimation sont hautement discutables, pour ne pas dire douteuses, pour les 6 raisons suivantes:

a) Il faut être extrêmement méfiant vis-à-vis de tous les calculs provenant des milieux dirigeants. On vient de voir le cas de la RIE II où, pour la faire passer, le Conseil fédéral a sciemment trompé les électeurs.

b) Les calculs du Conseil fédéral se basent sur un modèle, largement théorique, prétendant qu'un nombre très important de sociétés spéciales (environ 80%; cf. NZZ 25 sept. 2014) quitteront la Suisse si leurs taux d'imposition passent, par exemple dans le canton de Genève ou de Vaud, des 10%-11% actuels à 20%. Mais on peut fortement douter qu'elles quitteront la Suisse puisqu'elles pourront très bien aller s'établir dans les cantons qui, comme Lucerne, Zoug, Schwyz, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Appenzell, Obwald ou encore Saint-Gall, ont une imposition effective moyenne actuellement de 10% à 14%. Dans ce cas, les recettes fiscales de ces cantons vont beaucoup augmenter et elles seront redistribuées en large partie aux cantons perdants par le biais de la péréquation financière.

La « Vie économique » vient de publier, en novembre 2014, une étude qui montre que si 50% des sociétés spéciales quittent la Suisse — hypothèse qu'elle juge réaliste — les recettes des collectivités publiques ne diminueront pas mais augmenteront car les sociétés qui resteront seront désormais imposées à un taux normal, c'est à dire plus élevé, et elles rapporteront davantage de recettes fiscales.



- c) Le comportement des entreprises concernées dépendra bien évidemment du contexte international. L'Union européenne et l'OCDE sont en train d'imposer des mesures de lutte contre le dumping fiscal à l'échelle internationale, pas seulement en Suisse. Dans quatre, six ou 10 ans, il n'est donc pas sûr du tout que ces sociétés trouvent des cieux vraiment plus cléments ailleurs qu'en Suisse.
- d) Le Tribunal fédéral a confirmé, le 25 mars, une pratique fiscale de nombreux cantons qui permet aux sociétés «spéciales» de continuer — grâce à un système de dissolution de réserves latentes pouvant s'étaler jusqu'à 10 ans — à bénéficier d'un taux d'imposition très bas, même après la suppression de leurs privilèges fiscaux. Si cela passe, la RIE III n'entrera pas en vigueur avant 2018, voire 2020, à quoi il faut ajouter les 8-10 ans en question. Jusqu'en 2026, voire 2030, c'est-à-dire pendant les 12 à 15 prochaines années, les sociétés «spéciales» sont donc quasiment assurées de ne pas payer davantage d'impôt. Pourquoi partiraient-elles?
- e) Les sociétés concernées ne sont pas venues en Suisse que pour des raisons fiscales.
- f) Enfin, les «deals» ou «rulings» fiscaux entre les sociétés, pas seulement les grandes mais aussi les moyennes et les petites, et les fiscs continueront à d'exister.

On a donc de sérieuses raisons de douter que les conséquences de la suppression des privilèges fiscaux accordés aux sociétés spéciales entraînent des pertes aussi élevées que les 2 à 3 milliards estimés par le Conseil fédéral.

Mais admettons ce montant pour un instant. Le problème, c'est que :

si la RIE III passe et que les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, etc. baissent massivement l'imposition des bénéfices de toutes les entreprises, les pertes fiscales seront bien supérieures à ce montant. On peut les estimer à au moins 4 milliards de francs suisses. On a donc à nouveau un tour de passe-passe : parce que la Suisse court le risque — très hypothétique — de perdre 2 à 3 milliards de recettes fiscales, les autorités fédérales et de plusieurs cantons veulent faire passer des diminutions d'impôt qui ne bénéficieront qu'aux capitalistes et aux entrepreneurs et qui seront largement supérieures à ces 2-3 milliards.

Qu'est-ce que la grande majorité de la population en Suisse gagnerait avec la RIE III? Rien. Au contraire, elle est assurée de perdre beaucoup. La diminution des recettes fiscales serait aussi au moins de 3 milliards, et probablement nettement supérieure. La RIE III provoquera donc l'apparition, sur le plan fédéral et dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, etc., de nouveaux déficits importants qui entraîneront inmanquablement des programmes d'austérité très durs pour les salariés.

En revanche, avec la RIE III, les cercles patronaux réalisent une quadruple opération:

- 1) Ils transfèrent une charge fiscale massive, de plusieurs milliards, de leurs épaules, sur celles des salariés. Il faut insister lourdement sur ce point: à travers la RIE III, les milieux patronaux visent à se délester d'au moins 4 milliards de francs. Qui va payer la note? La grande majorité des salariés, sous deux formes:

- a) Ce montant va entraîner des déficits pour la Confédération et pour la grande majorité des cantons. Pour les cantons de Genève et Vaud, les déficits prévus sont d'au moins 400 ou 500 millions de francs. De sévères programmes d'austérité sont donc préprogrammés. Certains sont déjà lancés d'ailleurs. Au niveau fédéral, le Conseil fédéral a annoncé un premier programme d'économies de 700 millions pour 2016.
- b) Dans de nombreux cantons, on peut prévoir que les programmes d'austérité ne suffiront pas à boucher les trous béants dans les finances publiques. Il apparaîtra donc tout naturel et comme un moindre mal — les syndicats des Services publics se battront même pour cela parce que cela leur paraîtra moins grave que des coupes sombres parmi les employés de l'Etat !!! — d'augmenter les barèmes fiscaux. C'est donc le salarié lambda qui paiera une partie de la facture. On a même actuellement un exemple de ce mécanisme: durant ces 10 dernières années, le canton de Schwyz a massivement diminué l'imposition des entreprises pour faire de la concurrence à Zoug et à Zurich. Résultat: depuis deux ans, les comptes ont viré au rouge vif [ce qui prouve, entre parenthèses, que la soi-disant théorie selon laquelle des baisses d'impôt sur les entreprises se financent toutes seules parce que l'on attire de nouvelles sociétés est fausse]. Les autorités schwyzoises viennent donc de relever considérablement le barème fiscal sur les personnes physiques. Les salariés paient la facture.
- 2) Deuxième avantage pour les milieux patronaux et pour la droite: si la RIE III passe, les déficits sont préprogrammés. Ces milieux vont donc pouvoir relancer leur politique de démantèlement et de privatisation rampante des services publics.
- 3) Plus important, si la RIE III passe, cela va relancer un nouveau round de concurrence fiscale entre cantons à l'intérieur de la Suisse. Car si Vaud, Genève, Fribourg ou Bâle baissent massivement l'imposition des bénéfices de toutes les entreprises, au même niveau que Zoug, Lucerne, Obwald, Schaffhouse ou la Thurgovie, que vont faire ces cantons? Ils vont encore baisser leur propre imposition et, ainsi, pousser à leur tour Zurich, Berne et tous les autres cantons à baisser la leur, dans un cercle vicieux vers le bas.
- 4) Enfin, bien loin de modérer le dumping fiscal qu'ils exercent au détriment des collectivités publiques et des populations de nombreux pays, les milieux dirigeants suisses vont encore intensifier leur sous-enchère fiscale. Ils ne s'en cachent d'ailleurs pas beaucoup puisque plusieurs disent ouvertement qu'il s'agit de transformer la Suisse en une super-Irlande. Avec les résultats que l'on peut déjà prévoir: l'Irlande a été l'un des pays les plus touchés par la crise financière qui s'est déclenchée en 2008.

Maintenant, si nous refusons cette politique, si nous parvenons à empêcher la RIE III, et que le scénario du pire se produisait : 80% des sociétés «spéciales» quitteraient la Suisse, les pertes fiscales seraient de 2 à 3 milliards. Serait-ce vraiment une catastrophe? Absolument pas. Il y a par exemple une solution que le Conseil fédéral indique lui-même dans son projet. Ce projet prévoit un 2<sup>ème</sup> « su-sucre » pour le Parti Socialiste, c'est l'engagement de 75 inspecteurs fiscaux supplémentaires qui, selon les propres estimations du Conseil fédéral, rapporteraient 300 millions en luttant contre la

fraude fiscale. Pourquoi ne pas engager 750 inspecteurs qui rapporteraient 3 milliards? D'autant que les fraudeurs auraient encore de beaux jours devant eux puisque l'estimation la plus basse pour la fraude fiscale en Suisse est qu'elle prive les collectivités publiques de 18 milliards par an...

Dernier point, pour conclure: la question du calendrier. En principe, l'adoption de la RIE III était prévue par les autorités fédérales pour 2016-2017, avec une entrée en vigueur en 2018 ou 2019. Cependant, avec la décision de la BNS d'abandonner le cours plancher de 1,25 francs pour 1 Euro en faveur d'un nouveau cours de 1,05-1,10 francs pour un Euro, le patronat exige — c'est même l'une de ses principales exigences — qu'on aille plus vite. Il est donc possible que les chambres adoptent le projet de RIE III déjà durant l'hiver 2015-2016, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017. La bataille politique risque de se dessiner plus vite que prévu.

Le scénario prévoit, en principe, qu'une fois la RIE III adoptée au niveau national, les cantons — avant tout Vaud, Genève, Fribourg — adoptent à leur tour des diminutions massives de l'imposition des bénéfices de toutes les entreprises. Mais il existe un autre scénario possible: c'est que les autorités vaudoises — fortes de l'union sacrée conclue entre le PLR Pascal Broulis et le PSS Pierre-Yves Maillard — veuillent aller plus vite et jouer le rôle de bélier, c'est-à-dire essayer de faire accepter la baisse massive de la fiscalité des entreprises dans le canton de Vaud avant-même que le projet de RIE III soit accepté au niveau national. Il faut donc suivre avec attention ce qui se passe au niveau national mais aussi dans les cantons, en particulier dans le canton de Vaud. Et si c'est le dernier scénario qui se révèle être vrai, j'espère que nous — les forces politiques à gauche du PS et le Syndicat des Services publics — pourront compter sur un coup de main des syndicalistes genevois pour récolter les signatures nécessaires à un référendum. J'espère en tout cas vous avoir convaincu de l'importance éminente de ce qui se prépare et de la bataille à mener.

## Questions à Sébastien Guex

**Question:** Un des mensonges, lors de la Réforme II, a été de dire que c'étaient les petites et les moyennes entreprises qui allaient peut-être y gagner. Est-il clair qu'il n'y aura plus ce discours avec la Réforme III ?

**Question:** Est-ce que votre brillante démonstration sera relayée dans les médias ? Peut-on imaginer que votre discours, très clairement basé sur les chiffres, après des années d'études, puisse passer médiatiquement ? Ou les médias sont-ils à ce point la « à la botte du grand capital » qu'ils ne veulent pas enregistrer un discours critique ? Si la population entendait votre discours, elle changerait d'avis.

**Question:** Il y a nécessité de répondre à des arguments qu'on nous oppose généralement : en cas de départs d'entreprises de Suisse, il y aura des pertes d'emplois, d'où augmentation du chômage et baisse des revenus fiscaux. Peut-on avoir une estimation sur ce que cela représente en termes globaux : le nombre d'emplois qui dépendent de ces entreprises ?

**Réponses de Sébastien Guex :** Sur les PME, on va rejouer à fond sur ces phrases du Conseil fédéral qui figuraient dans le matériel de vote: « La Réforme II profitera aux fleuristes, aux coiffeurs et aux menuisiers. Ce sont les petites entreprises, tissu de la Suisse, qui bénéficieront de la baisse massive de cette fiscalité ». En réalité, la Réforme II a profité aux grands capitalistes ; ils l'ont eux-mêmes admis deux ans après le vote, lorsqu'en 2011-2012 - quand il y a eu une discussion assez sérieuse, même au niveau parlementaire, sur l'idée de revoter sur cet objet parce qu'il y avait eu escroquerie flagrante de la part des autorités fédérales. Ces grands capitalistes ont encaissé 95% de ces baisses d'impôts, alors que les fleuristes, etc. n'en ont encaissé que 5%. Le second problème, c'est que les « fleuristes », les PME ne paient pas d'impôts. Dans le canton de Vaud, on estime que sur les 34'000 entreprises qu'on peut classer dans les PME (celles qui vont de 0 à 500 employés – mais il existe des multinationales qui n'ont pas 500 employés... et qui dégagent deux milliards de chiffre d'affaire), 17'000 ne paient pas d'impôts ! Et les 17'000 restantes paient des « cacahuètes » ! Ce n'est même pas 5% de l'impôt sur les entreprises. Ce sont quelques centaines, voire quelques milliers de francs par entreprise. Celles-là économiseront l'équivalent d'un bon repas par mois. Il est évident que la Réforme III est destinée aux grands capitalistes. Par ailleurs, 80% des PME sont des sous-traitants de grandes entreprises et on a assisté à une explosion de leur nombre ces 20 dernières années, car les grandes entreprises ont externalisé leurs services de nettoyage, de réparation, etc. Cela revient moins cher aux grandes entreprises que des PME exploitent des frontaliers ou des étrangers avec des salaires de misère (CHF 12,50 de l'heure) que d'internaliser, là où il y a des syndicats qui exigent des salaires de CHF 35.- de l'heure.

Les médias : vous avez vu la campagne extraordinaire des médias sur les forfaits fiscaux. Il y a eu un seul article dans le journal « Le Temps » qui était un peu intermédiaire. Sinon, tous les autres articles annonçaient une « catastrophe » (départs d'entreprises, pertes d'emplois,) en cas d'acceptation de l'initiative. Il faudrait analyser aussi pourquoi les médias sont dominés par deux grands groupes, pourquoi les banquiers genevois ne mettent pas les 20 millions nécessaires pour sauver « Le Temps »... Bref, les médias n'ont pas pour habitude de mettre en avant les discours critiques.

Il est toujours difficile d'estimer les pertes d'emploi. Ces sociétés de trading et de holding créent des emplois sur le papier, mais ils amènent leurs équipes avec eux, car ils ne trouveraient pas les personnes qualifiées en Suisse. Le patronat n'arrête pas de se

plaindre depuis des années qu'il ne trouve pas assez de main d'œuvre qualifiée en Suisse, ce qui est en partie vrai. Ces sociétés de trading, de holding qui gèrent des participations financières à l'échelle mondiale ont besoin de fiscalistes hautement qualifiés, qui connaissent les systèmes fiscaux de nombreux pays, qui comprennent les différences entre le système fiscal européen continental et le droit anglo-saxon, qui comprennent le système fiscal des entreprises des Etats-Unis (20 millions de pages avec 25'000 clauses exceptionnelles !). Il faut des spécialistes des placements financiers internationaux, et éventuellement une nettoyeuse pour les 200m2 loués. La dernière multinationale de trading qui s'est installée à Genève il y a 6 mois emploie 17 salariés, mais ils sont tous importés. Voilà le problème.

**Question:** Quelles sont les possibilités de s'opposer à ce paquet car j'ai peu d'illusions sur les décisions que vont prendre les Chambres. Et si référendum il y a, à quelle échéance pourrait-il être lancé ? Ce que je comprends mal, c'est qu'il y a une autonomie des cantons sur le taux d'imposition du profit des entreprises, et ils ne vont pas attendre 2017 pour discuter la décision hypothétique des Chambres fédérales. La discussion est déjà engagée dans les cantons de Vaud et de Genève. Ces discussions sont-elles déliées du paquet et peuvent-ils anticiper une décision fédérale ou les décisions sont-elles dépendantes de l'acceptation fédérale ?

**Question:** Le taux d'imposition des entreprises est fixé à 13% pour Genève. Pourquoi, alors que le taux d'imposition d'une personne physique est progressif, ne l'est-il pas aussi pour les entreprises, les personnes morales ? D'autre part, le Conseil fédéral écrit que si l'on engageait 75 contrôleurs fiscaux supplémentaires, cela rapporterait 300 millions, donc que l'efficacité d'un contrôleur est de 4 millions. Autour de l'affaire HSBC ou celle de xxx au Luxembourg, on a vu fleurir un certain nombre de reportages qui tendaient à montrer que le zèle des administrations fiscales, en Angleterre, au Luxembourg et, manifestement aussi à Genève, n'était pas aussi appuyé que celui que mentionne le Conseil Fédéral. Qu'en est-il de l'obédience idéologique des cadres dans l'administration fiscale ?

**Réponses de Sébastien Guex :** Sur la question très importante du calendrier, personne ne le connaît actuellement. Au départ, Mme Widmer Schlumpf avait articulé 2019. Après, il y a eu la décision de la BNS qui a fait dire unanimement au patronat qu'il fallait accélérer les choses. Au niveau fédéral, on veut maintenant soumettre le projet cet été, pour une discussion aux Chambres en hiver 2015-2016 et une entrée en vigueur – même si un référendum est lancé – au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cependant, il y a de grosses oppositions, y compris au sein des différentes fractions du patronat, notamment sur les « licence box ». Il y a aussi, au sein des politiciens, même ceux dits bourgeois, au niveau régional et local, en particulier dans les communes des politiciens qui savent qu'il y aura effet « boule de neige » et qu'ils risquent d'avoir des déficits considérables (car un des manières pour les cantons de compenser ces énormes déficits s'ils baissent le niveau d'imposition, ce sera de les reporter sur les villes). L'Union des Villes suisses se mobilise donc, y compris avec des politiciens de droite. Pour eux, les 700 millions de la Confédération ne suffiront pas, ils veulent beaucoup plus. Ils aimeraient aussi que les cantons soient obligés, par une disposition fédérale de leur reverser un tiers. Ce sont des débats compliqués qui prennent du temps, donc le calendrier pourrait ne pas être tenu pour cette raison. Maintenant, est-ce que des cantons peuvent aller plus vite ? C'était ma hantise jusqu'il y a un mois, car j'étais persuadé que le canton de Vaud qui a fait une union sacrée entre le PLR (Broulis) et le PS (Maillart) allait vouloir jouer les bédouins et faire voter une loi en 2015 déjà, diminuant massivement des 2/3 le taux d'imposition des bénéfices des entreprises dans le canton de Vaud. Mais je pense qu'ils ne vont pas

vouloir jouer les béliers pour toute une série de raisons. On en saura plus dans les trois mois qui viennent.

Pourquoi il n'y a pas de taux progressif pour les personnes morales ? Je ne peux pas vous expliquer cela parce qu'on ne connaît rien sur la fiscalité suisse. C'est un haut lieu de la lutte des classes depuis un siècle, mais cela n'intéresse personne. La seule histoire fiscale cantonale que je connaisse est celle du canton de Bâle-Ville parce qu'une thèse vient d'être publiée sur la fiscalité de ce canton entre 1830 et 1918.

Concernant les cadres de l'administration fiscale, votre question est encore plus difficile. La thèse sur Bâle, écrite par un journaliste de la Weltwoche proche de l'UDC, décrit ce que faisait réellement l'administration fiscale cantonale et permet de montrer que la grande bourgeoisie bâloise, la plus ancienne oligarchie du monde, contrôlait les contrôleurs fiscaux (le chef de l'administration cantonale des finances) de manière extrêmement étroite. De plus, il y avait un degré de « deal » ahurissant. Un de ces bourgeois dit : « Les riches Bâlois n'ont jamais payé leurs impôts, c'est une question de dignité, c'est une question de crédibilité ! ». Je ne peux pas répondre à la question de l'obédience, mais je sais qu'ils sont soumis à la bourgeoisie comme peu de fonctionnaires le sont, de quelque obédience ils soient. Pour terminer, il y a un seul chercheur qui a véritablement théorisé au niveau international la question des finances publiques, c'est un professeur d'Amsterdam qui s'appelle Michael Krätke. Il a écrit, en 1984<sup>9</sup>, « les capitalistes décident eux-mêmes ce qu'ils paient comme impôts ». Après 30 ans de réflexions, je peux affirmer que ceci est vrai.

---

<sup>9</sup> Kritik der Staatsfinanzen. Zur Politischen Ökonomie des Steuerstaats, Hamburg, VSA-Verlag, 1984

## Débat contradictoire sur la dette et la fiscalité à Genève

Michel Ducommun, député solidaritéS et Ivan Slatkine, député PLR.  
Modérateur Marc Simeth (FAMCO).

**Michel Ducommun** : Même si la question de la dette est l'enfant du néolibéralisme, on va se limiter ici à débattre de la situation genevoise, des effets de la dette sur les prestations des services publics, et de ses conséquences au niveau des luttes syndicales. Les deux diapos que vous voyez sont très caractéristiques : la première (avec la France, l'Angleterre et les Etats-Unis) montre le taux d'imposition marginal de 1975 à 2010. Le taux d'imposition marginal, c'est le taux le plus important lorsqu'il y a un impôt sur le revenu par tranche. La tranche inférieure a un petit taux. Plus on monte dans les tranches, plus le taux est important. Et le taux marginal est celui de la tranche supérieure, à partir de 200, 300, 500'000 euros de revenu. Ce qui me semble intéressant, c'est qu'avant l'introduction du néolibéralisme, le taux d'imposition marginal était entre 70 et 90%, voire 100% à certains moments aux Etats-Unis. Aujourd'hui, il est aux alentours de 40%. On a donc divisé par deux le taux d'imposition des plus riches depuis l'introduction du néolibéralisme. La dette était donc très faible avant le néolibéralisme. A Genève, mais aussi d'une manière générale, il n'y a pas un problème de la dette, il y a un problème d'impôts.

Je vous propose maintenant un certain nombre de déclarations du patronat sur les impôts. « *La charte fiscale a dépassé la limite de ce qui est supportable. La politique fiscale est assurément une des raisons importantes qui poussent à l'émigration de l'industrie lasse de voir l'Etat couvrir tous ses nouveaux besoins par des impôts directs fortement progressifs...* » Cette phrase a été écrite par le Vorort (Union des patrons suisses) en 1929. Toujours le Vorort, mais en 1989, écrivait : « *Toute l'expérience montre que le moyen le plus efficace pour limiter le budget de l'Etat et la quote-part étatique, qui ne doit pas seulement être stabilisée mais réduite, est une politique des caisses vides* ». A Genève, depuis 1999, il y a eu une série de diminutions fiscales qui génèrent actuellement un milliard de revenus par an en moins pour l'Etat. Si vous prenez l'évolution de la dette depuis 1990 face à l'augmentation/diminution de la dette en fonction des revenus (la différence entre les impôts et les charges); les chiffres négatifs signifient que la dette diminue. Depuis 1999, ce sont 400 millions de recettes fiscales qui ont été éliminées (il est vrai par des votes populaires). On en est actuellement à 1 milliard en moins par an. En 2013, on est à 12,8 milliards de dette. Or, si l'on n'avait pas eu la diminution d'impôts, on en serait à seulement 3,6 milliards de dette. En évaluant à 100 millions de moins les diminutions des rentrées, on obtiendrait en 2013 une dette de 5,228 milliards, ce qui est beaucoup moins que les près de 13 milliards d'aujourd'hui. On a donc créé cette dette énorme en diminuant les impôts.

Une des réponses que l'on me donne, c'est que les rentrées fiscales augmentent chaque année, donc qu'il ne faut donc pas dire que c'est le problème des impôts. Ce que je réponds, c'est qu'il est vrai que les rentrées fiscales augmentent, mais que les inégalités augmentent également. Les riches deviennent de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres. Si la somme des richesses augmentent, la somme des impôts augmentent aussi, mais nettement moins que s'il n'y avait pas eu les diminutions d'impôts. Si je prends, entre 2003 et 2011, le total des revenus bruts des 15% les plus pauvres et le total des revenus bruts des 15% les plus riches, je constate qu'on passe de 18 milliards à 21 milliards (une augmentation de 14%). Dans ces 14%, on trouve 43% de diminution pour les 15% des revenus les plus pauvres (attention de pondérer les tableaux en tenant compte de ceux qui ne paient pas d'impôts et qui n'ont pas de revenu calculé). Cependant, en 2003, il y avait 7'500 habitants de la ville de Genève qui ne payaient pas d'impôts ; huit ans plus tard, on est passé de 7'500 à 11'302. Par contre, si

on prend les revenus bruts des 15% les plus riches, on a une augmentation de 36,5%. Par ailleurs, pour les 15% des plus riches, la fortune a augmenté de 15% dans le même temps. De dire que les diminutions d'impôts n'ont pas joué de rôle dans les rentrées fiscales est donc un mensonge. Une des réponses que l'on me donne, c'est que les impôts à Genève sont beaucoup trop lourds pour les riches. Il ne faut pas les toucher, car les riches vont partir. Mais, plus les riches quittent Genève, plus ils sont nombreux ! Le nombre de millionnaires à Genève a passé, de 2003 à 2011, de 18'000 à 25'000 : 40% d'augmentation. Quant aux fortunes supérieures à 5 millions, elles ont augmenté de 2'400 à 2'900 (22%). Au niveau des revenus, il y a 50% d'augmentation des contribuables à Genève qui ont un revenu brut supérieur à CHF 500'000.- Par ailleurs, j'ai entendu dire aussi qu'il y avait un problème d'impôts parce qu'il y avait un problème « d'enfer fiscal » à Genève ! Or, si l'on prend la « tax justice » de New York, la Suisse est le n° 1 des « paradis fiscaux » du monde. Et si on ne prend « que » le Forbes, la Suisse est le pays n° 3 des paradis fiscaux !

Cette dette qui augmente permet à la droite de tenir un discours de « dette qui n'est plus possible ». Il y a même une proposition d'Éric Stauffer qui dit que, pour diminuer la dette, il faut diminuer le nombre de fonctionnaires (80% en moins selon lui dans le petit-Etat). On utilise la dette pour justifier des diminutions de prestations. Au niveau de l'éducation, le coût par élève, entre 1996 et 2001, a été de moins 5% au Primaire, de moins 3% au CO et de moins 11% au PO. De 2002 à 2012, il y a eu augmentation de 9% au Primaire, mais diminution de 12% au CO et diminution de 30% au PO. Si je prends le cas de la médecine, la population a augmenté de 9,2% entre 2002 et 2011, mais le personnel hospitalier n'a augmenté que de 6,3%, alors que le vieillissement de la population nécessite des besoins accrus en santé. Le « plend » devient peau de chagrin. Au niveau de la caisse de pension, il y a la volonté clairement annoncée de faire passer les cotisations des fonctionnaires de 2/3-1/3 aujourd'hui, à 50/50. Il y a aussi le projet de loi PLR qui veut un frein à l'endettement, avec un « personnel-stop » pour les 20 prochaines années. En même temps, l'UDC a proposé un projet de loi pour un passage de 40 à 42 heures hebdomadaires dans la fonction publique genevoise. A cela s'ajoute encore le projet SCORE...

Pour finir, je préciserais que je ne suis pas un partisan de la dette, non seulement parce qu'elle sert de justification à des dégradations sociales, mais aussi parce qu'elle peut poser des problèmes. C'est pour cette raison que je mets au centre de mes préoccupations la problématique des impôts, et que j'ai déposé un projet de loi qui veut supprimer le 11% de déductions pour les riches, et qui attribue la moitié de ces recettes au remboursement de la dette.

**Ivan Slatkine** : C'est le petit chef d'entreprise qui est dans la vie réelle qui va vous parler et vous dire pourquoi je considère, que le PLR considère que la dette est un problème, alors qu'il n'y a pas matière à scandale sur la fiscalité à Genève. Les baisses d'impôts ont été votées par le peuple tant en 1999 qu'en 2009. Le constat, c'est qu'aujourd'hui Genève a la dette la plus élevée de Suisse, une dette qui dépasse les 13 milliards pour l'Etat et une dette consolidée qui dépasse les 15 milliards de francs. Le constat, c'est aussi que Genève a les impôts les plus élevés sur les personnes physiques et les personnes morales du pays. Pourquoi faut-il maîtriser sa dette ? On pourrait se dire que l'Etat est pérenne, qu'il n'y a aucun souci avec cette dette et qu'on peut vivre au-dessus de ses moyens, et donc creuser encore cette dette. Le problème, c'est que cette dette, avec un taux moyen de 1,7%, coûte à l'Etat de Genève 200 millions de francs par an (Pour exemple, les prestations en matière de mobilité sont de 250 millions par an dans le budget de l'Etat). Alors, tant que les taux sont bas, pas de problème, mais le jour où les taux monteront (historiquement, on sait qu'ils se situent à 5% est une moyenne), je vous laisse réfléchir à comment nous payerons les intérêts de la dette sans toucher aux



prestations. Car le souci de tous les politiciens, c'est de garantir la qualité des prestations à la population, et de garantir aussi – contrairement à ce que certains peuvent croire – la qualité du travail de la Fonction publique. Garantir les prestations aujourd'hui, c'est essentiel et on l'a vu durant les débats budgétaires. On est confronté à une situation où il faut faire des choix et ces choix, ce n'est pas de réduire les prestations ou de réduire les salaires, c'est de trouver un équilibre pour pouvoir garantir les prestations aux plus démunis et maîtriser cette dette. Il y a des besoins importants au niveau, par exemple, des écoles dont certaines nécessitent des rénovations urgentes, ou dans des infrastructures pour le transport (privé ou public), etc. Genève a besoin de se développer mais, dans ce cadre-là il est nécessaire de maîtriser cette dette. Certains disent qu'il faut augmenter les impôts. Je ne pense pas que la Suisse est un enfer fiscal et je suis heureux que ce soit un paradis fiscal, cela signifie que le peuple suisse a eu la sagesse de savoir voter et de prendre les bonnes décisions quand il s'est agi de baisser les impôts. Et si aujourd'hui on a autant de riches à Genève, c'est parce qu'on a une imposition qui est supportable pour les plus fortunés. Si demain nous venions à augmenter la fiscalité, ce n'est pas la classe moyenne (dont fait partie une majorité de la Fonction publique ou moi qui suis chef de petite entreprise) qui aurait la possibilité de bouger. Ce serait les gros contribuables (personnes physiques ou personnes morales) qui ne se priveront pas de se déplacer, soit dans d'autres cantons, soit dans d'autres pays. Les sociétés de trading, qui rapportent énormément d'argent en matière de rentrées fiscales, peuvent déménager facilement n'importe où sur la planète, car elles n'ont besoin que d'électricité et d'ordinateurs. Donc penser qu'augmenter la fiscalité, c'est la solution pour maîtriser l'évolution de la dette et maintenir le niveau de prestations, ce n'est pas, pour moi et pour le PLR, une bonne réponse. En augmentant la fiscalité, on prend un risque de voir les gros contribuables s'en aller. A Genève, sauf erreur, 5% des contribuables rapportent plus de 60% des recettes fiscales de l'Etat. Au niveau de l'impôt sur les sociétés, plus de 80% des recettes fiscales proviennent de 20 sociétés. On ne peut pas ignorer ces chiffres. Ne pas aller dans le sens du Conseil d'Etat en ce qui concerne la Réforme des entreprises III, c'est prendre le risque que ces 20 grandes sociétés quittent le canton. Comment fera-t-on alors pour maintenir la qualité des prestations, le travail de la Fonction publique, sans prendre des décisions qui feront mal. Pour le moment, je ne parle pas de SCORE qui reste pour moi quelque chose de très flou ; il n'y a aucun projet de loi soumis au Grand Conseil, j'ignore s'il y a des négociations ; les députés que nous sommes n'avons pas d'informations... *Nous non plus ! hurle la salle !!!*), mais il est erroné de dire que la Fonction publique à Genève est maltraitée. On peut peut-être déplorer un manque de communication entre le Conseil d'Etat et la Fonction publique. Je suis personnellement pour le dialogue, pour trouver des solutions ensemble. Mais la Fonction publique genevoise n'est pas à plaindre en comparaison suisse ou internationale. Et je ne crois pas qu'il y ait une volonté de la droite de s'attaquer à la Fonction publique (*protestations dans le public*). Ma volonté, c'est que nos enfants (mes enfants, vos enfants) puissent continuer à vivre dans un canton où la qualité de vie est exceptionnelle, où la qualité des prestations est excellente aussi. Et le but est de maintenir cette excellence, mais en ayant en tête que la dette genevoise - si elle continue à croître - le jour où les taux d'intérêts auront doublé, on se trouvera confronté à un gros problème, et la solution sera soit de baisser les prestations ou de toucher aux conditions-cadres de la Fonction publique. Et ce n'est pas ce que je souhaite, même si cela peut vous faire sourire. Le but, c'est de trouver un équilibre, c'est en tout cas de réduire la dette (on peut regarder ce qui se passe en Grèce où malheureusement je ne vois pas d'issue, sauf une sortie de l'euro, mais avec des problèmes en chaîne qui vont se répercuter dans toute l'Europe et en Suisse, car la Suisse n'est pas un îlot abandonné au milieu de l'Europe ; notre destin est rattaché à celui de l'Europe !). Il s'agit donc de travailler ensemble pour trouver des solutions, pour

maîtriser l'évolution de cette dette, tout en maintenant la qualité des prestations. Ne pas augmenter la fiscalité me semble essentiel sinon ce sera le départ des gros contribuables et ce sera vous, Mesdames et Messieurs, ce sera moi, qui paierons les déficits, pas les plus aisés, ni ceux qui ne paient pas d'impôts car ils ne seront pas concernés.

**Réponse de Michel Ducommun :** Premièrement, je réagis sur « paradis fiscaux ». Il y a deux notations et celle que j'ai nommée, c'est le paradis fiscal pour la fraude fiscale. Celle que M. Slatkine a nommée c'est celle où les riches paient très peu d'impôts. Le paradis fiscal pour un riche c'est là où il paie très peu d'impôts. Deuxièmement, cela fait trente ans que j'entends que si on touche un peu aux impôts, les riches vont partir. Mais quand, en huit ans, il y a 40% de plus de millionnaires, la droite a un problème avec les mathématiques ! Genève a la plus forte densité de millionnaires et de milliardaires de Suisse (30 milliardaires à Genève ; et 17 à Zürich) ; il faut arrêter de dire qu'on les fait fuir. On ne peut pas augmenter la dette et d'un autre côté dire attention à la dette ; il y a une contradiction entre les deux discours. Genève est intéressante pour les millionnaires, et encore plus pour les milliardaires. Si on dit que la dette ne peut plus augmenter, et qu'on ne veut pas toucher à la fiscalité, alors on ne peut que supprimer les prestations, supprimer des emplois dans la Fonction publique. Le dernier budget est exemplaire : les économies qui ont été trouvées par ce Grand Conseil de droite, ce sont sur les personnes qui sont à l'assistance publique, sur les personnes qui ont un très petit revenu, sur les subventions sociales (EMS, associations pour les handicapés, HUG), et sur les annuités de la Fonction publique. Comment peut-on s'attendre, à partir de 2018, à une diminution de 500 à 600 millions d'impôts par an et croire qu'on ne pourra pas augmenter la dette sans toucher aux impôts ? Ce n'est pas possible. Quelle crédibilité pour le PLR qui dit ne pas vouloir diminuer les prestations mais qui dépose un projet de loi pour, durant 20 ans, imposer le « Personal stop » (parallèlement à une augmentation de 20 à 25% de la population) ?

**Réponse de Ivan Slatkine :** Si les riches augmentent à Genève, c'est bien parce qu'on y a baissé les impôts. Et c'est tant mieux, parce que plus il y aura de riches, plus ils paieront d'impôts et plus ils nous permettront de financer l'Etat social. D'abord, c'est quoi un riche ? Moi, je parle de la classe moyenne, de la classe aisée, parce que les super-riches, il y en a 37 à Genève. Mais faisons tout pour garder ces 37 car ils paient des impôts (pas assez selon vous, mais ils en paient quand-même) qui permettent de financer l'Etat social. Si on augmente les impôts, les super-riches vont partir et les décisions à prendre seront alors vraiment très douloureuses. Pourquoi s'opposer aux super-riches ? Ce qu'il faut, c'est qu'ils soient taxés correctement. On est aujourd'hui dans un environnement concurrentiel, et penser que ces gens ne vont pas bouger est une erreur. Si les riches augmentent, c'est bien parce qu'il y a eu des baisses d'impôts, voulues par la population genevoise dans sa majorité. Et en baissant les impôts, on augmente l'attractivité de notre canton pour des gens qui ont de l'argent. Et je m'en réjouis. Vous avez évoqué le budget de l'Etat de Genève. Le Conseil d'Etat a pris des décisions. Le Parlement est revenu partiellement sur certaines d'entre elles, mais parler de budget de rigueur alors que le total des charges augmente de 1,5 %, et que les charges de personnel augmentent de plus de 2,5%, ce n'est pas du tout dans la rigueur ! Il y a eu un débat sur l'annuité des fonctionnaires. C'est une discussion qu'il faut avoir. Est-ce qu'aujourd'hui, au XXIème siècle, on doit continuer à avoir des mécanismes automatiques d'augmentation de salaire mis en place dans les années 1970 ? On doit les revoir car la Fonction publique d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. On n'a pas aujourd'hui de désavantage à travailler dans la Fonction publique par rapport à quelqu'un qui travaille dans le privé, on est sur pied d'égalité. Dans le secteur privé, pour des gens

qui exportent, la décision de la BNS de lâcher le taux-plancher du franc suisse face à l'euro est extrêmement difficile à vivre. Le patronat, avec les employés, doit s'adapter. Et les gens acceptent que, face à de tels chocs externes, on décide de geler les salaires durant une année, voire plus, pour maintenir l'emploi, pour maintenir sa compétitivité, et pour pouvoir faire en sorte que l'entreprise puisse continuer à se développer. Il y a une sorte de solidarité que la Fonction publique devrait avoir avec le privé. Il faut savoir que, quand on vote une annuité complète, les subventionnés touchent au prorata de la subvention perçue. Par exemple, les HUG qui sont subventionnés à hauteur de 55%, sont liés aux mécanismes salariaux de l'Etat. Ils doivent appliquer l'annuité, mais l'Etat ne paie que les 55% du financement de cette annuité. Les HUG doivent donc aller chercher les 45%. Soit ils ont des possibilités de faire des économies à l'interne, sans toucher au personnel ni aux prestations, mais s'ils n'ont pas cette possibilité, on leur impose de réduire les prestations. Il en va de même chez de nombreux subventionnés. Il y a donc énormément de mécanismes qu'il faut revoir. Il y a des discussions et des négociations à avoir entre le Conseil d'Etat et la Fonction publique pour trouver un peu plus de flexibilité dans l'application de ces mécanismes salariaux.